



Conseil Général
10 et 18 mai 2017

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

TENUE AU CENTRE WILLIAM RAPPARD LES 10 ET 18 MAI 2017

Président: S.E. M. Xavier Carim (Afrique du Sud)

Au début de la réunion, le Président a salué Mme l'Ambassadrice Anjali Prasad (Inde) qui quittait son poste à l'OMC et l'a remerciée pour sa collaboration.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES	11
2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI ET DE NAIROBI – DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	12
3 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SESSION SPÉCIFIQUE DU COMITÉ DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT	17
4 ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE	18
4.1 ÉLECTION DU BUREAU	18
4.2 PRÉSENCE D'OBSERVATEURS DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES	19
4.3 PRÉSENCE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	20
4.4 LANCEMENT DU LOGO DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE – DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	20
4.5 FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PARTICIPATION DES PMA À LA ONZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE	20
5 COMMUNICATIONS SUR L'ATELIER DU GROUPE MIKTA ET DIALOGUE INFORMEL SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE MEXIQUE, L'INDONÉSIE, LA CORÉE, LA TURQUIE ET L'AUSTRALIE (JOB/GC/121) – COMMUNICATION CONJOINTE DES AMIS DE LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT (JOB/GC/122 ET JOB/GC/122/ADD.1) – COMMUNICATIONS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE (JOB/GC/120), DE LA CHINE (JOB/GC/123) ET DE L'ARGENTINE ET DU BRÉSIL (JOB/GC/124)	22
6 DIALOGUE INFORMEL SUR LES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPME): DÉCLARATION DE L'ARGENTINE, DU BRÉSIL, DE BRUNÉI DARUSSALAM, DU CHILI, DE LA COLOMBIE, DE LA MALAISIE, DU PARAGUAY, DES PHILIPPINES, DE LA SUISSE, DE L'URUGUAY ET DU VIET NAM	37
7 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION – RAPPORT DE LA RÉUNION DE MARS 2017 (WT/BFA/162)	46
8 PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMMERCE, DE LA DETTE ET DES FINANCES – DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	46

9 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT EN LIAISON AVEC LES ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTION	47
ANNEXE 1 – RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES PRÉSIDENTS DES GROUPES DE NÉGOCIATIONS À LA RÉUNION INFORMELLE AU NIVEAU DES CHEFS DE DÉLÉGATION TENUE LE 8 MAI 2017.....	48
ANNEXE 2 – DÉCLARATIONS DES MEMBRES PRONONCÉES À L'OCCASION DE LA RÉUNION INFORMELLE DES CHEFS DE DÉLÉGATION DU 8 MAI 2017.....	57

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Au cours de la réunion du Conseil général du 10 mai, le Président a indiqué que les points proposés pour l'ordre du jour de la réunion figuraient dans le document WT/GC/W/732. Il a noté qu'au titre des "Autres questions", il aurait deux déclarations à faire: la première liée à la présidence du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances, et la seconde en lien avec les arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions. Il a demandé si cela était acceptable pour les délégations.

2. La représentante de l'Inde a déclaré qu'il était de son devoir ce jour-là d'indiquer que l'Inde souhaiterait exprimer ses réserves face à l'inclusion du point 5 proposé relatif à la facilitation du commerce et de l'investissement à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil général. Si sa délégation remerciait les proposant pour les différentes communications et propositions, l'Inde estimait que le sujet de la facilitation de l'investissement sortait du cadre du Conseil général et de l'OMC. L'Inde pouvait développer les raisons justifiant cette position si nécessaire. Comme le voulait la procédure, et conformément à la règle 6 du Règlement intérieur des réunions du Conseil général, le premier point de l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil général devait être l'examen et l'approbation de l'ordre du jour proposé. Si aucun consensus n'était atteint concernant l'inclusion d'un point quelconque proposé à l'ordre du jour, le point ne pouvait pas être inclus à l'ordre du jour. Ainsi, à ce stade, l'Inde s'est opposée à l'inclusion du point 5 de l'ordre du jour et a fait part de son incapacité à rejoindre un consensus sur l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé. L'Inde pouvait toutefois soutenir l'adoption du reste de l'ordre du jour, à l'exclusion du point 5.

3. Le Président a déclaré que les Membres avaient entendu le point de vue exprimé par l'Inde qui ne pouvait pas rejoindre un consensus sur l'ordre du jour tel qu'il figurait mais qui avait indiqué qu'elle était prête à rejoindre un consensus sur l'ordre du jour si le point 5 était supprimé.

4. Le représentant de la Chine a souhaité clarifier quelques points concernant les inquiétudes soulevées par l'Inde concernant l'ordre du jour.

5. Premièrement, la Chine et les Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement (AFID) avaient demandé d'inclure ce point relatif à la facilitation du commerce et de l'investissement à l'ordre du jour et avaient présenté les documents pertinents conformément au Règlement intérieur des réunions du Conseil général figurant dans le document WT/L/161. La proposition conjointe visait à apporter une transparence et à annoncer le dialogue informel entre les Membres de l'OMC. Comme il avait été suggéré, les propositions de fond à ce sujet seraient discutées dans le cadre du dialogue informel plutôt qu'au sein du Conseil général.

6. Deuxièmement, la Chine comprenait les inquiétudes légitimes éprouvées par les Membres qui suggéraient de retirer le point de l'ordre du jour. La Chine était engagée en faveur des questions restantes du PDD et de la Déclaration de Nairobi. Le dialogue informel visait uniquement à partager des renseignements et non à mener des négociations. Tout résultat découlant du dialogue ne serait pas préjugé. La Chine ne pensait pas que le dialogue informel affecterait les négociations du PDD.

7. La Chine et les autres membres du groupe AFID n'avaient pas cherché à ce que des décisions soient prises par le Conseil général. La Chine pensait que le fait de partager des informations et de soulever des questions au sein du Conseil général était compatible avec les règles de l'OMC. La Chine a donc suggéré de maintenir le point 5 à l'ordre du jour.

8. Le représentant de la Fédération de Russie était profondément inquiet face aux implications systémiques de la déclaration de l'Inde. La Russie ne pouvait pas l'accepter et a souligné que les Membres avaient le droit légitime et fondamental d'inscrire à l'ordre du jour toute question qu'ils estimaient importante pour l'ensemble des Membres. La question de la facilitation du commerce et de l'investissement devait donc être maintenue à l'ordre du jour au titre du point 5, tel qu'il avait été proposé.

9. Le représentant du Nigéria a soutenu les déclarations de la Chine au nom des membres du groupe AFID, et de la Fédération de Russie. Tout en prenant note des inquiétudes exprimées par l'Inde, le Nigéria a invité le pays à revoir sa position à la lumière des points mentionnés par la Chine concernant le rôle du Conseil général, en particulier en ce qui concernait les discussions et, plus important, le fait que le point ne détournerait pas l'attention des questions de Doha et des autres questions d'une importance capitale pour l'Inde et les autres Membres. Les membres du groupe AFID n'entendaient pas non plus compromettre la marge de manœuvre ni le droit de réglementer l'investissement. Les questions soulevées concernaient uniquement la facilitation de l'investissement, sans porter préjudice à d'autres éléments qui pouvaient en découler.

10. Le représentant du Pakistan a soutenu les opinions exprimées par la Chine, la Fédération de Russie et le Nigéria. Le Pakistan estimait que le dialogue informel qui était suggéré améliorerait grandement l'efficacité de l'Organisation. Le but n'était pas de formaliser la facilitation de l'investissement en un point de travail de l'Organisation, mais de lancer un dialogue. Le Pakistan a donc demandé à l'Inde de revoir la situation et a proposé que ce point soit maintenu à l'ordre du jour.

11. Le représentant de la Norvège a noté que sa délégation ne faisait pas partie des proposants du point mais il a exprimé les inquiétudes systémiques de son pays. La Norvège ne pensait pas que ce soit une bonne approche d'empêcher les Membres de soulever les questions dont ils souhaitaient discuter au sein du Conseil général – des questions que les Membres estimaient pertinentes pour le travail de l'OMC. Les Membres avaient entendu ce qu'avait dit la Chine. Les proposants ne suggéraient pas d'entamer des négociations sur la facilitation de l'investissement. Ils saisissaient simplement cette occasion pour informer les autres Membres d'un processus informel qu'ils souhaitaient lancer. Les Membres devaient réfléchir clairement aux conséquences sur le long terme s'ils bloquaient l'examen de points particuliers. Si les Membres commençaient à empêcher d'autres Membres d'inscrire des points à l'ordre du jour du Conseil général, ils risquaient de créer un précédent dangereux contre lequel la Norvège les mettait en garde, et qui revenait à ouvrir la boîte de Pandore. La Norvège s'est fermement opposée à cette tendance, car le fait de bloquer l'examen d'un point pouvait devenir une pratique qui serait préjudiciable pour tous les Membres, y compris ceux qui s'opposeraient à l'ordre du jour de la présente réunion.

12. Le représentant du Mexique a soutenu les déclarations de la Chine, de la Fédération de Russie, du Pakistan et du Nigéria. Le point de l'ordre du jour visait simplement à entamer un dialogue informel, inclusif et transparent sur des sujets relatifs à l'investissement qui étaient étroitement liés au commerce, comme la facilitation de l'investissement. Le lancement de négociations au niveau multilatéral devait être accepté par tous les Membres. Le Mexique a donc demandé à l'Inde de revoir sa position et a rappelé que sa délégation souhaitait maintenir ce point à l'ordre du jour.

13. Le représentant du Chili a indiqué que le partage d'informations était important et que le sujet était étroitement lié au commerce, ce qui justifiait son examen. Comme l'avait mentionné la Chine, ce sujet pouvait parfaitement être intégré à l'ordre du jour de la présente réunion. Ainsi, le Chili soutenait les déclarations faites par les précédents intervenants et souhaitait que ce point soit maintenu à l'ordre du jour du Conseil général.

14. Le représentant de l'Union européenne a noté qu'il ne faisait pas partie des proposants du point, mais qu'il souhaitait intervenir car sa délégation avait elle aussi du mal à comprendre l'objection. L'Union européenne rejoignait les inquiétudes de fond systémiques qui avaient été soulevées par les précédents intervenants, car l'investissement entraînait parfaitement dans le cadre de l'OMC; la proposition suggérait un dialogue et non des négociations; le point était inclus à des fins de transparence uniquement; et le dialogue proposé était censé être inclusif. Les Membres souhaitaient-ils avoir un dialogue qui n'était pas inclusif?

15. Le représentant de la Colombie a soutenu la Chine concernant les objectifs, les intérêts et les procédures liés aux discussions informelles portant sur divers aspects liés à la facilitation de l'investissement. Outre les considérations systémiques qui avaient déjà été mentionnées par plusieurs délégations, la Colombie cherchait avant tout, en soutenant une discussion sur la facilitation de l'investissement dans le cadre de l'OMC, à promouvoir une croissance plus inclusive, notamment grâce à une coopération internationale qui répondrait aux besoins des Membres, en particulier de ceux en développement.

16. Le représentant de la République de Corée a noté qu'il ne faisait pas partie des proposants, mais que son pays éprouvait de sérieuses inquiétudes quant à la déclaration de l'Inde d'un point de vue systémique. Sur le plan juridique, il pouvait effectivement s'avérer que l'adoption de l'ordre du jour nécessitait un consensus, mais le droit de bloquer l'ordre du jour devait être exercé avec une extrême prudence afin de ne pas créer un précédent dangereux. S'agissant du fond des problèmes, il était difficile de comprendre pourquoi les opposants pensaient que le point n'entrait pas dans le cadre de l'OMC. Un certain nombre de dispositions inscrites aux accords existants traitaient de l'investissement. L'Organisation avait même chargé un Groupe de travail d'étudier la relation entre le commerce et l'investissement.

17. Le représentant de l'Ouganda a déclaré que, comme l'avait déjà exprimé sa délégation, l'Ouganda regrettait que le point ait été inscrit à l'ordre du jour pour la présente réunion du Conseil. Comme il avait déjà été indiqué, notamment à la réunion informelle des chefs de délégation, l'Ouganda estimait que le point était déplacé et était inclus de manière irrégulière. Il n'y avait aucun mandat pour examiner cette question. L'Ouganda ne pouvait et ne devait pas encourager un processus qui ne cherchait pas à suivre les règles simplement pour aller plus vite.

18. Le paragraphe 1 g) du Cadre de juillet 2004 indiquait entre autres que les questions mentionnées aux paragraphes 20 à 22, 23 à 25 et 26 respectivement de la Déclaration ministérielle de Doha ne feraient pas partie du Programme de travail énoncé dans ladite déclaration et que par conséquent il n'y aurait pas de travaux en vue de négociations sur l'une quelconque de ces questions dans le cadre de l'OMC pendant le Cycle de Doha. L'investissement faisait partie des questions mentionnées. L'Ouganda ne pouvait pas accepter une tentative de créer de nouveaux faits sans passer par les procédures régulières.

19. Les Membres avaient expliqué qu'ils comptaient simplement profiter de cette occasion pour partager des expériences et permettre un dialogue portant sur l'investissement. L'Ouganda estimait que les Membres étaient libres de se réunir quand bon leur semblait pour discuter des questions qui les intéressaient. En fait, l'Ouganda avait participé à certaines de ces discussions. Toutefois, soulever une question devant le même Conseil qui l'avait interdite était un acte exceptionnel de mauvaise foi et d'autoritarisme.

20. Tous les Membres, à l'exception d'une toute petite minorité, avaient lutté pour préserver les mandats, notamment celui sur l'agriculture, concernant la réduction visible du soutien interne ayant des effets de distorsion sur le commerce. Les questions concernant les PMA étaient toutes inscrites aux mandats – l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, les règles d'origine, la dérogation concernant les services, et le coton, entre autres. Les Membres feraient-ils attention aux PMA s'ils soulevaient une question sans mandat? Même quand il existait un mandat clair, comme au titre du paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha, les Membres continuaient de bloquer les PMA. En quoi le point visé était-il donc si urgent et si important pour que les procédures régulières ne puissent pas être suivies?

21. Une des raisons pour lesquelles l'OMC intéressait toujours les pays Membres en développement et les PMA Membres était qu'elle leur offrait une plate-forme pour participer sur un pied d'égalité et en suivant des règles. Avec cette simple initiative, les Membres voulaient annuler l'un après l'autre tous les instruments de protection disponibles pour les petits pays Membres moins puissants. Ce n'était pas une simple discussion si son but était de torpiller les procédures régulières sur lesquelles ils s'étaient tous appuyés au sein de cette auguste assemblée. Comment se pouvait-il que les Membres qui avaient reconnu la solide structure juridique de l'Organisation au paragraphe 30 de la Déclaration ministérielle de Nairobi soient les mêmes invités à la détruire?

22. L'Ouganda a appelé les Membres à faire preuve d'un maximum de retenue pour ne pas laisser l'Organisation se transformer en un club où seuls les plus forts survivraient. Comme la délégation

du représentant l'avait déjà mis en garde, les Membres atteindraient lentement le point où la question principale de la réunion ne serait pas résolue par des discours et des résolutions mais par la puissance contre le droit. S'il convenait de préciser que l'Ouganda ne s'opposait pas aux discussions sur de nouvelles questions, le pays estimait qu'aucune question sans mandat ne devait faire perdre leur temps aux Membres.

23. Le représentant du Paraguay a soutenu l'idée selon laquelle l'OMC devait jouer un rôle dans l'investissement. Un des principaux messages que sa délégation avait tirés de l'atelier organisé par le groupe MIKTA était que le commerce était l'investissement et que l'investissement était le commerce. À Buenos Aires, les membres du MERCOSUR avait récemment adopté un protocole de coopération relatif à la facilitation de l'investissement. Le Paraguay espérait que les Membres pouvaient répéter ce résultat dans le cadre de l'OMC d'ici à la fin de l'année et a soutenu le maintien du point 5 à l'ordre du jour.

24. La représentante de Hong Kong, Chine, était avant tout inquiète que les Membres refusent la possibilité de discuter de questions qui étaient pertinentes pour le travail de l'OMC et représentaient un intérêt considérable pour de nombreux Membres de l'Organisation. Hong Kong, Chine, a repris les inquiétudes systémiques exprimées par les précédents intervenants. En tant que proposante, la délégation de la représentante souhaitait maintenir le point 5 à l'ordre du jour et souligner que le point visait uniquement à partager des informations et non à lancer des négociations. Hong Kong, Chine, n'avait aucune intention de préjuger du résultat du dialogue informel et espérait que les autres Membres ne présument pas de l'intérêt de la discussion.

25. La représentante de 'Australie éprouvait des inquiétudes systémiques sérieuses face aux tentatives de bloquer l'adoption de l'ordre du jour ou de supprimer tout point qui avait été dûment inclus à l'ordre du jour, conformément au Règlement intérieur du Conseil général.

26. Le représentant de la Turquie a rappelé aux Membres qu'à la réunion du Conseil général tenue en février, l'Australie était intervenue au nom des pays du groupe MIKTA au sujet de l'atelier sur le commerce et l'investissement organisé en mars. La Chine avait également indiqué qu'elle avait contacté des Membres pour collaborer dans le cadre d'un groupe des Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement ouvert à tous. Un certain nombre de Membres avaient fait part de leur intérêt pour les discussions portant sur le commerce et l'investissement. Un Membre avait souligné que les discussions relatives à la facilitation de l'investissement devaient avoir un cadre formel plutôt que d'être abordées sous le point "Autres questions" de l'ordre du jour du Conseil. Il était évident que les Membres souhaitaient tenir une discussion informelle à ce sujet. La Turquie croyait également comprendre qu'il ne pouvait y avoir de convergence concernant la façon de faire avancer ces discussions, ou ne serait-ce que pour décider s'ils devaient les poursuivre. Les Membres devaient pouvoir s'exprimer sur les questions qu'ils estimaient pertinentes pour les dynamiques actuelles du commerce mondial, surtout s'ils avaient exprimé leur intérêt pour une question spécifique. Bloquer l'adoption de l'ordre du jour du Conseil général en raison d'une objection visant un problème spécifique – d'autant que le point en question était uniquement à titre informatif – pouvait créer un précédent négatif pour l'avenir et compromettre potentiellement le bon fonctionnement du Conseil. La Turquie souhaitait que le point 5 soit maintenu à l'ordre du jour.

27. Le représentant de 'État plurinational de Bolivie a déclaré que son pays n'avait aucun problème à adopter l'ordre du jour, mais qu'il partageait pleinement les inquiétudes exprimées par l'Inde et l'Ouganda. Les accords internationaux sur l'investissement avaient en majorité été néfastes pour les Membres en développement au cours des 20 années précédentes. Les Membres avaient adopté une décision visant à exclure ce sujet qui devait être respectée. En outre, l'OMC n'était pas l'instance la plus appropriée pour traiter de l'investissement.

28. Le représentant de la Suisse a indiqué que son pays ne faisait pas partie des proposant du point 5 de l'ordre du jour mais qu'il souhaitait exprimer sa profonde inquiétude face à l'objection. S'opposer au point 5 entraînerait une grave situation avec des répercussions systémiques, d'autant que la justification pour inclure le point 5 était solide. Actuellement, les coauteurs du point de l'ordre du jour souhaitaient uniquement de la transparence et un échange d'informations et ne proposaient pas de négociations. Comme l'avaient signalé d'autres délégations, la question de l'investissement faisait partie intégrante des sujets couverts par l'OMC. Le commerce des services selon le mode 3 et l'Accord sur les MIC étaient également inclus. Les Membres n'avaient pas besoin qu'un mandat soit donné par la Conférence ministérielle pour discuter au sein du

Conseil général de points qui étaient directement liés au commerce international. La Suisse estimait que le point 5 devait être maintenu à l'ordre du jour pour adoption.

29. Le représentant de Singapour a partagé les inquiétudes sérieuses exprimées par les autres intervenants d'un point de vue systémique. Singapour a demandé aux Membres de faire preuve de prudence quant au dangereux précédent créé par le blocage de l'ordre du jour du Conseil général et de garder à l'esprit la perspective sur le long terme liée à l'impact qu'une telle décision aurait sur l'OMC. Le Conseil général devait rester une plate-forme permettant aux Membres de soulever et d'examiner toutes les questions intéressantes et pertinentes pour l'OMC.

30. Le représentant du Costa Rica a noté que même s'il n'était pas un proposant, le Costa Rica souhaitait toujours écouter ce que les autres Membres avaient à dire sur les questions liées au commerce. L'inquiétude éprouvée par le Costa Rica était d'ordre systémique, car le pays croyait comprendre que les Membres n'allaient pas fixer de règles relatives à l'investissement à la présente réunion. Les proposant souhaitaient simplement lancer un dialogue, comme d'autres discussions liées au commerce qui avaient été lancées par le passé. Si les Membres étaient incapables d'avoir une conversation civilisée, informative, transparente et inclusive sur une question relative au commerce international au sein de l'Organisation mondiale du commerce, alors où pouvaient-ils en discuter? Si les représentants de l'Organisation mondiale du commerce ne pouvaient pas parler de manière ouverte et inclusive sur une question relative au commerce international, alors qui le pouvait? Et s'ils ne pouvaient pas aborder un problème qu'un groupe de Membres estimait pertinent pour les intérêts du commerce international à ce tournant particulier de l'histoire du commerce international et dans ces circonstances très spéciales, alors quand le pourraient-ils? Le Costa Rica a donc demandé aux Membres de réétudier l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il avait été proposé initialement – avec l'inclusion du point 5.

31. Le représentant de l'Équateur a noté que les Membres étaient en train d'aborder un sujet qui devait faire l'objet d'une analyse plus sereine et plus calme. L'investissement était essentiel pour l'Équateur – c'était un sujet basique important et fondamental pour tous les Membres. L'Équateur a donc reconnu l'importance du point 5. Toutefois, le pays était en train de dénoncer deux traités bilatéraux relatifs à l'investissement, pour des raisons d'intérêt économique mais aussi pour sa souveraineté et son économie de manière générale. La délégation du représentant redoutait qu'un organisme international étudie la facilitation de l'investissement et est convenu de ce qui avait été déclaré par la Bolivie à l'heure où les Membres faisaient face à ce problème de fond.

32. En tant que participants d'un grand organisme traitant du commerce, les Membres devaient pouvoir discuter de différents sujets et faire avancer ces discussions. L'Équateur comprenait toutefois la position de l'Inde, car les faits dans la pratique montraient qu'ils mettaient de côté des décisions précédentes. Les Membres faisaient ainsi face dans le cadre du Conseil général non pas à un conflit d'intérêts, mais à un conflit de décisions. Les décisions prises par le Conseil général manquaient de cohérence. Certaines décisions avaient été appliquées. Mais d'autres décisions prises par les Membres étaient mises de côté alors qu'elles avaient elles aussi été acceptées par consensus, comme la Déclaration de Doha. Ces raisons justifiaient la position exprimée par l'Inde et soutenue par l'Ouganda. L'absence de cohérence avec les décisions prises par cet organe n'était pas une exagération. Il serait ainsi bénéfique pour l'Organisation de rendre ses décisions plus cohérentes.

33. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a soutenu un certain nombre d'interventions portant sur des questions systémiques. Le Costa Rica avait abordé les principales questions avec la plus grande éloquence. S'agissant purement des points systémiques qui avaient été soulevés, la Nouvelle-Zélande faisait partie des proposant qui souhaitaient le plus ardemment l'obtention de résultats sur les questions inachevées telles que la réforme visant les distorsions sur les échanges de produits agricoles, comme prévu dans les mandats issus du Cycle de Doha. Le représentant ne voyait pas comment une simple discussion portant sur un sujet qui avait été inscrit à l'ordre du jour dans les règles pouvait de quelque manière que ce soit annuler ou contredire une décision, comme l'avait avancé l'Ouganda, sans qu'une autre décision ne soit prise. De toute évidence, cela était impossible. La décision restait donc valide. Comme les Membres l'avaient entendu des intervenants proposant de mettre de côté le point à l'ordre du jour pour la présente réunion, il n'y avait pas de contradiction entre l'examen d'une question à la présente réunion et la décision concernant ce que l'assemblée négocierait. Si les Membres faisaient obstacle à la capacité d'inscrire des points à l'ordre du jour pour examen, cette action créerait un précédent dangereux.

Les Membres pouvaient dire ce qu'ils voulaient sur ces questions dans le cadre d'une discussion, mais s'ils permettaient le blocage d'un point, ils n'auraient peut-être pas d'ordre du jour.

34. Le représentant de l'Uruguay a déclaré que si des Membres souhaitaient inclure un point à l'ordre du jour tel était leur droit, en particulier s'il s'agissait d'une proposition de dialogue informel, ce qui était prévu dans le cadre du Conseil général.

35. Le représentant du Japon a noté que sa délégation ne faisait pas partie des proposant. Toutefois, le Japon estimait que le commerce et l'investissement étaient inséparables dans le monde actuellement caractérisé par des chaînes de valeur mondiales. Il était donc pertinent de discuter de l'investissement au sein de l'OMC. Le Japon partageait les inquiétudes éprouvées par les précédents intervenants concernant les conséquences systémiques. Les Membres devaient avoir le droit de discuter de n'importe quelle question qu'ils estimaient importante et pertinente pour l'Organisation.

36. Le représentant du Taipei chinois a soutenu l'inclusion de la facilitation de l'investissement à l'ordre du jour et a repris les inquiétudes systémiques exprimées par les précédents intervenants. La proposition visait un dialogue et non une négociation. Le blocage d'un point qui intéressait des Membres aurait un impact négatif sur l'OMC et les négociations.

37. Le représentant des États-Unis a déclaré que non seulement son pays ne faisait pas partie des proposant des documents examinés en lien avec le point 5, mais qu'il avait en fait des doutes importants sur de nombreuses questions soulevées concernant la facilitation de l'investissement et serait prêt à exprimer certains de ces doutes dans le cadre des discussions qui seraient menées au titre de ce point. Les États-Unis pensaient toutefois que le point avait été inscrit à l'ordre du jour dans les règles, et apprécieraient de pouvoir exprimer son point de vue à cette occasion.

38. Le représentant du Canada a noté que son pays ne faisait pas partie des proposant. Cependant, le Canada pensait qu'il s'agissait d'un sujet de discussion pertinent – une discussion sur une question de transparence. Pour le Canada, le fait de bloquer un point pour examen était une source d'inquiétude systémique, en particulier lorsque le point était lié avant tout à la transparence. Les discussions informelles sur la facilitation de l'investissement auraient lieu entre les Membres qui souhaitaient examiner le sujet quoi que décident les Membres à la présente réunion. Mais il serait toutefois préférable que cette discussion ait lieu de manière transparente plutôt que de manière irrégulière ou non officielle. Le Canada croyait comprendre que les proposant avaient simplement suggéré de partager leurs intentions avec les Membres. Ils avaient inscrit le point à l'ordre du jour en suivant toutes les règles pertinentes. Le Canada a donc soutenu le maintien du point 5 à l'ordre du jour.

39. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a déclaré que l'investissement et l'OMC restaient pertinents. Les Membres ne voudraient pas envoyer de signaux. Ils devaient plutôt traiter de l'investissement de manière à favoriser la prospérité pour leurs populations. S'ils refusaient d'examiner le sujet, cela n'aiderait pas non plus l'examen d'autres sujets, en particulier à l'heure où la Conférence ministérielle approchait à grands pas. La réussite de la présente réunion était d'une importance pressante pour l'Organisation.

40. Le représentant de la République de Moldova a indiqué que son pays ne faisait pas partie des proposant, mais que le point 5 devait être maintenu à l'ordre du jour. La facilitation du commerce et de l'investissement relevait du mandat de l'OMC. Si les Membres refusaient d'examiner une question, en particulier si cette dernière impliquait la notion de transparence, comment pouvaient-ils parvenir à un accord sur cette question ou sur tout autre sujet et prendre des mesures, étant donné qu'il n'y aurait pas de décision sans mesure? Le blocage pouvait potentiellement créer un précédent négatif dans le cadre des discussions relatives à la onzième Conférence ministérielle. L'idée de consensus pouvait également être compromise. Le temps pressait. La pression grandissait en vue de la onzième Conférence ministérielle. Un moyen d'alléger la pression serait de lancer des discussions entre les Membres. La communication sur ce sujet serait essentielle. La Moldova souhaitait que les discussions restent dans un cadre légal et souhaitait éviter toute activité illégale, notamment d'autres actions prises au titre du code de procédures pénales.

41. Le représentant de l'Indonésie a estimé que l'Organisation n'avait pas réussi à l'impressionner pour son premier jour, où les Membres se disputaient sur l'adoption de l'ordre du jour. Sa délégation ayant écouté attentivement la dispute entre les proposants et les opposants, l'Indonésie a repris l'opinion selon laquelle il était important d'éviter de créer des précédents dangereux. Si les Membres n'y parvenaient pas à la présente réunion, n'importe quelle délégation pouvait faire obstacle à n'importe quel ordre du jour, à tout moment ultérieurement – ce qui devait être évité. Toute délégation avait le droit d'émettre des réserves ou des objections concernant n'importe quel sujet prévu pour examen par l'Organisation. Toutefois, l'Indonésie espérait que toute délégation qui choisirait de suivre cette voie ne ferait pas obstacle à l'adoption de l'ordre du jour, surtout s'il était soutenu par la majorité des Membres. Elle pouvait exprimer son intention de se dissocier de l'ordre du jour plutôt que le bloquer complètement. L'Indonésie partageait l'opinion exprimée par les précédents intervenants selon laquelle la question de la facilitation du commerce et de l'investissement entrait dans le cadre de l'OMC.

42. La représentante de l'Inde a déclaré que sa délégation pouvait détailler les raisons justifiant cette position, étant donné que certaines délégations insinuaient que sa décision de bloquer n'était pas fondée.

43. L'Inde reconnaissait et respectait le droit des Membres d'inscrire des points à l'ordre du jour. Mais pour décider si un point était inscrit à juste titre, comme l'avait mentionné une délégation, il fallait se reporter à la structure juridique de l'Organisation. Les Membres avaient tout autant le droit de s'opposer à un point de l'ordre du jour. C'était précisément à cause d'une inquiétude systémique grave que l'Inde avait décidé de soulever le problème. L'Inde a assuré aux Membres qu'elle avait examiné et soulevé le problème avec une extrême prudence.

44. L'OMC était une institution fondée sur des règles. Tous les sujets n'entraient pas dans le cadre de l'OMC, comme il avait été décidé dans l'Accord instituant l'OMC. Si les Membres devaient commencer à concevoir l'Organisation comme une institution faite pour discuter de tous les sujets possibles, cela détruirait les règles de l'institution.

45. L'Inde estimait que l'investissement était un sujet qui n'entrait pas dans le cadre des discussions ou des négociations tenues à l'OMC. Tous les Membres reconnaissent la structure juridique solide, fondée sur des règles et orientée vers les Membres de l'Organisation. Un élément essentiel de la solide structure juridique de l'OMC était que les fonctions et les responsabilités au sein de l'Organisation étaient déterminées par l'Accord de Marrakech instituant l'OMC et d'autres accords commerciaux multilatéraux.

46. L'OMC avait deux fonctions principales, inscrites à l'Accord de l'OMC : premièrement, faciliter la mise en œuvre des accords existants; et deuxièmement, offrir aux Membres une instance de négociation sur leurs relations commerciales multilatérales.

47. L'article III.1 de l'Accord de l'OMC prévoyait que: "L'OMC facilitera la mise en œuvre, l'administration et le fonctionnement du présent accord et des accords commerciaux multilatéraux et favorisera la réalisation de leurs objectifs, et servira aussi de cadre pour la mise en œuvre, l'administration et le fonctionnement des accords commerciaux plurilatéraux." Ce qui était qualifié de facilitation de l'investissement n'entrait pas dans le cadre de la mise en œuvre, de l'administration et du fonctionnement des accords commerciaux multilatéraux ni de la réalisation de leurs objectifs.

48. Dans ce cadre, il convenait de noter que le Conseil général devait s'acquitter des fonctions qui lui avaient été assignées au titre de l'Accord de l'OMC. Ainsi, le Conseil général ne pouvait pas fonctionner en-dehors du cadre de l'Accord de l'OMC. Les discussions portant sur la soi-disant facilitation de l'investissement au sein du Conseil général signifieraient forcément que le Conseil général fonctionnait en dehors du cadre de l'Accord instituant l'OMC.

49. Par ailleurs, l'article III.2 de l'Accord de l'OMC prévoyait que: "L'OMC sera l'enceinte pour les négociations entre ses Membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales."

50. La facilitation de l'investissement, qui visait prétendument à faciliter l'investissement, ne relevait pas des relations commerciales multilatérales. L'investissement n'était pas en soi du commerce. L'investissement pouvait se traduire, ou non, par un commerce transfrontières qui

relevait des relations commerciales multilatérales. L'investissement couvrait de nombreux actifs ou entreprises qui étaient soumis à des obligations bilatérales foncièrement différentes.

51. Tous les Membres étaient conscients de la multitude d'accords bilatéraux d'investissement qui couvraient les aspects de la facilitation, de la protection et du règlement des différends à des degrés variés. La soi-disant facilitation ou protection de l'investissement ne pouvait donc pas être caractérisée comme traitant des relations commerciales multilatérales et les natures de ces deux notions étaient complètement différentes. Ainsi, l'Inde ne pensait pas que le point soit pertinent dans le cadre des relations commerciales multilatérales.

52. Dire que le commerce ne pouvait avoir lieu sans investissement et que l'investissement faisait donc partie des relations commerciales multilatérales était un argument tiré par les cheve ux.

53. S'agissant des accords commerciaux multilatéraux existants, l'Accord sur les MIC et l'AGCS traitaient déjà d'aspects de l'investissement liés au commerce dans les domaines des marchandises et des services respectivement.

54. L'Accord sur les MIC traitait des mesures relatives à l'investissement qui pouvaient entraîner des effets de restriction et de distorsion des échanges et concernait exclusivement le commerce de marchandises. L'Accord était strictement lié au commerce et devait être interprété dans le contexte des mesures d'investissement ayant des effets de distorsion sur le commerce. Tout examen des mesures relatives à l'investissement devait avoir lieu au sein du Comité des MIC.

55. L'AGCS concernait la fourniture de services par le biais d'une présence commerciale sur le territoire d'un autre Membre et était lié au commerce des services, et pas uniquement à l'investissement.

56. Cependant, ni l'Accord sur les MIC ni l'AGCS n'offrait le cadre pour une discussion générale sur les politiques, les règles et les réglementations relatives à l'investissement.

57. Par ailleurs, les travaux menés en vue des négociations sur le lien entre le commerce et l'investissement, qui étaient abordés aux paragraphes 20 à 22 de la Déclaration ministérielle de Doha, avaient été ralentis au titre du paragraphe 1 g) du Cadre de juillet.

58. Plus récemment, le paragraphe 34 de la Déclaration ministérielle de Nairobi précisait que si certains Membres souhaitaient recenser et examiner d'autres questions pour négociations, d'autres Membres ne le souhaitaient pas. Cela montrait clairement qu'il n'y avait pas de consensus concernant le recensement et l'examen de ces autres questions pour négociations. La facilitation de l'investissement faisait partie des questions qui avaient été définies par quelques Membres comme nouvelle question, mais l'Inde ne souscrivait pas à cette définition ni à la nécessité d'en discuter.

59. L'Inde s'opposait donc à l'inclusion des questions liées à l'investissement, notamment la facilitation de l'investissement, dans le cadre de l'OMC, et n'était pas en position d'accepter l'inclusion du point relatif à la facilitation du commerce et de l'investissement à l'ordre du jour ordinaire du Conseil général.

60. Les Membres qui étaient intéressés par ce sujet étaient en droit de lancer des discussions informelles sur ce point, ou sur tout autre sujet, en dehors du cadre formel de l'OMC. Cela avait été le cas avec l'atelier organisé par le groupe MIKTA, en dehors des organes officiels de l'OMC.

61. L'Inde n'était pas en position à ce jour d'accepter l'adoption de l'ordre du jour avec l'inclusion du point 5, étant donné que la délégation de la représentante s'opposait à l'inclusion de questions liées à l'investissement en raison d'inquiétudes de fond systémiques graves, sérieuses et dangereuses.

62. Le Président a noté que les Membres avaient entendu toutes les déclarations. Il avait écouté très attentivement ce que les Membres avaient dit. Il était évident qu'il n'y avait pas de consensus pour adopter l'ordre du jour figurant dans le document WT/GC/W/732. À moins qu'une délégation n'ait une proposition ou une suggestion alternative qui soit convenable pour tous, il a proposé de

suspendre la réunion et de la reprendre dès que possible, après avoir pu consulter les délégations sur ce problème.

63. Le représentant de la Chine a déclaré qu'il semblait inévitable de suspendre la réunion dans les circonstances actuelles. Cette suspension était très regrettable pour les Membres et l'OMC. Si la réunion était effectivement suspendue, les Membres devaient faire face à la réalité. Concernant les consultations, les Membres avaient besoin d'un certain temps étant donné les sérieuses différences qui les séparaient. Ils auraient besoin de quelques heures ou de quelques jours, mais certainement pas de quelques minutes. Le représentant a donc proposé de laisser les autres Membres rentrer chez eux plutôt que de les faire rester à l'OMC en attendant un résultat.

64. Le Président a suspendu la réunion, a demandé aux Membres de se tenir disponibles et a annoncé que le Conseil général reprendrait sa session dans les meilleurs délais et probablement avec un préavis très court.

65. À la reprise de la réunion du Conseil général le 18 mai, le Président a rappelé qu'au moment de suspendre le Conseil général le 10 mai, il avait indiqué qu'il entamerait des consultations avec les Membres en vue de reprendre la réunion du Conseil général dans les meilleurs délais, et d'être en mesure d'adopter un ordre du jour qui convienne à tous. Il avait de fait tenu une série de consultations et estimait que les Membres pouvaient désormais être en position d'adopter leur ordre du jour sur la base des éléments suivants:

"Au moment de suspendre le Conseil général le mercredi 10 mai, j'ai indiqué que je lancerais des consultations avec les Membres en vue de reprendre la réunion du Conseil général dans les meilleurs délais, et d'être en position d'adopter un ordre du jour qui convienne à tous. J'ai effectivement tenu une série de consultations et j'estime que nous pouvons désormais être en position d'adopter notre ordre du jour sur la base de ce que suit:

Le point 5 de l'ordre du jour est réintitulé "Communications sur l'atelier du groupe MIKTA et dialogue informel sur la facilitation de l'investissement" et vise à permettre un échange d'opinions sur les initiatives que certains Membres avaient prises, ou comptaient prendre, en matière de dialogues informels relatifs à la facilitation de l'investissement.

Les Membres se rappelleront la Décision adoptée par le Conseil général en juillet 2004 (figurant dans le document WT/L/579) ainsi que le paragraphe 34 de la Déclaration ministérielle de Nairobi. Toutes les déclarations faites devant le Conseil général le 10 mai 2017, au moment d'examiner l'ordre du jour proposé, sont consignées dans le compte-rendu de la présente réunion.

Il est noté que les proposant souhaitent partager des informations relatives aux dialogues informels sur la facilitation de l'investissement, et que les communications ne constituent pas des propositions pour négociations. Les proposant estiment que les dialogues informels sur la facilitation de l'investissement sont importants.

Il est également noté que certains Membres pensent que la facilitation de l'investissement n'entre pas dans le cadre de l'OMC ni de fait du Conseil général.

Enfin, conformément aux règles 2 et 4 du Règlement intérieur du Conseil général, nous notons que le Conseil général n'est pas tenu de prendre de décisions au titre de ce point de l'ordre du jour.

Je fais cette déclaration sous ma propre responsabilité, et je crois que nous sommes désormais en position d'adopter l'ordre du jour tel que modifié."

66. Le Conseil général a adopté l'ordre du jour¹ avec les modifications proposées telles que détaillées par le Président dans sa déclaration.

¹ L'ordre du jour adopté a par la suite été distribué sous la côte WT/GC/W/732/Rev.1.

1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

1.1. Le Président a rappelé que le 8 mai, les Membres avaient organisé une réunion informelle au niveau des Chefs de délégation² à laquelle lui et les présidents des groupes de négociation avaient présenté des rapports détaillés.³

1.2. Le représentant du Cameroun n'avait pas l'intention de faire une déclaration spécifique, ayant participé aux consultations organisées par le Directeur général. Le Cameroun souhaitait en fait clarifier le point à l'examen – à savoir le rapport du Président du Comité des négociations commerciales. Le Cameroun a souligné que le CNC n'avait pas eu de réunion en tant qu'organe depuis un certain temps et la délégation du représentant voulait savoir si cette pratique se poursuivrait ou si les Membres auraient des réunions du CNC informelles ou formelles spécifiques à l'avenir, selon le contexte et la configuration, en particulier en vue de la Conférence ministérielle à venir.

1.3. Le Directeur général a déclaré que les réunions informelles au niveau des Chefs de délégation lui permettaient de faire rapport en tant que Président du CNC et offrait aux Membres une occasion de discuter d'autres questions qu'ils souhaitaient étudier. Le rapport du Président du CNC et les déclarations des Membres étaient effectués pendant les réunions informelles des Chefs de délégation et étaient formalisés pendant la réunion du Conseil général après avoir été consignés et intégrés dans le compte-rendu de la réunion en question.

1.4. Le représentant du Cameroun a souhaité savoir si les réunions du CNC étaient suspendues de manière officielle. C'était la clarification que sa délégation souhaitait connaître, car ils avaient assisté par le passé à des réunions du CNC en tant que tel et non à des réunions informelles au niveau des Chefs de délégation, dont le contenu était examiné au titre du point 1 de l'ordre du jour.

1.5. Le Directeur général a déclaré que le CNC se réunissait à chaque fois qu'un groupe de négociation se rencontrait étant donné que les groupes de négociations se réunissaient sous l'égide du CNC. Les présidents des groupes de négociation rendaient compte au Directeur général en tant que Président du CNC. Le Directeur général rendait à son tour compte aux Membres de ce qui s'était passé pendant toutes ces réunions. Ces rapports étaient ensuite formalisés pendant le Conseil général. Cette procédure était suivie depuis un certain temps et elle semblait bien marcher jusqu'à présent. Mais si les Membres voulaient changer cette pratique, le Directeur général n'y voyait aucun inconvénient.

1.6. Le représentant de l'Ouganda comprenait la question du Cameroun et a pris note de la clarification apportée par le Directeur général. Les Membres avaient l'habitude de tenir des réunions formelles au CNC mais il semblait qu'après Nairobi, ils ne se soient pas réunis dans le cadre formel du CNC. Ils s'étaient plutôt réunis dans ce qui était connu comme étant des réunions au niveau des Chefs de délégation. Étant donné que ce contexte particulier était informel, il n'existait aucune trace en termes de compte-rendu ou de déroulé des réunions informelles au niveau des Chefs de délégation. Le représentant croyait comprendre que la question visait plutôt à savoir s'il y avait eu une suspension officielle du CNC formel tel qu'il se réunissait habituellement par le passé et s'il avait été remplacé par les réunions informelles au niveau des Chefs de délégation.

1.7. Le Directeur général pensait avoir déjà répondu à cette question et a noté que les réunions du CNC avaient lieu à chaque fois que des groupes de négociation se réunissaient. Dans le cadre

² Les déclarations faites par les délégations suivantes à la réunion informelle au niveau des Chefs de délégation tenue le 8 mai figurent dans le compte-rendu de la présente réunion et à l'annexe 2 du présent document: Cambodge (PMA); Rwanda (Groupe africain); Guyana (ACP); Népal; Philippines (ASEAN); Inde; Costa Rica (Amis du commerce électronique pour le développement); Japon; Équateur; Chine; Nouvelle-Zélande; Cuba; Union européenne; État plurinational de Bolivie; Monténégro; Chili; Ouganda; Brésil; République de Corée; Mexique; Fédération de Russie; Hong Kong, Chine; Pakistan; Suisse; Indonésie (G-33); Mali (C-4); Bangladesh; République bolivarienne du Venezuela; Zimbabwe; Îles Salomon; Tunisie; Paraguay; Fidji; Afrique du Sud; Maroc; États-Unis; Cameroun; Colombie; Uruguay; Canada; Norvège; Nigéria; Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); et Kenya.

³ À la demande du Directeur général, son rapport et ceux des présidents des groupes de négociation présentés le 8 mai à la réunion informelle au niveau des Chefs de délégation sont incorporés au compte-rendu de la présente réunion et retranscrits à l'annexe 1 du présent document.

des réunions de groupes de négociation, le Directeur général faisait rapport aux Membres par l'intermédiaire des présidents respectifs sur l'état d'avancement des négociations. Ces rapports pouvaient être réalisés lors de ces réunions ou pendant le Conseil général au titre du point sur le rapport du Président du CNC. Ces rapports et ces déclarations des délégations seraient ensuite consignés pendant la réunion du Conseil général. La seule innovation était qu'au lieu de présenter ces rapports et ces déclarations pendant la réunion du Conseil général, ils avaient ajouté une autre date à cette fin pour faciliter les conversations pendant le Conseil général. Le Directeur général ne voyait toutefois aucun problème si les Membres décidaient de ramener ce point au Conseil général. Sur le fond, rien n'allait changer.

1.8. Le représentant du Cameroun a déclaré que le CNC était un organe du PDD et conférait des responsabilités au Directeur général. Ce qui avait été laissé de côté pour le processus informel aurait pu s'avérer être une manœuvre efficace, mais la question se posait de savoir si cette pratique était appropriée dans une organisation fondée sur des règles. Dans le cadre des réunions informelles des Chefs de délégation, les délégations participaient au niveau des "Ambassadeurs plus un", une configuration qui ne présentait pas l'avantage d'offrir le soutien complet nécessaire, contrairement à la configuration du CNC. Les Membres avaient suivi des pratiques différentes dans le passé. Le Cameroun voudrait ainsi savoir si les réunions du CNC avaient une façon de fonctionner particulière qui fallait relancer et s'il convenait d'y revenir.

1.9. Le Directeur général a indiqué que la réunion formelle du CNC la plus récente avait eu lieu en juillet 2015. Les Membres pouvaient changer la façon de fonctionner. Si tel était leur souhait, ils pouvaient le faire en revenant au CNC.

1.10. Le Conseil général a pris note des rapports du Directeur général et des présidents des groupes de négociation, des déclarations faites à la réunion informelle au niveau des Chefs de délégation tenue le 8 mai, et des autres déclarations.

2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI ET DE NAIROBI – DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

2.1. Le Président⁴ a rappelé que ce point avait été inclus à l'ordre du jour pour continuer de donner suite aux Décisions ministérielles adoptées à Bali puis à Nairobi, et ce, de manière inclusive et transparente. Dans le même esprit, et pour exécuter effectivement les mandats, il a suggéré que les Membres gardent ce point à l'ordre du jour et qu'il continue à faire rapport sur les questions de mise en œuvre lors de leurs réunions, pour autant qu'il y ait des faits nouveaux à signaler.

2.2. Le 2 mai, il avait rencontré les nouveaux présidents des organes ordinaires afin de discuter des questions de mise en œuvre et d'examiner le programme de travail commun pour cette année. Ils avaient eu des échanges productifs et il les a remerciés pour leur coopération et pour les travaux qu'ils menaient dans leurs organes respectifs. C'est sur les renseignements actualisés recueillis pendant cette réunion que reposait son intervention.

2.3. Concernant la décision sur les plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC, le Conseil des ADPIC avait examiné la question à chacune de ses réunions depuis la dixième Conférence ministérielle, y compris lors de sa dernière réunion, en mars. Les Membres restaient divisés sur le point de savoir si ces plaintes devaient s'appliquer aux ADPIC, s'il était nécessaire de définir une portée et des modalités, et à qui il appartenait de proposer des éléments possibles à cette fin. Le prochain Président du Conseil des ADPIC continuerait d'explorer les solutions possibles pour aller de l'avant avec les délégations avant et pendant la réunion suivante du Conseil des ADPIC, en juin.

2.4. S'agissant de la décision sur le Programme de travail sur le commerce électronique, des discussions avaient eu lieu au Conseil des marchandises, au Conseil des services, au Conseil des ADPIC et au CCD, fondées sur un certain nombre de communications qui avaient été distribuées à certains ou à l'ensemble de ces quatre organes. Conformément à la Décision de Nairobi, le Conseil général ferait un examen de l'avancée du programme de travail lors de sa réunion de juillet.

⁴ La déclaration du Président avait été distribuée sous la côte JOB/GC/125.

2.5. En ce qui concernait l'Aide pour le commerce, la séance suivante du CCD consacrée à ce sujet et l'atelier organisé en marge de cette séance se tiendraient les 30 et 31 mai. Cet atelier était une première étape vers l'Examen global de l'Aide pour le commerce 2017, qui avait pour thème "Promouvoir le commerce, l'inclusion et la connectivité pour un développement durable" et qui se tiendraient les 11-13 juillet 2017.

2.6. Pour ce qui était de l'agriculture et s'agissant de la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation, la deuxième discussion spécifique sur la concurrence à l'exportation aura lieu lors de la réunion du Comité de l'agriculture en juin. Comme par le passé, les discussions se fonderaient sur le document de base du Secrétariat sur la concurrence à l'exportation qui avait été distribué le 10 mai. Ce document se fondait sur les réponses de 33 Membres au questionnaire sur la concurrence à l'exportation, chiffre comparable au taux de réponse de 2016.

2.7. S'agissant de la mise en œuvre de la Décision de Bali relative à l'administration des contingents tarifaires, plusieurs Membres faisaient état des taux d'utilisation. Conformément à la Décision, un examen de la mise en œuvre de celle-ci devait commencer au plus tard à la fin de 2017.

2.8. Pour ce qui concernait la Décision sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, aucun Membre n'avait cherché à utiliser la solution provisoire, raison pour laquelle le Comité de l'agriculture n'avait pas été appelé à prendre des mesures et aucun renseignement n'avait été fourni par les Membres dans le cadre de la surveillance prévue.

2.9. S'agissant des sujets relatifs au développement et aux PMA, l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA, qui était prévu dans les Décisions de Bali, restait un point permanent à l'ordre du jour du CCD et les discussions continueraient lors de la prochaine réunion du CCD, qui se tiendrait en juin.

2.10. La situation restait inchangée en ce qui concernait le Mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié, car aucune communication écrite n'avait encore été présentée par les Membres. Lors de récentes réunions, un certain nombre de Membres avaient fait part de leurs réflexions et de leur point de vue sur les raisons pour lesquelles ce mécanisme n'était pas en train d'être testé et sur les marches à suivre possibles. La réunion suivante du Mécanisme de surveillance se tiendrait en juin.

2.11. En ce qui concernait les règles d'origine préférentielles pour les PMA, plusieurs Membres donateurs de préférences avaient informé le Comité des règles d'origine de leurs efforts visant à réformer leurs règles d'origine et à les aligner sur les dispositions et les lignes directrices de la Décision ministérielle. Au sein du Comité, les Membres avaient par ailleurs adopté un nouveau modèle pour la notification des règles d'origine préférentielles pour les PMA. Les modèles devaient être présentés par tous les Membres donateurs de préférences d'ici au 30 juin 2017. Tous ces Membres communiqueraient des renseignements en utilisant le modèle, même si des notifications avaient déjà été présentées dans le passé. Cela garantirait la disponibilité de renseignements à jour et comparables. Le Comité avait adopté une méthode de calcul des taux d'utilisation et, par conséquent, le Secrétariat avait élaboré un premier projet de rapport sur les taux d'utilisation des régimes de droits en faveur des PMA. Le format du rapport était en cours d'ajustement avec la collaboration des Membres donateurs de préférences afin qu'il puisse être examiné plus tard dans l'année. Les discussions portant sur ces sujets et d'autres aspects connexes de la Décision ministérielle se poursuivraient au sein du Comité tout au long de 2017.

2.12. En ce qui concernait la mise en œuvre effective de la dérogation concernant les services pour les PMA, les PMA s'étaient concentrés, au cours de la réunion du Conseil du commerce des services de mars, sur le traitement préférentiel notifié par un Membre qui avait ensuite donné plusieurs réponses et indiqué qu'il donnerait suite aux questions restantes au niveau bilatéral. Le Groupe des PMA avait également appelé tous les donateurs de préférences à fournir une assistance technique visant à renforcer la capacité d'offre des PMA et à prendre des initiatives visant à sensibiliser les acteurs nationaux aux préférences au titre de la dérogation. Le décompte des notifications de préférences pour les services et fournisseurs de services des PMA reçu par le Conseil du commerce des services était de 24, après la notification présentée par le Panama. Puisque la mise en œuvre de la dérogation concernant les services pour les PMA était un point

permanent à son ordre du jour, le Conseil aborderait la nouvelle notification, et plus généralement la dérogation, lors de sa réunion suivante, en juin.

2.13. Les travaux sur la facilitation des échanges continuaient de progresser. Six Membres additionnels avaient achevé leur processus de ratification depuis que l'Accord était entré en vigueur le 22 février, portant le nombre total actuel d'instruments d'acceptation à 118.

2.14. Des progrès avaient également été réalisés en matière de notification, cinq Membres ayant présenté des contributions sur leurs indications d'engagements depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, concernant pour la plupart les catégories B et C. Bien que cela représente une étape bienvenue dans les efforts visant à élever ces notifications au niveau des contributions de catégorie A, il restait un retard important à rattraper. Des notifications étaient toujours en attente concernant d'autres parties de l'Accord, comme les articles 1:4, 10:4, 10:6, 12:2 et 22.

2.15. Les travaux continueraient dans le cadre du Comité de la facilitation des échanges récemment établi, organe permanent relevant du Conseil du commerce des marchandises, qui tiendrait sa séance inaugurale le 16 mai. Les Membres seraient informés de l'état d'avancement des travaux du Comité suivant les modalités utilisées dans d'autres organes subsidiaires du CCM, par exemple par le biais de rapports annuels.

2.16. Le Président espérait que les travaux de l'OMC sur la facilitation des échanges continueraient sur cette voie positive et il a demandé instamment à tous les Membres de faire de leur mieux pour respecter leurs engagements afin qu'ils puissent faire avancer ce programme important.

2.17. Le Directeur général a communiqué aux Membres des informations actualisées sur l'Examen global de l'Aide pour le commerce qui était imminent. L'événement aurait lieu du 11 au 13 juillet et les préparations avançaient à un bon rythme. L'OMC avait reçu une réponse enthousiaste des Membres et des organisations internationales à l'appel à des activités annexes, notamment de la part des banques de développement régionales et d'autres organes régionaux. L'Organisation avait réussi à satisfaire à toutes les demandes communiquées par les Membres et la plupart de celles présentées par des sources externes.

2.18. En tout, un peu plus de 50 sessions devaient avoir lieu sur les 3 jours de l'Examen global. La diversité des communications reçues et le nombre élevé de sujets permettraient une riche discussion. Outre les réunions de groupes de haut niveau, il était également prévu de tenir quelques activités thématiques spéciales, notamment sur les ODD, les PMA, l'autonomisation des femmes et la facilitation du commerce. Un projet de programme serait posté sur le site Web de l'OMC plus tard dans la semaine et comprendrait un lien vers la page d'inscription. Le Directeur général a encouragé tous ceux qui comptaient participer, y compris les personnes basées à Genève, à s'inscrire pour pouvoir mettre en place les arrangements nécessaires. Le délai d'inscription en ligne était fixé au 26 juin. Le Directeur général a remercié les Membres pour leur intérêt et les a encouragés à veiller à la réussite de l'événement.

2.19. Le représentant de la Chine a noté que c'était la première fois qu'il prenait la parole devant le Conseil général en tant qu'Ambassadeur de la Chine auprès de l'OMC. Il a rappelé que pendant sa visite en Équateur en octobre 2016, il était allé au Musée d'Oswaldo Guayasamin, le grand peintre équatorien. Sur le mur, il avait vu la fameuse citation en espagnol: "Mantengan encendida una luz que siempre voy a volver", qui signifiait "Gardez une lumière allumée, car je reviendrai toujours".

2.20. Quand il avait lu cette phrase, il avait été saisi par la nostalgie. Il avait pensé à Genève, d'où il était parti depuis six ans, et il s'était demandé quand il pourrait y retourner. Il n'avait pas pensé être de retour si vite.

2.21. Il était venu pour la première fois à Genève en 1992 pour les négociations sur l'adhésion de la Chine au GATT. Depuis, il avait effectué quelque 52 visites à Genève. Après l'accession de la Chine à l'OMC en 2001, il avait fréquemment voyagé entre Pékin et Genève pour les négociations sur le Cycle de Doha. Plus tard, il avait été en poste à Genève en tant que chef de mission adjoint de la Chine à l'OMC entre 2008 et 2011. Pendant ces plus de 20 ans, il avait eu la chance

d'assister et de participer au processus historique de l'intégration de la Chine au système commercial multilatéral.

2.22. Au cours des six précédentes années, depuis qu'il était rentré à Beijing de Genève, il avait principalement été responsable de l'investissement sortant de la Chine, de l'aide étrangère et des relations économiques et commerciales bilatérales entre la Chine et les pays des régions des Amériques et de l'Océanie. Il avait été impliqué dans l'initiative "Ceinture et route", notamment dans des projets de construction d'infrastructures comme le port d'Hambantota à Sri Lanka, l'autoroute au Pakistan, la voie ferrée entre Nairobi et Mombasa au Kenya et le parc industriel à Sihanoukville au Cambodge, entre autres.

2.23. Ces deux types d'expériences professionnelles complètement différentes lui rappelaient un débat qu'il avait eu avec une de ses collègues de la mission, à l'époque où il était en poste à Genève. Sa collègue avait travaillé pour l'aide et l'investissement étrangers avant de venir à Genève. Elle lui avait dit qu'elle n'aimait pas son travail à Genève, car elle avait préféré travailler en Afrique pour construire des routes et des ponts avec l'aide et l'investissement de la Chine. Chaque route et chaque pont construits avaient apporté des bénéfices concrets aux populations africaines. La collègue du représentant avait ajouté qu'à Genève, il fallait passer des jours et des nuits à ergoter sur une virgule ou un point final, à débattre sur le terme "doit" ou "devrait" – à savoir beaucoup de bruit pour rien.

2.24. À l'époque, il n'avait pas été d'accord avec elle et avait défendu le travail mené à Genève. Il lui avait dit que leur travail était aussi sacré et utile que de construire des routes et des ponts. Il était vrai que les négociations commerciales multilatérales prenaient du temps, mais une fois convenues les règles internationales, ces dernières auraient un effet durable et systémique. Après avoir travaillé pendant six ans à la construction de routes et de ponts à travers le monde, le représentant pensait toujours qu'il n'avait pas eu tort pendant ce débat. Mais il avait aussi mieux compris les spécificités de la question et son vaste contexte.

2.25. Il pensait souvent que la miniréunion ministérielle tenue en juillet 2008, qui avait échoué après neuf jours de négociations laborieuses à Genève. Le Ministre chinois en poste à l'époque, M. Chen Deming, avait utilisé l'expression chinoise "Bei Zhuang" pour décrire cet échec. "Bei" signifiait tragique et "Zhuang" héroïque. Ce moment avait effectivement été un moment tragiquement héroïque de l'histoire des négociations. Un moment héroïque, car tous les Membres avaient partagé de grands espoirs et de grandes attentes pour créer un monde meilleur, mais aussi tragique car le Cycle de Doha s'était trouvé dans une impasse au moment précis où la mondialisation avait cruellement besoin d'une aide considérable et les Membres n'avaient pas réussi à s'unir alors que le système commercial multilatéral devait prendre des mesures et jouer son rôle.

2.26. Le représentant était bien conscient de l'importance cruciale du système commercial multilatéral. Au cours des 16 précédentes années, les Membres avaient assisté aux profonds changements que la Chine avait connus depuis son accession à l'OMC. Il était vrai que la Chine bénéficiait du système commercial multilatéral. On pouvait même dire que la Chine faisait partie des principaux bénéficiaires. Mais le représentant ne pouvait pas convenir que la Chine était le principal bénéficiaire, cette assertion était fautive et ne reflétait pas les faits.

2.27. Les Membres devaient remettre les choses dans leur contexte et embrasser une perspective globale. Les bénéfices que la Chine avait tirés de l'OMC étaient liés de manière inextricable et proportionnelle au dur travail qu'elle avait accompli. Le pays était un nouveau Membre de l'OMC et sa délégation restait très humble et sérieuse face aux règles de l'OMC. La Chine avait redoublé d'efforts pour se mettre à niveau avec la concurrence mondiale.

2.28. Les premières années suivant son accession à l'OMC, la Chine avait modifié des milliers de lois et de réglementations et avait mené une formation approfondie aux règles de l'OMC à l'échelle nationale. La population chinoise avait progressivement appris et compris l'esprit de l'OMC, notamment le marché ouvert et l'état de droit, et avait inscrit ces principes dans ses activités économiques quotidiennes.

2.29. Au début des années 1990, le représentant avait travaillé dans une usine de fabrication de vêtements dans la province de Henan, située au centre de la Chine. Il se souvenait encore qu'il

fallait 44 procédés différents pour fabriquer une chemise pour exportation et que le profit apporté par chaque chemise était seulement de 20 centimes. À l'époque, presque tous les ouvriers de cette usine de chemises étaient des jeunes filles âgées d'environ 20 ans.

2.30. Vingt ans plus tard, il était retourné visiter cette usine, mais n'avait pu que constater que l'ancien site de l'usine était désert. Les jeunes filles qui y travaillaient étaient devenues des mères avec des enfants adultes. Elles avaient chacune des vies différentes depuis qu'elles avaient quitté l'usine, mais elles partageaient toutes l'impact physique infligé sur leurs corps par ces jours passés à faire un dur labeur, avec leurs doigts tordus et leur vue déclinante.

2.31. Dans une certaine mesure, l'actuelle réussite économique chinoise devait beaucoup au sacrifice fait par des générations de jeunes filles qui travaillaient dur dans des usines, abimant leurs doigts et leur vue. Ainsi, elles ne devaient d'excuses à personne car elles devaient ce qu'elles avaient accompli à leur dur labeur.

2.32. La Chine souhaitait vivement continuer à travailler avec les autres pays dans le monde pour agrandir ensemble le gâteau et le partager en des parts bien plus égales. La délégation du représentant était prête à assumer plus de responsabilités et à apporter davantage de biens publics mondiaux, pour atteindre à terme une prospérité partagée et un développement mutuellement bénéfique. La Chine n'avait aucune intention de remplacer quelqu'un ou un pays, mais elle estimait que certains pays étaient plus égaux que d'autres en termes de gouvernance économique mondiale.

2.33. Il était clair que le PDD éprouvait des difficultés, mais le développement restait une priorité absolue pour l'instant. Comme d'autres pays en développement, la Chine rencontrait de nombreux défis, notamment pour optimiser la structure économique, réformer le système financier et réaliser une croissance plus durable. Le chemin à parcourir était encore long et sinueux.

2.34. Les 30 années de développement observées en Chine avaient montré que, pour que les pays en développement rattrapent leur retard, il était crucial qu'ils participent aux chaînes de valeurs mondiales et arrivent tout en haut de ces chaînes. Cette tâche n'était pas facile, et la Chine comptait sur l'OMC pour jouer un rôle plus important en créant un environnement plus favorable permettant aux pays en développement de participer au commerce.

2.35. La mondialisation et les nouvelles technologies avaient apporté à la fois des opportunités et des défis pour tous les pays. Face à ces défis, la construction de murs n'était pas une solution. Blâmer les autres pays ne fonctionnerait pas non plus. La seule solution était d'améliorer la coopération et la coordination et de renforcer les capacités et l'efficacité de la gouvernance économique mondiale.

2.36. Les Membres avaient besoin d'un mandat pour leurs travaux au sein de l'OMC. Les mandats ne tomberaient toutefois pas du ciel, mais découleraient en grande partie de discussions ascendantes.

2.37. À Genève, de nombreux collègues avaient une vision utile et des expériences riches qui leur avaient permis de voir plus de choses et de développer une meilleure réflexion. Les Membres devaient davantage partager leurs différentes idées pour permettre une interaction entre les réflexions de chacun, grâce à laquelle pourrait finalement émerger une compréhension et une convergence.

2.38. Les Membres devaient respecter les règles existantes, même si elles étaient loin d'être parfaites. Mais l'initiative visant à fixer de nouvelles règles n'irait pas loin si les Membres abandonnaient les règles existantes. Ce serait comme une rivière sans sa source ou un arbre sans ses racines.

2.39. Même si la tâche était impressionnante, les Membres devaient travailler sérieusement pour définir de nouvelles règles. Sinon, l'Organisation perdrait sa pertinence face aux vagues d'innovations et risquerait de devenir inexistante.

2.40. Les Membres ne devaient pas rester de marbre face aux difficultés rencontrées par les investisseurs venant de pays en développement et ne devaient pas faire la sourde oreille aux demandes de milliards de personnes qui participaient au commerce électronique mondial.

2.41. On pouvait dire qu'il n'y avait pas de meilleure forme de démocratie que la prise de décisions fondée sur un consensus, et qu'il n'y avait pas de meilleure façon d'organiser les discussions qu'en suivant une approche ascendante. La clé de la réussite dépendait cependant de la façon dont les Membres pouvaient tirer pleinement profit de ces bonnes pratiques pour les aider à faire face aux actuels problèmes complexes et pour parvenir à des résultats concrets.

2.42. L'année 2017 marquait le 200^{ème} anniversaire de la publication du livre écrit par David Ricardo, intitulé "Des Principes de l'économie politique et de l'impôt", qui présentait la théorie de l'avantage comparatif pour le commerce international. L'histoire montrait aux Membres que le commerce restait le moteur de la croissance et de la reprise de l'économie. Mais comme l'avait déclaré le Directeur général au Sommet du B-20 à Berlin la semaine précédente, "Les gens commençaient à oublier la valeur du commerce". Les Membres de l'OMC avaient le devoir de prendre des mesures pour intensifier le commerce.

2.43. Les Membres en avaient l'occasion, grâce à la Conférence ministérielle à venir à Buenos Aires en décembre. Tous devaient donc travailler pour une onzième Conférence ministérielle fructueuse dans un esprit de solidarité et de pragmatisme. Le représentant se réjouissait de se joindre aux autres Membres pour tenter d'atteindre des résultats concrets qui montreraient au monde la valeur et le rôle de l'OMC.

2.44. Le Conseil général a pris note du rapport du Président, de la déclaration du Directeur général et de l'autre déclaration.

3 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SESSION SPÉCIFIQUE DU COMITÉ DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

3.1. Le Président a rappelé que, conformément au cadre et aux procédures convenues par le Conseil général en 2002, le Programme de travail sur les petites économies était inscrit en permanence à l'ordre du jour du Conseil général, et le Comité du commerce et du développement faisait régulièrement rapport au Conseil général sur l'avancement des travaux effectués pendant ses sessions spécifiques sur cette question. À Nairobi, les Ministres avaient adopté une Décision réaffirmant leur attachement au Programme de travail et donnant pour instruction au CCD, sous la responsabilité globale du Conseil général, de poursuivre les travaux dans le cadre des sessions spécifiques. Il a invité M. l'Ambassadeur Taonga Mushayavanhu (Zimbabwe), Président du CCD, à faire un rapport sur l'évolution de la situation dans ce domaine.

3.2. L'Ambassadeur M. Taonga Mushayavanhu (Zimbabwe), Président de la Session spécifique du CCD, a rappelé que son dernier rapport au Conseil général avait été réalisé en février lorsqu'il avait expliqué comment le Programme de travail sur les petites économies avait traité des activités de suivi liées à la Décision ministérielle de Nairobi.

3.3. Dans leur Décision sur les petites économies, les Ministres avaient demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux sur les chaînes de valeur mondiales et d'étudier les difficultés que rencontraient les petites économies lorsqu'elles cherchaient à réduire les coûts du commerce, particulièrement dans le domaine de la facilitation des échanges.

3.4. Le Président du CCD a indiqué que les examens sectoriels sur les chaînes de valeur mondiales avaient été achevés et que les PEV avaient distribué un document fondé sur les discussions qui avaient eu lieu au cours des réunions tenues en 2015 et 2016. Le document (WT/COMTD/SE/W/35) avait été publié plus tôt dans le mois sous le titre "Résultats des discussions sur le thème "difficultés et possibilités rencontrées par les petites économies lorsqu'elles intègrent les chaînes de valeur mondiales dans le commerce des marchandises et des services" et avait été examiné lors de la récente session spécifique sur les petites économies.

3.5. Toujours pendant la Session spécifique, les Membres avaient entendu une présentation du Secrétariat sur la note qu'il avait distribuée récemment (WT/COMTD/SE/W/34) intitulée "Difficultés et possibilités rencontrées par les petites économies dans leurs efforts pour réduire les coûts du

commerce, en particulier dans le domaine de la facilitation des échanges". Le Président du CCD avait demandé aux Membres de se rappeler que le Secrétariat avait été chargé de mener un travail à ce sujet conformément à la Décision prise à la dixième Conférence ministérielle de Nairobi. Le document fournissait des définitions des coûts du commerce, décrivait les sources les plus communes de coûts du commerce pour les PEV et examinait la façon dont les réformes visant les politiques commerciales, l'Aide pour le commerce et la facilitation du commerce pouvaient davantage réduire les coûts du commerce.

3.6. Certaines PEV Membres avaient parlé de leurs efforts nationaux visant à réduire les coûts du commerce dans des secteurs spécifiques. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) avait également fait une présentation sur la façon dont les contrôles SPS pouvaient être réalisés de manière à favoriser un commerce sûr tout en réduisant au minimum les coûts de transaction.

3.7. Le représentant du Guatemala, s'exprimant au nom des PEV, a remercié le Président du CCD pour son rapport sur les avancées réalisées en lien avec le Programme de travail sur les petites économies. Comme indiqué dans le rapport du Président du CCD, les Membres avaient conclu les discussions portant sur les difficultés et les possibilités rencontrées par les petites économies lorsqu'elles intégraient les chaînes de valeur mondiales dans le commerce des marchandises et des services. Les PEV avaient distribué un document final sous la côte WT/COMTD/SE/W/35 qui présentait les principaux défis et les recommandations pour le groupe. Ce document servirait de guide pour les futurs travaux du groupe. Comme mandaté par les Ministres, leur prochain sujet d'examen porterait sur la réduction des coûts du commerce. Les PEV ont remercié le Secrétariat pour le document d'information publié. Ils étaient en train de l'analyser en groupe et reviendraient avec des contributions pour les discussions à la Session spécifique suivante du CCD.

3.8. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et de la déclaration.

4 ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

4.1. Le Président a rappelé qu'en 2016, le Conseil général était convenu de la date et du lieu de la onzième session de la Conférence ministérielle, qui aurait lieu à Buenos Aires (Argentine), en décembre 2017. Alors que les Membres procédaient à la préparation de la onzième Conférence ministérielle, il y avait un certain nombre de questions administratives sur lesquelles le Conseil général devait prendre des décisions. Ainsi qu'il était indiqué dans l'ordre du jour de la réunion aux sous-points a) à c), il s'agissait de: a) l'élection du bureau; b) la présence d'observateurs des gouvernements et des organisations internationales intergouvernementales; et c) la présence d'ONG. À cet égard, le Président a rappelé qu'une réunion informelle du Conseil général avait été organisée le 2 mai, pendant laquelle il avait présenté un aperçu des mesures que le Conseil général devrait prendre à la présente réunion – et il lui semblait que l'approche à suivre concernant ces questions administratives avait plu aux délégations. Les Membres avaient également inclus un quatrième sous-point d), au titre duquel le logo de la onzième session de la Conférence ministérielle serait lancé par le Directeur général adjoint M. Shark, ainsi qu'un cinquième sous-point e) concernant le Fonds d'affectation spéciale pour la participation des PMA à la onzième Conférence ministérielle.

4.1 ÉLECTION DU BUREAU

4.2. Le Président a noté que le Règlement intérieur des sessions de la Conférence ministérielle (règle 12) prévoyait que "dans le courant de chaque session ordinaire, les Membres éliront parmi eux un président et trois vice-présidents, lesquels exerceront leur mandat de la clôture de la session au cours de laquelle ils auront été élus à la clôture de la session ordinaire suivante". Les délégations se souvenaient qu'à la dixième Conférence ministérielle, les Ministres avaient demandé au Conseil général de mener des consultations en vue de parvenir à une décision sur l'élection du bureau de la Conférence ministérielle suivante. À cet égard, le Président a fait observer que, selon la pratique habituelle, c'était un représentant du gouvernement accueillant une Conférence ministérielle en dehors de Genève qui était toujours élu à la présidence. Les trois vice-présidences étaient ensuite réparties entre les autres grands groupes de Membres. D'après les consultations menées par le Président, y compris la réunion informelle du Conseil général tenue le 2 mai, il apparaissait que cette pratique antérieure pourrait aussi être suivie à la onzième Conférence ministérielle.

4.3. Par conséquent, le Président a proposé que le Conseil général élise S.E. Mme la Ministre Susana Malcorra, Ministre des affaires étrangères et du culte de la République argentine à la présidence de la onzième session de la Conférence ministérielle.

4.4. Le Conseil général en est ainsi convenu.

4.5. S'agissant des trois vice-présidents, étant donné que la Présidente viendrait d'un pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et conformément à la pratique habituelle, le Président souhaitait inviter à cette réunion les coordonnateurs des trois autres grands groupes, à savoir i) l'Afrique; ii) l'Asie et le Pacifique; et iii) les pays développés, à consulter leurs mandants, de sorte que le Conseil général puisse revenir sur cette question à sa réunion de juillet et convienne des Vice-Présidents pour la onzième Conférence ministérielle à ce moment. Il enverrait également une communication aux coordinateurs des groupes à ce sujet après la réunion du Conseil général.

4.2 PRÉSENCE D'OBSERVATEURS DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES

4.6. Le Président a déclaré que, concernant la présence d'observateurs des gouvernements, et comme il l'avait indiqué à la réunion tenue la semaine précédente, il suggérait de suivre la pratique antérieure – à savoir, inviter les gouvernements ayant le statut d'observateur à la dixième Conférence ministérielle à assister à la onzième Conférence ministérielle. Cela concernait donc les gouvernements ayant le statut d'observateur régulier auprès du Conseil général – moyennant les ajustements nécessaires pour tenir compte des accessions depuis la dixième Conférence ministérielle – et les cinq gouvernements ci-après qui avaient précédemment reçu le statut d'observateur uniquement aux Conférences ministérielles: Érythrée, Îles Cook, Nioué, Saint-Marin, et Tuvalu. Le Timor-Leste avait également fait partie de ces gouvernements par le passé, mais les Membres n'étaient pas sans savoir que la situation avait changé, étant donné que le gouvernement du Timor-Leste avait déjà le statut d'observateur de l'OMC depuis que son processus d'accession avait commencé en décembre 2016. Le Président a donc proposé que le Conseil général convienne de suivre la procédure qu'il venait de décrire.

4.7. Le Conseil général en est ainsi convenu.

4.8. Le Président a indiqué, concernant la participation des organisations internationales intergouvernementales, que le Règlement intérieur prévoyait que: "Les représentants d'organisations internationales intergouvernementales pourront, sur invitation de la Conférence ministérielle, assister aux réunions en qualité d'observateurs, conformément aux lignes directrices énoncées dans l'annexe 3 du présent règlement."

4.9. Ainsi, il a rappelé que, conformément à la pratique suivie précédemment, jusqu'à la septième session de la Conférence ministérielle (en 2009), les organisations internationales intergouvernementales (OIG) qui avaient bénéficié du statut d'observateur à la session précédente de la Conférence ministérielle étaient invitées à assister à la session suivante. La liste des OIG ayant participé à la septième Conférence ministérielle figurait dans le document WT/MIN(09)/INF/6/Rev.1. Les délégations se souviendraient également que pendant la période de préparation à la huitième Conférence ministérielle, malgré les consultations intensives, aucun consensus n'avait pu être atteint pour reproduire la pratique suivie jusqu'alors, faute d'accord sur l'octroi du statut d'observateur à une OIG qui n'avait pas fait partie des observateurs aux précédentes Conférences ni à l'OMC.

4.10. La même situation s'était répétée pour la neuvième et la dixième Conférence ministérielle, raison pour laquelle aucune OIG n'avait pu être invitée en qualité d'observateurs aux trois précédentes Conférences ministérielles. Le Président avait appris que tous ses prédécesseurs avaient mené des consultations à ce sujet – pas seulement pendant les années de Conférences ministérielles – afin de sortir de cette impasse, mais sans succès.

4.11. Il était bien conscient des difficultés liées à cette question. Il a toutefois rappelé à quel point la participation des OIG était importante pour le travail de l'OMC, notamment lors des Conférences ministérielles. Les Membres n'étaient pas sans connaître les enjeux et il leur a demandé de collaborer dans un esprit positif et constructif pour permettre aux OIG de participer à la onzième Conférence ministérielle. La balle était dans leur camp et la porte du Président restait

ouverte à toutes les délégations qui souhaitaient discuter de cette question avec lui, en particulier s'il y avait des faits nouveaux.

4.3 PRÉSENCE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

4.12. Le Président a rappelé que, pour toutes les Conférences ministérielles précédentes, la présence d'organisations non gouvernementales (ONG) avait été régie par une procédure convenue par le Conseil général en juillet 1996.

4.13. Cette procédure était la suivante: "un nombre limité de représentants d'ONG accréditées étaient autorisés à assister uniquement aux séances plénières de la Conférence, sans droit de parole; les demandes d'inscription présentées par les ONG étaient acceptées sur la base de l'article V, paragraphe 2, de l'Accord sur l'OMC, c'est-à-dire que seules étaient acceptées les ONG "s'occupant de questions en rapport avec celles dont l'OMC traite"; et un délai était fixé pour l'inscription des ONG souhaitant assister à la Conférence."

4.14. Comme il l'avait indiqué le 2 mai, le Président a proposé aux Membres de suivre la procédure qu'il venait d'exposer, la date limite d'inscription étant fixée au 15 novembre 2017. Lorsque la procédure d'inscription serait terminée, le Secrétariat distribuerait à tous les Membres la liste des ONG participantes. Le Président estimait que cette proposition pouvait être acceptée par les délégations.

4.15. Le Conseil général en est ainsi convenu.

4.16. Le Président a indiqué qu'une délégation avait soulevé la question de la participation des membres du Parlement à la onzième Conférence ministérielle et avait souligné l'importance qu'il y avait à faire en sorte que ces derniers disposent d'un statut clair pour leur participation aux Conférences ministérielles. À cet égard, il a également rappelé que des solutions pragmatiques avaient été trouvées à ce sujet pour les précédentes Conférences ministérielles, notamment la neuvième et la dixième Conférence ministérielle. Il restait engagé à travailler avec le Secrétariat pour trouver une solution à ce problème.

4.4 LANCEMENT DU LOGO DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE – DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

4.17. Le Président a invité le Directeur général adjoint David Shark à lancer officiellement le logo de la onzième session de la Conférence ministérielle qui aurait lieu en décembre à Buenos Aires.

4.18. Le Directeur général adjoint M. Shark a déclaré que l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de la onzième Conférence ministérielle menait un travail extraordinaire avec la délégation de l'Argentine, puisqu'il s'agissait d'un projet conjoint. Le travail mené par l'Équipe spéciale chargée de la onzième Conférence ministérielle et ses homologues argentins avançait bien. Les autorités argentines disposaient d'excellentes installations et avaient fait preuve d'un engagement solide en apportant tout ce qui était nécessaire pour travailler dans un environnement productif et efficace en vue de la Conférence ministérielle. L'équipe organiserait en juillet, au côté des autorités argentines, sa première session d'information ordinaire des Membres, en marge de la réunion du Conseil général prévue au même moment. Les dates seraient annoncées ultérieurement. Le Directeur général adjoint a ensuite présenté le logo pour la onzième Conférence ministérielle qui avait été développé en collaboration avec l'Argentine.

4.5 FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PARTICIPATION DES PMA À LA ONZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

4.19. Le Président a déclaré qu'à l'approche de la onzième Conférence ministérielle, il rappelait aux Membres qu'il était nécessaire qu'ils apportent un soutien urgent au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, qui aiderait la participation des PMA à la Conférence. Le coût total du niveau normal de soutien apporté à la participation des PMA à la onzième Conférence ministérielle était estimé à environ 840 000 francs suisses. Jusqu'à présent, cinq Membres avaient présenté un engagement relativement ferme, et leur générosité était grandement appréciée. Mais ils étaient encore bien loin du niveau total de financement nécessaire.

4.20. Le problème était urgent, car plus il fallait attendre les contributions, plus la somme à mobiliser serait importante, étant donné que les prix des billets d'avion augmentaient à mesure que se rapprochait la date de la Conférence. L'aide apportée aux PMA grâce au Fonds d'affectation était d'une importance vitale pour ces pays, raison pour laquelle le Président a vivement encouragé les Membres à demander à leurs gouvernements de penser à apporter une contribution dans les meilleurs délais.

4.21. M. Peter Brño (République slovaque), Président du CBFA, a soutenu l'appel lancé par le Président demandant à tous les Membres d'envisager favorablement d'apporter des contributions au Fonds d'affectation en faveur des PMA. Le montant total nécessaire était estimé à environ 730 000 francs suisses, mais la situation effective de la balance des paiements du Fonds d'affectation atteignait seulement 89 000 francs suisses. Les contributions apportées jusqu'à présent représentaient moins de la moitié des fonds nécessaires. Le Président du CBFA a donc encouragé les Membres à faire des contributions au Fonds d'affectation pour faciliter la participation des délégations des PMA. Tous les Membres se féliciteraient de pouvoir tous être représentés de manière appropriée à l'occasion de cette importante Conférence.

4.22. Le représentant de l'Argentine a fait référence à la date de la Conférence. Après la réunion organisée à Buenos Aires entre l'équipe logistique, leur Équipe spéciale pour la sécurité et le transport, et le Secrétariat, il avait été chargé de demander aux Membres de commencer la Conférence ministérielle un jour plus tôt. La précédente proposition avait suggéré de commencer la Conférence le 11 décembre (lundi) jusqu'au 14 décembre (jeudi). Ils demandaient à commencer la Conférence le 10 décembre (dimanche) jusqu'au 13 décembre (mercredi), car il serait beaucoup plus facile de se déplacer pour la cérémonie d'ouverture dans une ville de 15 millions d'habitants un dimanche, qui était un jour férié, plutôt qu'un lundi, qui était un jour ouvré qui suivait un long week-end, étant donné que le 8 décembre était également un jour férié à Buenos Aires. L'Argentine comprenait que ce changement pouvait entraîner des complications pour les Membres qui avaient déjà réservé des hôtels et des vols, mais vu le temps qu'il restait le représentant pensait aussi que ces problèmes pouvaient être résolus. Il estimait que le changement contribuerait à la réussite de la Conférence, ce qu'espéraient tous les Membres, raison pour laquelle l'Argentine en appelait à l'indulgence et à la compréhension des Membres à ce sujet.

4.23. Le Président a déclaré que les Membres avaient entendu la demande de l'Argentine visant à avancer les dates de la onzième Conférence ministérielle d'un jour pour des raisons logistiques. Il estimait qu'il était dans l'intérêt de tous que la Conférence se déroule sans heurt. Il a donc demandé aux délégations de consulter leurs gouvernements respectifs à propos de la légère révision des dates qui étaient changées aux 10 et 13 décembre, et s'il ne recevait pas d'observation des délégations d'ici au 24 mai, il confirmerait les nouvelles dates dans une communication adressée à toutes les délégations. Il espérait que cela était acceptable.⁵

4.24. Le représentant du Bénin, intervenant au nom des PMA, s'est félicité d'avoir l'occasion de discuter de ces questions importantes et de l'engagement du Président à cet égard. La Conférence ministérielle de l'OMC jouait un rôle important dans le système commercial multilatéral. La pratique de l'OMC consistant à aider les PMA à participer à la Conférence ministérielle grâce aux généreuses contributions apportées au Fonds d'affectation était essentielle pour garantir la participation de tous les PMA. Les PMA savaient gré aux Membres pour leurs contributions visant à faciliter la participation de leurs Ministres et représentants lors des précédentes Conférences ministérielles. Ils ont remercié les Membres dont les contributions avaient facilité leur participation à la dixième Conférence ministérielle, en particulier l'Angleterre, l'Australie, le Canada, la Finlande, la Norvège, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et l'Union européenne. Ils ont remercié la Chine pour la table-ronde tenue à Nairobi qui avait également facilité leur participation à la dixième Conférence ministérielle. Ils étaient profondément reconnaissants de l'engagement qu'un certain nombre de Membres avaient déjà contracté en vue de la onzième Conférence ministérielle, mais ils notaient avec inquiétude la déclaration du Président, selon laquelle ils étaient encore bien loin du montant de financement nécessaire pour permettre à tous les PMA admissibles à participer à la onzième Conférence ministérielle. Les PMA ont donc demandé aux Membres, en particulier à ceux qui n'avaient pas pu contribuer par le passé, à envisager favorablement de contribuer au Fonds d'affectation.

⁵ La communication confirmant les dates du 10 au 13 décembre pour la onzième session de la Conférence ministérielle a été distribuée dans le document WT/GC/INF/21.

4.25. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite, intervenant au nom du Groupe arabe, a déclaré que la participation de toutes les OIG à la onzième Conférence ministérielle était cruciale et que tout devait être fait pour la faciliter. Toutes les OIG devaient être traitées sur un pied d'égalité. L'examen de leur participation à la onzième Conférence ministérielle devait rester technique, transparent et objectif, et la sélection devait être effectuée sur la base de l'annexe 3 du Règlement intérieur des sessions de la Conférence ministérielle. Le Groupe arabe restait déterminé à soutenir le consensus visant à accueillir chaque OIG qualifiée en tant qu'observateur à la onzième Conférence ministérielle. Toutes les demandes devaient donc être traitées de la même façon par les Membres. Pour offrir aux populations de ses Membres les moyens d'atteindre la prospérité, l'OMC devait convaincre tous les acteurs dans le monde qu'ils avançaient dans la bonne direction. Un des principaux instruments pour ce faire consistait à atteindre et à renforcer le consensus et à faire participer d'autres organisations. La participation d'observateurs était cruciale pour atteindre le consensus que les Membres espéraient.

4.26. Le Conseil général a pris note des déclarations.

5 COMMUNICATIONS SUR L'ATELIER DU GROUPE MIKTA ET DIALOGUE INFORMEL SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE MEXIQUE, L'INDONÉSIE, LA CORÉE, LA TURQUIE ET L'AUSTRALIE (JOB/GC/121) – COMMUNICATION CONJOINTE DES AMIS DE LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT (JOB/GC/122 ET JOB/GC/122/ADD.1) – COMMUNICATIONS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE (JOB/GC/120), DE LA CHINE (JOB/GC/123) ET DE L'ARGENTINE ET DU BRÉSIL (JOB/GC/124)

5.1. Le Président a déclaré qu'il avait été indiqué à la reprise de la réunion que le titre du point de l'ordre du jour tel que modifié était "Communications sur l'atelier du groupe MIKTA et dialogue informel sur la facilitation de l'investissement". Il a attiré l'attention des Membres sur la communication présentée par le Mexique, l'Indonésie, la Corée, la Turquie et l'Australie (MIKTA) dans le document JOB/GC/121; la communication conjointe des Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement (JOB/GC/122 et JOB/GC/122/Add.1); et les communications de la Fédération de Russie (JOB/GC/120), de la Chine (JOB/GC/123) et de l'Argentine et du Brésil (JOB/GC/124). Il a ensuite donné la parole aux proposant pour qu'ils introduisent leurs présentations s'ils le souhaitaient.

5.2. La représentante de l'Australie, intervenant au nom du groupe MIKTA, s'est félicitée du niveau élevé d'intérêt montré par de nombreux Membres de l'OMC à l'idée d'inclure ce point à l'ordre du jour du Conseil général.

5.3. Pendant la précédente réunion du Conseil général tenue en février, le groupe MIKTA avait annoncé son intention d'organiser un atelier sur le commerce et l'investissement le 20 mars. Dans un esprit de transparence et d'inclusion, le groupe avait entrepris de rendre compte à la réunion suivante du Conseil général des messages clés tirés de l'atelier. Ces messages étaient synthétisés dans le document sur les réflexions issues de l'atelier du groupe MIKTA sur l'investissement, sous la cote JOB/GC/121.

5.4. L'atelier avait facilité une journée complète et intéressante de discussions sur le commerce et l'investissement. Le groupe MIKTA avait noté un message cohérent exprimé par les intervenants et les participants de l'atelier sur les liens dynamiques entre le commerce, l'investissement et le développement, ainsi que le rôle important que l'OMC devait jouer dans les discussions sur l'investissement étant donné qu'elle comptait de nombreux Membres et qu'elle était la seule organisation internationale qui traitait des règles commerciales.

5.5. Les participants avaient entendu que les Accords de l'OMC couvraient l'investissement de façon fragmentée. Par exemple, l'AGCS couvrait l'investissement étranger direct dans le domaine des services qui représentait les deux tiers du total de l'investissement étranger direct entrant. L'Accord sur les MIC, l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, l'Accord sur les ADPIC et l'AMP traitaient tous des mesures relatives à l'investissement, tout comme les négociations sur l'accession. L'investissement faisait partie intégrante des travaux de l'OMC.

5.6. De nombreuses discussions avaient étudié la façon dont les récentes tendances en matière de commerce et d'investissement avaient changé la conception de l'investissement, en notant en

particulier que les pays en développement représentaient une part croissante de l'IED entrant et sortant et que l'IED était une source essentielle de financement pour réduire le déficit d'investissement pour le développement, qui était de 2 500 milliards de dollars EU, en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable.

5.7. Le groupe MIKTA avait noté que les discussions tenues à l'OMC pouvaient contribuer à renforcer la cohérence de la politique commerciale et de la politique d'investissement, à faciliter les flux de commerce et d'investissement pour le développement, et à examiner s'il serait utile de renforcer ou d'étendre les règles multilatérales pour soutenir ces objectifs.

5.8. Il avait été reconnu que cela ne serait pas facile, étant donné les sensibilités de longue date relatives à l'investissement au sein de l'OMC. Toutefois, le niveau d'intérêt et de volonté était élevé chez certains Membres en ce qui concernait la participation à des discussions ouvertes et inclusives sur l'investissement et il était estimé que la facilitation de l'investissement pouvait être un bon point de départ pour des discussions qui éviteraient des sensibilités connues et compléteraient l'Accord sur la facilitation des échanges et les discussions en cours sur la facilitation des échanges pour les services.

5.9. Enfin, le groupe MIKTA était encouragé par le niveau élevé de participation à l'atelier organisé en mars et souhaitait remercier tous les Membres qui avaient participé activement à ces discussions.

5.10. Le représentant de la Chine, intervenant au nom du groupe AFID, s'est joint à l'Australie pour remercier le Président pour les efforts, la sagesse et la patience dont il avait constamment fait preuve au cours des consultations avec les Membres.

5.11. Étant donné que le commerce et l'investissement étaient de plus en plus interdépendants, que chacun renforçait le rôle de l'autre au service du développement mondial et d'une croissance inclusive, et que ce domaine suscitait un intérêt croissant à l'OMC, l'Argentine; le Brésil; le Chili; la Chine; la Colombie; Hong Kong, Chine; le Kazakhstan; le Mexique; le Nigéria; et le Pakistan avaient décidé de collaborer en tant qu'Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement (AFID) pour faire encore avancer les discussions sur la manière dont l'OMC pouvait contribuer à faciliter l'investissement transfrontières, l'objectif ultime étant de favoriser un commerce et une croissance plus inclusifs pour ses Membres, en particulier ses Membres en développement et ses Membres les moins avancés.

5.12. Pour faciliter les discussions à l'OMC, le groupe AFID lançait un dialogue informel ouvert sur la facilitation de l'investissement pour le développement, auquel tous les Membres de l'OMC étaient invités et encouragés à participer. Ce dialogue serait coordonné par l'Ambassadeur d'Argentine, M. Cima. La première réunion serait convoquée dans la seconde quinzaine du mois de mai et les Membres de l'OMC seraient informés des détails y relatifs sous peu. Le dialogue informel viserait à examiner – sans limiter les résultats possibles ni en préjuger – le rôle que l'OMC pouvait jouer en tant qu'instance de discussion sur les mesures que les Membres pouvaient prendre pour faciliter l'investissement. Il s'agirait d'examiner les possibilités pour ce qui était notamment: de rendre les réglementations plus transparentes et prévisibles, de rationaliser les procédures administratives et de répondre aux besoins des Membres en développement. Le dialogue ne porterait pas sur l'accès aux marchés, la protection de l'investissement et le règlement des différends entre investisseurs et États. Il pourrait inclure l'examen d'éléments clés des propositions actuelles et futures des Membres de l'OMC.

5.13. Le représentant de la Chine a déclaré que la facilitation de l'investissement était de plus en plus pertinente pour les Membres de l'OMC, en particulier les pays Membres en développement. Elle offrait un sujet de discussion d'actualité important pour des discussions partagées au sein de l'OMC, tout en évitant des sujets plus controversés. La Chine considérait le développement comme étant l'élément central du dialogue informel et se réjouissait de débattre de domaines comme la transparence et la simplification des procédures administratives. La proposition de la Chine comprenait une liste non exhaustive d'éléments possibles pour la facilitation de l'investissement, qui pouvait servir de référence pour les futures discussions. Le pays attendait avec intérêt d'étudier en détail la question et les éléments connexes dans le cadre du dialogue.

5.14. Il était évident que les quelques jours précédents avaient été éprouvants pour les Membres. Le philosophe français Voltaire, qui vivait dans une petite ville proche de Genève, avait dit: "Plus nous nous attardons sur nos malheurs, plus grand sera leur pouvoir de nous nuire." Le représentant a donc appelé à la réconciliation et à la compréhension et a demandé aux Membres de se sortir de cette situation difficile et de regarder ensemble vers l'avenir. Il avait beaucoup appris de ce qui s'était passé.

5.15. Quand il était à Beijing, il pensait que tout le monde soutiendrait un dialogue sur la facilitation de l'investissement, mais une fois à Genève, il avait réalisé que certains Membres éprouvaient de solides réserves. Confucius avait dit qu'il ne fallait pas imposer aux autres ce qu'ils ne voulaient pas. C'était le principe de base en tant que personne. Ce principe devait être relativement facile à suivre, mais un autre philosophe chinois avait dit "n'impose pas aux autres ce que tu veux faire". Ce principe était plus difficile. Les Membres devaient prendre au sérieux les différences entre eux et chercher un moyen de trouver un terrain d'entente en prenant en compte ces différences.

5.16. L'OMC était une grande famille. Chacun était unique et irremplaçable. Le représentant a donc dit aux opposants que les proposants avaient besoin d'eux et qu'ils étaient plus que ravis de travailler avec eux. La vérité était peut-être entre leurs mains. Le temps le dirait. Le représentant a demandé aux opposants de dire aux proposants s'ils pensaient que ces derniers se montraient naïfs, puisqu'ils l'étaient parfois. Il a promis qu'ils écouteront leurs inquiétudes et leurs opinions de manière attentive et humble.

5.17. Le représentant de la Fédération de Russie a remercié les Membres, le Secrétariat, le Président et le Directeur général pour leur engagement et pour avoir trouvé un compromis acceptable sur le point de l'ordre du jour relatif à la facilitation de l'investissement. Au cours des mois précédents, la Russie avait vu les Membres porter un intérêt marqué aux discussions sur la facilitation de l'investissement, qui avait été examinée dans le cadre du séminaire du groupe MIKTA et d'un dialogue informel. La valeur ajoutée de ces activités et la volonté de poursuivre la discussion avaient été clairement reconnues.

5.18. La facilitation de l'investissement était un puissant catalyseur du commerce. Sa pertinence était confirmée par les interventions et les présentations écrites présentées par les Membres concernant les discussions sur la facilitation de l'investissement dans le cadre de l'OMC. La Russie, accompagnée des autres proposants, avait apporté sa propre contribution dans une communication présentée le 31 mars, qui suggérait de lancer un groupe de Membres intéressés pour examiner la facilitation de l'investissement et qui présentait leurs points de vue sur des éléments de fond possibles.

5.19. Les pays participants bénéficieraient de la discussion, qui leur permettrait d'entendre de nouvelles idées et de meilleures pratiques. Actuellement, l'OMC ne traitait que certains aspects de la facilitation de l'investissement – principalement dans le domaine des services. La discussion pouvait notamment examiner ces déséquilibres et les possibilités de faire bénéficier les autres secteurs commerciaux des dispositions relatives à la facilitation de l'investissement. La Russie a donc soutenu le lancement de discussions informelles entre les Membres au sujet de la facilitation de l'investissement.

5.20. Le représentant du Brésil, intervenant aussi au nom de l'Argentine, a remercié le Président et le Directeur général pour leur engagement et les efforts qu'ils avaient déployés pour faciliter l'approbation de l'ordre du jour. Les rebondissements intervenus au cours des quelques jours précédents n'avaient pas changé l'approche de l'Argentine et du Brésil concernant ce point de l'ordre du jour. Leur déclaration conjointe répétait les mêmes messages qu'ils avaient préparés pour le 10 mai. Les deux pays estimaient toujours que l'approche qu'ils proposaient était sensée et équilibrée.

5.21. Les proposants avaient inclus ce point à l'ordre du jour pour partager deux points avec les Membres: premièrement, le document distribué par l'Argentine et le Brésil visait à apporter des éléments pour les discussions informelles. Les Membres pouvaient examiner les éléments de la facilitation de l'investissement qui pouvaient présenter un intérêt dans le cadre de l'OMC. Deuxièmement, les Membres ne pouvaient envisager d'aller de l'avant que s'ils parvenaient à trouver un terrain d'entente concernant ces discussions informelles.

5.22. L'Argentine et le Brésil ne comptaient pas lancer de discussion de fond sur la facilitation de l'investissement, encore moins sur le contenu de leur document conjoint présenté à la présente session du Conseil général. Après avoir écouté attentivement les inquiétudes exprimées par certains Membres pendant la réunion informelle au niveau des Chefs de délégation le 8 mai, l'Argentine et le Brésil avaient toutefois pris soin de proposer une discussion sur la facilitation de l'investissement dans des conditions qui soient convenables pour les pays en développement, en excluant les questions sensibles d'un éventuel examen, comme la protection de l'investissement ou le règlement de différends entre investisseurs et États.

5.23. Le Brésil et l'Argentine ont donc salué la communication conjointe présentée par la Chine au nom des Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement. En tant que membres de ce groupe, les deux pays estimaient que la proposition visant à lancer un dialogue informel ouvert sur la facilitation de l'investissement pour le développement était une bonne occasion de promouvoir un échange de points de vue franc et transparent, sans préjuger de résultats.

5.24. Le représentant du Nigéria a remercié le Président, le Directeur général, les sous-présidents et tous les Membres qui les avaient raccompagnés pour poursuivre la réunion qui avait été reconduite le 10 mai. Le Nigéria soutenait l'initiative présentée par la Chine sur la facilitation de l'investissement pour le développement. La mobilisation et la facilitation de l'investissement étaient des priorités essentielles pour le Nigéria en vue notamment de diversifier ses marchandises. Le dialogue informel serait ouvert, inclusif, transparent et ne préjugerait pas d'un résultat.

5.25. Le Nigéria souhaitait travailler avec tous les Membres intéressés en menant des dialogues approfondis, et souhaitait explorer la possibilité de futures règles pour l'OMC portant sur ce sujet important. La délégation du représentant a toutefois pris note des sensibilités exprimées par le Groupe Coton-4 et les a soutenues. Les Membres devaient redoubler d'efforts pour faire en sorte que l'OMC réponde aux besoins de tous les Membres dans le contexte d'une économie mondiale en pleine évolution.

5.26. Le représentant du Cameroun a rappelé que le Programme de Doha s'était engagé auprès de l'opinion internationale à répondre aux attentes fixées par les Membres, au moment où la question de l'investissement avait entraîné des perturbations dans le monde depuis 1990 et devait donc être abordée avec une grande prudence. Les Membres devaient veiller à ce que l'OMC soit suffisamment solide pour surmonter ces perturbations. La légitimité des intérêts des proposants et l'importance de l'investissement pour le développement et l'économie ne voulaient pas dire que les Membres devaient perdre de vue les règles existantes sur les sujets sans un mandat que plusieurs Membres considéraient comme étant sensibles. Étant donné que des progrès ne semblaient toujours pas évidents, le Cameroun a soutenu la déclaration faite par l'Ouganda avant la suspension de la réunion ainsi que la déclaration de l'Équateur, qui avait souligné qu'il était important de suivre les règles que les Membres avaient établies pour traiter de sujets spécifiques au sein de l'OMC.

5.27. Le représentant du Mexique a remercié le Directeur général, le Président et le Secrétariat pour leurs efforts et pour leur avoir permis de disposer d'un espace pour partager leurs intérêts et leurs inquiétudes sur des sujets qu'ils trouvaient pertinents. Le Mexique a également remercié l'Australie pour avoir présenté ses réflexions tirées de l'atelier organisé en mars par le groupe MIKTA sur l'investissement. Les discussions avaient été extrêmement productives et avaient motivé les Membres à poursuivre leur réflexion sur les liens entre le commerce et l'investissement; et elles avaient souligné l'étroite relation entre l'IED et le commerce, ainsi qu'un certain degré de compréhension de l'investissement, comme le montraient différents accords de l'OMC, tels que l'AGCS et l'Accord sur les MIC. Les réflexions tirées de l'atelier avaient été distribuées dans le document JOB/GC/121. L'atelier avait permis de mieux comprendre le commerce et l'investissement, ce qui pouvait orienter les futures discussions portant sur ce lien. Le Mexique s'est également félicité du dialogue ouvert et transparent mené par la Chine au nom du groupe des Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement, dont le Mexique faisait également partie. La délégation du représentant espérait que le dialogue apporterait des éléments supplémentaires pour mieux comprendre l'importance de la facilitation de l'investissement, étant donné que l'investissement étranger pouvait être lié au développement, en particulier pour réaliser les Objectifs de développement durable.

5.28. Le représentant du Pakistan a remercié le Directeur général et tous les Membres pour les avoir aidé à reprendre les travaux. Le Pakistan a soutenu les opinions exprimées par la Chine, le Brésil, la Fédération de Russie et les autres Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement. Le 10 mai, le Paraguay avait déclaré que "le commerce est l'investissement et l'investissement est le commerce". Le Pakistan estimait que le commerce et l'investissement étaient les deux faces de la même pièce – l'un ne pouvait se développer sans l'autre.

5.29. Dans le contexte économique actuel, l'investissement était extrêmement important pour les PMA et les pays Membres en développement, d'autant qu'ils constataient une augmentation encourageante de l'IED Sud-Sud. Selon l'OCDE, la part de l'IED Sud-Sud dans le montant total de l'IED mondial était passée de quelque 3% au début du siècle à environ 14% en 2009. L'IED Sud-Sud était resté solide, même lorsque l'IED mondial avait été volatile. Malgré une baisse de l'IED en provenance des pays de l'OCDE, qui avait chuté de 57% entre 2007 et 2012, l'IED en provenance des pays en développement avait augmenté de 19%. Les Membres avaient conscience du déficit de 2 500 milliards de dollars, qui étaient nécessaires pour financer les besoins en matière de développement en vue de réaliser les ODD convenus au niveau international. Ce fossé ne pouvait qu'être partiellement comblé par l'investissement privé.

5.30. Mobiliser l'IED et le mettre en lien avec les entreprises locales n'était qu'un des moyens pour les pays Membres en développement d'accéder aux bénéfices des chaînes de valeur régionales et mondiales. L'IED était devenu une source essentielle de financement pour les pays en développement et un moyen de transférer des normes, des technologies, des savoirs et des modèles d'entreprises réussis. Ces flux commerciaux et financiers soutenaient également le renforcement de l'intégration régionale, l'augmentation du commerce bilatéral et régional, avec le potentiel de créer davantage d'emplois et de réduire les coûts des marchandises et des services pour les rendre plus abordables pour les populations pauvres. Le Pakistan avait toujours pensé que l'investissement était un ingrédient essentiel et un moteur du développement.

5.31. Les Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement étaient en train d'organiser un atelier sur la facilitation de l'investissement et le développement sous la coordination du Pakistan pour le 10 juillet. Le programme détaillé serait partagé avec les Membres sous peu. Le groupe AFID encourageait tous les Membres à se joindre à eux pour faire de cet atelier un exercice mutuellement bénéfique. L'objectif du groupe AFID était de faire avancer et d'approfondir les discussions portant sur la manière dont l'OMC pouvait contribuer à faciliter l'investissement transfrontières, l'objectif ultime étant de favoriser un commerce et une croissance plus inclusifs pour ses Membres, en particulier les Membres en développement et les Membres les moins avancés.

5.32. Le représentant de l'Équateur a remercié le Président et le Directeur général pour les efforts qu'ils avaient déployés pour permettre aux Membres de reprendre les travaux pour le bien de l'Organisation.

5.33. La position de l'Équateur avait été clairement exprimée pendant la réunion informelle au niveau des Chefs de délégation tenue le 8 mai. Selon les règles de l'OMC, un mandat existant adopté par l'ensemble des Membres ne pouvait pas être ignoré ni modifié ou annulé. C'est pourtant ce qui arriverait si aucun accord explicite n'était défini à cet égard. Ainsi, le Programme de travail de Doha, qui plaçait le développement au cœur des préoccupations des Membres, restait pleinement en vigueur, s'agissant d'un engagement valide convenu par la Conférence ministérielle. La conclusion du Cycle de Doha était donc essentielle pour que les choses soient faites dans le bon ordre et avec une sécurité juridique, car les questions en suspens devaient être traitées et résolues.

5.34. La facilitation du commerce et de l'investissement avait été le sujet de propositions présentées par plusieurs délégations. Pour l'instant, il n'existait aucun mandat sur l'investissement. L'Équateur a confirmé qu'il n'était pas opposé à des discussions portant sur de nouvelles questions, tant qu'elles ne mèneraient pas à des négociations spécifiques nécessitant un consensus, comme indiqué au paragraphe 34 de la Déclaration de Nairobi, et que les engagements pris dans le cadre du Programme de travail de Doha devaient être respectés.

5.35. Il était essentiel pour le développement et la croissance des pays de mobiliser l'investissement, étant donné que l'investissement public ou privé, d'origine nationale ou

étrangère, ou une combinaison de ces investissements, contribuaient à l'avancée des économies des pays en développement qui en avaient besoin. Dans le cas de l'Équateur, selon la Constitution de sa République, les investisseurs étrangers étaient les bienvenus et avaient les mêmes droits que les investisseurs nationaux. Ce type d'investissement devait toutefois être réglementé pour éviter les abus, principalement dans les domaines de la fiscalité et de l'environnement. Dans le cadre d'un dialogue informel sur la facilitation de l'investissement qui prenne en compte la relation étroite avec le commerce, des orientations précises devaient être définies pour mettre le développement au cœur du travail mené par les Membres au nom de leur population.

5.36. Le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que son pays était étonné et surpris par le nombre de Membres qui avaient inscrit le point relatif à la facilitation de l'investissement à l'ordre du jour, étant donné qu'ils avaient déjà entendu de nombreux autres Membres s'opposer à plusieurs reprises à l'examen de cette question au sein de l'OMC – plus récemment à la réunion informelle au niveau des Chefs de délégation tenue le 8 mai. Dans un contexte et à un moment où de nombreux défis apparaissaient pour aller de l'avant, le fait d'aborder une autre question controversée à l'OMC ne pouvait que rendre plus difficile encore le chemin vers la onzième Conférence ministérielle.

5.37. L'Afrique du Sud n'avait pas changé d'avis à ce sujet et n'entrerait pas dans une discussion sur la facilitation de l'investissement, si ce n'est pour souligner qu'il n'existait pas de mandat ni d'accord visant à discuter ou à négocier de la facilitation de l'investissement au sein de l'OMC.

5.38. S'agissant des mandats, l'Afrique du Sud a rappelé la décision prise par le Conseil général en 2004 qui avait supprimé les questions du commerce et de l'investissement du seul mandat de négociation convenu à l'OMC. L'Afrique du Sud a également rappelé les paragraphes pertinents de la Déclaration ministérielle de Nairobi sur les autres questions qui ne concernaient pas Doha. Le paragraphe 34 avait indiqué: "Nous sommes d'accord pour dire que nos représentants devraient accorder la priorité aux travaux qui n'ont pas encore abouti à des résultats, mais certains souhaitent identifier et examiner d'autres questions à négocier; d'autres pas. Toute décision de lancer des négociations au niveau multilatéral sur ces questions devrait être convenue par la totalité des Membres." L'expression "d'autres pas" reconnaissait clairement que les Ministres des Membres n'avaient pas accepté d'inscrire ou d'examiner d'autres questions pour négociations.

5.39. L'Afrique du Sud a également rappelé la dernière phrase du paragraphe 30: "Nous reconnaissons la solide structure juridique de cette Organisation." Cette phrase rappelait aux Membres qu'il serait impossible d'engager de manière légère un dialogue et des discussions au sein de l'OMC sur une question quelconque – y compris la facilitation de l'investissement. Les communications créaient de la confusion et soulevaient à divers degrés de nombreuses inquiétudes sérieuses comme l'intégrité des mandats existants au sein de l'OMC et leurs éventuelles implications pour les positions en matière de politique nationale.

5.40. Pour toutes ces raisons, l'Afrique du Sud ne pouvait pas accepter de proposition visant à lancer une discussion – formelle ou informelle – portant sur la facilitation de l'investissement au sein de n'importe quel organe ordinaire de l'OMC, mais elle était disposée à échanger des points de vue avec les autres Membres sur la facilitation de l'investissement de manière informelle, comme dans le cadre de séminaires ou d'ateliers, tant que ces discussions étaient menées dans un contexte de non négociation et en dehors des structures formelles de l'OMC.

5.41. Le représentant de l'Union européenne a fait part de l'inquiétude sérieuse de sa délégation concernant les événements des récents jours. Si la fonction de négociation de l'OMC connaissait des difficultés depuis un certain temps, il était aujourd'hui inquiétant que sa fonction de délibération ait été remise en question. L'Organisation avait été fondée sur le principe de promotion de la coopération entre ses Membres sur des questions commerciales. S'il était impossible que les Membres soient toujours d'accord entre eux sur des sujets particuliers, la disponibilité et l'ouverture à examiner et à discuter des questions soulevées par des Membres, notamment les proposant, avaient été un pilier de leur travail commun. Ce principe était d'autant plus valide que les Membres étudiaient à la présente réunion non pas une question pour des négociations multilatérales, mais une question uniquement pour examen et délibération. L'Union européenne espérait ainsi que les événements des récents jours n'évolueraient pas en une menace systémique pour l'avenir de l'Organisation. À une époque marquée par des défis grandissants pour le commerce international et le système commercial multilatéral, la dernière chose dont avait besoin l'Organisation était de paralyser ses structures de décision. Par ailleurs, même si les

Membres convenaient tous qu'il restait peu de temps avant la onzième Conférence ministérielle, ils avaient toutefois gâché un temps considérable pour des questions de procédure ou de gestion. Il leur avait fallu plusieurs mois pour élire un nouveau président de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture et les travaux menés par l'organe suprême de l'OMC, après la Conférence ministérielle, avaient été bloqués pendant plus d'une semaine. Le temps et l'énergie qui restaient d'ici à Buenos Aires devaient être utilisés pour les questions de fond.

5.42. L'Union européenne a salué les initiatives et félicité les pays du groupe MIKTA pour avoir organisé un séminaire très fructueux sur le commerce et l'investissement en mars, et pour avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour du Conseil. Le séminaire avait été extrêmement utile et avait prouvé que les Membres étaient en grande partie intéressés par des discussions portant sur la relation entre le commerce et l'investissement, et en particulier sur la cohérence politique. Cet intérêt avait été confirmé dans les communications écrites soumises par de nombreux Membres, qui demandaient entre autres un dialogue ouvert et inclusif sur les questions relatives à l'investissement au sein de l'OMC. L'UE partageait de nombreux arguments et idées présentées dans ces communications visant à aller de l'avant.

5.43. Dans l'actuelle configuration des relations et des interdépendances au niveau mondial, le commerce et l'investissement étaient les deux faces de la même pièce – fait largement reconnu, sauf à l'OMC. Les efforts déployés au niveau des politiques nationales pour renforcer le commerce avaient toujours été accompagnés d'efforts menés en parallèle pour faciliter l'investissement. Un appel lancé par des Membres, dont la majorité étaient des pays en développement, en faveur d'un dialogue sur les questions relatives à l'investissement au sein de l'OMC, était une initiative opportune. Étant donné son rôle et sa mission, l'OMC devait montrer l'exemple en analysant la relation entre le commerce et l'investissement.

5.44. Même si d'autres domaines pouvaient mériter d'être étudiés dans le cadre de la cohérence politique, l'UE convenait parfaitement que les discussions pouvaient se concentrer dans un premier temps sur la facilitation de l'investissement. C'était le domaine de la politique publique sur l'investissement qui faisait l'objet de la plus grande convergence, étant donné que la plupart des pays dans le monde étaient déjà en train de mettre en œuvre des mesures qui pouvaient être interprétées comme étant des mesures de facilitation de l'investissement. L'UE soutenait l'initiative et a déclaré qu'elle était disposée à participer et à contribuer activement. Ce dialogue ne préjugerait pas de son résultat.

5.45. Le représentant du Qatar a remercié le Président pour ses efforts visant à sortir de l'impasse ainsi que les Membres qui avaient demandé à inscrire ce point à l'ordre du jour, car ces dialogues amélioreraient grandement l'efficacité de l'Organisation. Le Qatar se considérait comme étant un proposant de cette discussion et se réjouissait de travailler avec le groupe AFID. À cet égard, le Qatar a soutenu la présentation et la déclaration de la Chine. Il y avait une divergence d'opinions sur cette question, mais aussi une valeur à poursuivre un dialogue informel et à étudier les aspects de l'investissement liés au développement, comme l'avaient souligné les proposant. Le groupe MIKTA avait également indiqué son intérêt à l'idée de poursuivre les discussions à ce sujet. Le Qatar avait participé au précédent atelier organisé par le groupe MIKTA sur le commerce et l'investissement et souhaiterait participer à de futurs événements. Le pays attendait avec intérêt de poursuivre les travaux avec le groupe AFID à l'avenir.

5.46. Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a remercié le Président pour les efforts qu'il avait déployés pour parvenir à un accord sur ce point. Les investissements étaient importants pour tous les pays et ce sujet faisait l'objet de vastes discussions au sein du système des Nations Unies depuis des années, discussions qui avaient permis de voir tous les problèmes liés à l'investissement. La Bolivie faisait toutefois partie des Membres qui pensaient que la question ne relevait pas de l'OMC.

5.47. Comme l'avait indiqué l'Inde, d'un point de vue juridique, l'Accord de Marrakech avait défini le champ d'action de l'OMC, qui n'était pas ouvert à tous les thèmes – seulement ceux qui étaient pertinents pour le commerce. Dans le cas de l'investissement, les aspects de ce domaine relatifs au commerce avaient déjà été traités dans l'AGCS et l'Accord sur les MIC. Une décision prise en juillet 2004 par le Conseil général, agissant au nom de la Conférence ministérielle, avait décrété que l'investissement ne devait pas être inclus dans les travaux menés par l'Organisation. La décision de juillet 2004 visant à exclure cette question des négociations tenues à l'OMC avait été

adoptée car les accords internationaux sur l'investissement avaient fait partie des accords les plus nocifs pour les pays en développement au cours des 20 années précédentes.

5.48. Ce type d'accord avait entraîné de nombreux pays en développement, dont la Bolivie, dans une série de procédures internationales dont la transparence était très douteuse et qui avaient été extrêmement lourdes pour les autorités réglementaires des pays en limitant considérablement la marge de manœuvre et la capacité à réglementer sur des sujets comme l'environnement, le droit du travail, la santé publique et l'accès universel, entre autres. Sachant que l'Organisation fonctionnait sur la base de compromis et parfois de négociations obscures, il était irréaliste de ne pas inclure la protection de l'investissement ni des mécanismes de règlement des différends. Ce sujet n'avait pas de mandat, et la Bolivie n'approuvait donc aucun type de processus, formel ou informel, entrepris au sein de l'OMC. Ce type d'initiative ne ferait que compliquer l'obtention de résultats à la Conférence ministérielle de Buenos Aires.

5.49. Le représentant de la Turquie a remercié le Président pour ses efforts, qui leur avaient permis de reprendre la réunion du Conseil général dans les meilleurs délais. Comme la Turquie l'avait souligné dans sa déclaration le 10 mai, l'atelier organisé par le groupe MIKTA sur le commerce et l'investissement avait apporté aux Membres de bonnes contributions et de bonnes idées. La Turquie a remercié une nouvelle fois tous ceux qui avaient participé à l'atelier et à la discussion stimulante qui avait suivi. La conclusion de l'atelier avait été importante. Tous les participants avaient voulu faire en sorte que les informations soient bien partagées de manière aussi transparente et efficace que possible, ce qu'ils avaient pu faire grâce aux efforts déployés par la représentante permanente de l'Australie, son équipe et tous les membres du groupe MIKTA.

5.50. Pendant les discussions tenues le 10 mai et depuis lors, et outre leur but initial consistant à partager des informations sur un événement qui avait attiré une attention très marquée de la part de nombreuses délégations et parties prenantes, la Turquie avait gardé à l'esprit le fait que l'OMC avait toujours été une plate-forme visant à examiner des questions que les Membres estimaient pertinentes pour le commerce et qui avaient un impact pour eux. C'était ce qu'offrait l'OMC : un moyen de discuter de questions qui pouvaient éventuellement faire l'objet de négociations qui profiteraient aux économies des Membres par le biais du commerce.

5.51. Les difficultés résidaient dans les divergences d'opinion. La délégation du représentant continuerait à respecter ces différences, mais la Turquie continuerait également à chercher un terrain d'entente en matière de coopération et de convergence sur ces questions. Cependant, tout au long de ce processus, la Turquie était devenue inquiète face aux effets systémiques liés à l'idée de désigner de manière catégorique une question comme sortant du cadre de l'OMC. La Turquie estimait que l'investissement était extrêmement pertinent pour le commerce. Cette question était difficile à traiter, mais elle était importante et nécessaire. Quand les conditions permettraient d'aller de l'avant sur cette question, et si c'était le cas, la Turquie l'étudierait avec un esprit ouvert et présenterait ce qu'elle pensait être des priorités et de vraies idées basées sur les besoins. D'ici là, la Turquie poursuivrait les discussions informelles sur cette question.

5.52. Le représentant de l'Ouganda a déclaré que, comme il avait été indiqué le 10 mai, son pays regrettait que le point ait été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil, même avec les modifications suggérées. Comme il avait déjà été indiqué, notamment à la réunion informelle au niveau des Chefs de délégation, l'Ouganda estimait que la question n'était pas à sa place et qu'il n'y avait aucun mandat pour l'examiner au sein de l'OMC.

5.53. L'Ouganda a rappelé que les articles 3.1 et 3.2 de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC avaient fixé les fonctions de l'Organisation qui consistaient notamment à faciliter la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux existants et à fournir une instance de négociation entre les Membres sur les relations commerciales multilatérales. L'Ouganda estimait donc que la facilitation de l'investissement n'entraîne pas dans le champ d'action de l'OMC. Par ailleurs, le pays ne pouvait et ne devait pas promouvoir un processus qui ne cherchait pas à suivre les règles simplement pour aller plus vite.

5.54. Le paragraphe 1 g) du Cadre de juillet 2004 indiquait entre autres que les questions mentionnées dans la Déclaration ministérielle de Doha aux paragraphes 20 à 22, 23 à 25 et 26 respectivement ne feraient pas partie du programme de travail fixé dans la déclaration, et qu'aucun travail ne serait mené en vue de négociations portant sur une quelconque de ces

questions au sein de l'OMC pendant le Cycle de Doha. L'investissement faisait partie des questions qui avaient été mentionnées. L'Ouganda n'accepterait aucune tentative de créer de nouveaux faits sans passer par les procédures régulières.

5.55. Les Membres avaient expliqué qu'ils comptaient simplement mettre à profit cette occasion pour partager des expériences et permettre un dialogue portant sur l'investissement. L'Ouganda estimait que les Membres étaient libres de se réunir quand bon leur semblerait pour discuter des questions qui les intéressaient. En fait, l'Ouganda avait participé à certaines de ces discussions. Toutefois, aborder dans le cadre du présent conseil un sujet qui avait été interdit constituait un acte exceptionnel de mauvaise foi et d'autoritarisme.

5.56. Tous les Membres, à l'exception d'une toute petite minorité, avaient lutté pour préserver les mandats, notamment celui sur l'agriculture, concernant la réduction visible du soutien interne ayant des effets de distorsion sur le commerce. Les questions concernant les PMA étaient toutes inscrites aux mandats – l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, les règles d'origine, la dérogation concernant les services, et le coton, entre autres. Les Membres feraient-ils attention aux PMA s'ils soulevaient une question sans mandat? Même quand il existait un mandat clair, comme au titre du paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha, les Membres continuaient de bloquer les PMA. En quoi le point visé était-il donc si urgent et si important pour que les procédures régulières ne puissent pas être suivies?

5.57. Une des raisons pour lesquelles l'OMC intéressait toujours les pays Membres en développement et les PMA Membres était qu'elle leur offrait une plate-forme pour participer sur un pied d'égalité et en suivant des règles. Avec cette simple initiative, les Membres voulaient annuler l'un après l'autre tous les instruments de protection disponibles pour les petits pays Membres moins puissants. Ce n'était pas une simple discussion si son but était de torpiller les procédures régulières sur lesquelles ils s'étaient tous appuyés au sein de cette auguste assemblée. Comment se pouvait-il que les Membres qui avaient reconnu la solide structure juridique de l'Organisation au paragraphe 30 de la Déclaration ministérielle de Nairobi soient les mêmes invités à la détruire?

5.58. L'Ouganda a appelé les Membres à faire preuve d'un maximum de retenue pour ne pas laisser l'Organisation se transformer en un club où seuls les plus forts survivraient. Comme la délégation du représentant l'avait déjà mis en garde, les Membres atteindraient lentement le point où la question principale de la réunion ne serait pas résolue par des discours et des résolutions mais par la puissance contre le droit. S'il convenait de préciser que l'Ouganda ne s'opposait pas aux discussions sur de nouvelles questions, le pays estimait qu'aucune question sans mandat ne devait faire perdre leur temps aux Membres.

5.59. La représentante de l'Inde a déclaré que son pays avait déjà exprimé de solides réserves quant à l'inclusion du point 5 intitulé "facilitation du commerce et de l'investissement" à l'ordre du jour proposé à la réunion du Conseil général le 10 mai et a rappelé que sa délégation s'opposait fermement à des discussions relatives à la facilitation de l'investissement au sein d'organes formels de l'OMC, étant donné que ce sujet sortait du cadre de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC. L'Inde a remercié le Président pour avoir tenu des consultations à cet égard, auxquelles sa délégation avait activement participé.

5.60. L'Inde estimait que la déclaration du Président reflétait correctement la position à ce sujet. L'opposition de l'Inde aux discussions sur la facilitation de l'investissement au sein de l'OMC était basée sur des inquiétudes de fond sérieuses et systémiques qui avaient été exprimées dans sa précédente déclaration.

5.61. Les discussions sur la facilitation de l'investissement n'entraient pas dans le cadre de l'OMC ni de fait du Conseil général ou de tout autre organe formel de l'OMC, étant donné que ce sujet ne concernait pas les relations commerciales multilatérales. L'Inde croyait comprendre que les discussions tenues au sein de l'Organisation ne se déroulaient pas en dehors d'un contexte, et que ce contexte fixait des disciplines ou des règles multilatérales applicables. Toute discussion ou négociation menée au sein des structures formelles avait donc des répercussions et des implications considérables.

5.62. L'investissement couvrait de nombreux actifs ou entreprises qui étaient soumis à des obligations bilatérales foncièrement différentes. Les questions liées à l'investissement, dont la

facilitation de l'investissement, étaient ancrées bien plus profondément dans les mécanismes réglementaires intérieurs et étaient bien plus complexes que les questions tarifaires, qui pouvaient souvent être contrôlées en prenant des mesures aux frontières. La réglementation de l'investissement impliquait donc des mesures qui étaient spécifiques aux circonstances nationales avec de multiples parties prenantes et des procédures complexes.

5.63. Des critères spécifiques pour élaborer des politiques en matière d'investissement devraient être conformes aux objectifs nationaux de développement et en ligne avec l'autorité et les obligations de l'État découlant de la Constitution. Une organisation commerciale multilatérale comme l'OMC n'avait ni l'autorité ni la compétence nécessaires pour examiner des questions liées à l'investissement, dont la facilitation de l'investissement.

5.64. L'importance de la facilitation de l'investissement et de la mobilisation d'investissements étrangers pour le développement n'avait rien à voir avec la nécessité de discuter ou de négocier des disciplines relatives à la facilitation de l'investissement à l'OMC. La facilitation de l'investissement n'était pas directement liée aux relations commerciales multilatérales, et l'OMC n'était donc pas l'instance appropriée pour avoir cette discussion. Avancer que le commerce et l'investissement avaient des rôles complémentaires dans le développement d'un pays ne justifiait pas *ipso facto* la pertinence pour l'OMC de mener des discussions ou d'établir des règles dans ce domaine.

5.65. L'Inde a noté que certains Membres souhaitaient partager des informations sur les dialogues informels traitant de la facilitation de l'investissement. Comme l'avait déjà indiqué l'Inde, les Membres intéressés par ce sujet pouvaient avoir des dialogues informels en dehors des structures formelles de l'OMC.

5.66. L'Inde a noté que le point à l'ordre du jour visait uniquement à permettre un échange de points de vue sur les initiatives que certains Membres avaient prises ou comptaient prendre concernant des dialogues informels sur la facilitation de l'investissement, et elle a rappelé qu'elle était fermement opposée à des discussions ou des négociations sur la facilitation de l'investissement au sein des structures formelles de l'OMC et du Conseil général.

5.67. Le représentant du Taipei chinois s'est joint aux autres intervenants pour remercier les Membres qui avaient attiré leur attention sur la question de l'investissement. Le Taipei chinois reconnaissait le rôle joué par l'investissement en tant que moteur majeur de la croissance économique au niveau mondial. La délégation du représentant avait entendu de nombreux avantages et inconvénients, mais si l'OMC voulait rester pertinente pour le commerce mondial à l'avenir, alors l'investissement devait être un des piliers de la structure de l'Organisation. À cet égard, le Taipei chinois a remercié le groupe MIKTA pour son atelier, qu'il a trouvé très utile.

5.68. Globalement, le Taipei chinois se réjouissait que le dialogue informel sur l'investissement entre les Membres soit sur le point de commencer. La délégation du représentant souhaitait partager ses bonnes pratiques et politiques avec les autres Membres pour encourager les discussions sur cette question. Étant donné l'importance de l'investissement dans l'économie mondiale, les Membres devaient toutefois étudier cette question d'un point de vue plus général à l'avenir. L'OMC était un système fondé sur des règles visant une concurrence ouverte, juste, et sans distorsion, et le Taipei chinois continuerait à collaborer avec le Président et tous les Membres sur tous les aspects de ce sujet primordial, tout en s'efforçant de contribuer de la manière la plus constructive possible. Comme le disait le vieil adage: "Nous essayons de poursuivre ou de chercher l'unité, mais nous apprécions grandement la différence".

5.69. Le représentant du Paraguay a salué les documents présentés au titre de ce point. Ces contributions étaient des propositions intéressantes qui clarifiaient les liens existants entre le commerce et l'investissement et mettaient en avant des initiatives qui pouvaient être développées à l'avenir par les Membres dans le cadre de l'OMC. Des négociations sur un Protocole de coopération et de facilitation de l'investissement avaient été conclues dans le cadre du MERCOSUR. Contrairement à l'Accord du MERCOSUR, les documents présentés par les Membres de l'OMC abordaient des questions plus transversales comme les mesures relatives à la transparence, l'acceptation et le traitement des demandes, le guichet électronique unique, la responsabilité sociale des entreprises, les arrangements institutionnels nationaux et multilatéraux, le traitement spécial et différencié, et la coopération et l'aide technique en lien avec l'investissement entre les

Membres de l'OMC. Ces documents ne présentaient pas de mesures concrètes de protection de l'investissement ni de dispositions relatives au règlement des différends.

5.70. La relation entre le commerce et l'investissement était inscrite au programme de travail d'un certain nombre d'instances économiques internationales comme le G-20, la CNUCED, l'OCDE et le Forum économique mondial. L'OMC était actuellement très en retard dans ce domaine, mais le Paraguay espérait que la situation serait résolue dans la semaine à venir.

5.71. Le représentant de Singapour a salué les documents qui avaient été examinés ainsi que le lancement d'un dialogue informel ouvert sur la facilitation de l'investissement. La facilitation de l'investissement était une question importante tant pour les pays développés que les pays en développement, et l'OMC avait un rôle à jouer en encourageant ces discussions dans la perspective des politiques commerciales.

5.72. Avant tout, Singapour souhaiterait continuer à examiner les questions comme l'amélioration de la transparence, la simplification de la documentation et des procédures, et le maintien des coûts liés aux processus d'approbation de l'investissement à des niveaux bas. Singapour voudrait également encourager les Membres à examiner l'ensemble des travaux existants qui avaient déjà été réalisés par d'autres instances comme le G-20, l'APEC et la CNUCED, qui pouvait aider à éclairer certains domaines d'intérêt pour le dialogue informel. Singapour était prête à participer, à partager ses expériences et à contribuer de manière constructive à ce sujet.

5.73. Singapour a remercié le Président et le Directeur général pour avoir mené des consultations visant à permettre l'adoption de l'ordre du jour. Quand la Conférence ministérielle n'était pas en session, le Conseil général était l'organe suprême de l'OMC et agissait au nom de la Conférence ministérielle. Les Membres n'auraient pas dû faire face à une adoption aussi controversée de son ordre du jour. Pour éviter que cela ne se répète, Singapour a vivement encouragé les Membres à endosser une plus grande responsabilité collective pour entretenir et renforcer l'OMC, d'une manière consultative et collégiale qui prenne en compte les opinions de tous.

5.74. Le représentant de la République de Corée a remercié le Président et le Directeur général pour les efforts qu'ils avaient déployés afin de trouver une solution à la situation malheureuse dans laquelle s'étaient trouvés les Membres à l'heure d'adopter l'ordre du jour. La Corée a également remercié les Membres impliqués dans les consultations pour leur souplesse.

5.75. La Corée avait deux courtes observations concernant ce qui s'était passé et la façon dont les Membres devaient mener leurs travaux à l'avenir. Premièrement, la situation avait rappelé avec force que certains Membres éprouaient de sérieuses inquiétudes à l'idée de discuter de l'investissement au sein de l'OMC. Leurs inquiétudes devaient être dûment prises en compte pour le futur examen des questions liées à l'investissement. En parallèle, il avait été regrettable qu'une motion ait visé à priver les Membres de l'occasion d'examiner un certain point en le supprimant de l'ordre du jour. Il était essentiel que les Membres puissent discuter de questions qui avaient, selon eux, une influence importante sur le commerce, comme la facilitation de l'investissement – un moyen approprié et responsable d'exprimer leurs sensibilités. En fait, le point de l'ordre du jour relatif à la facilitation de l'investissement avait été proposé par un peu moins de 20 Membres, dont le groupe AFID et le groupe MIKTA. Ce simple chiffre montrait le vif intérêt des Membres pour cette question. L'OMC devait donc être capable de répondre aux questions émergentes pour fonctionner et suivre une économie mondiale et un environnement commercial en pleine évolution. Autrement, l'Organisation perdrait sa pertinence et sa crédibilité.

5.76. Deuxièmement, cette situation malheureuse avait poussé des Membres à remettre une nouvelle fois en question les prises de décisions par consensus au sein de l'OMC. Le principe de consensus était nécessaire pour protéger les droits de tous les Membres. Les décisions devaient continuer d'être prises par consensus dans l'Organisation, sauf dans les situations prévues dans le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends. Cependant, le consensus ne devait pas être interprété comme accordant un droit de veto illimité à chaque Membre pour n'importe quelle question. Pour faire en sorte que la prise de décisions par consensus serve tous les Membres comme prévu, il était important qu'ils fassent tous de leur mieux pour comprendre et respecter les différents points de vue des autres Membres. En particulier, ils devaient faire preuve d'une prudence extrême s'agissant d'invoquer la règle du consensus lorsqu'ils traitaient de questions de procédures. Dans l'histoire de l'OMC, jamais l'adoption d'un ordre du jour du Conseil général

n'avait été bloquée. Il y avait une raison systémique importante pour cela et la Corée espérait que les Membres préserveraient cette précieuse tradition.

5.77. La Corée s'est félicitée du document sur les réflexions tirées de l'atelier organisé par le groupe MIKTA, de la proposition pour un dialogue informel présentée par le groupe AFID et des trois communications soumises par la Fédération de Russie, la Chine et l'Argentine et le Brésil. Comme il avait été signalé pendant l'atelier organisé par le groupe MIKTA sur le commerce et l'investissement, l'OMC pouvait jouer un rôle important en renforçant la cohérence des politiques relatives au commerce et à l'investissement. Cette cohérence aiderait ensuite les Membres à augmenter les flux du commerce et de l'investissement et à réaliser à terme la croissance économique et les ODD. Pour traduire ces résultats potentiels en résultats concrets, les Membres devaient agir avec prudence et prendre en compte les différentes inquiétudes et perspectives pour éviter de répéter les expériences des précédents échecs.

5.78. La Corée soutenait un dialogue informel sur la facilitation de l'investissement sans s'aventurer dans des domaines dans lesquels de nombreux Membres avaient indiqué qu'il leur fallait une marge de manœuvre appropriée. Les Membres devaient veiller à ce que leurs dialogues ne les détournent pas des importantes négociations en cours. Ils devaient également coopérer avec les instances et les organisations pertinentes pour éviter un chevauchement des travaux et apporter une réelle valeur ajoutée aux discussions portant sur la facilitation de l'investissement.

5.79. Le représentant des États-Unis a remercié le Président et tous les autres Membres qui avaient contribué aux efforts visant à permettre au Conseil général de reprendre les discussions sur le point de l'ordre du jour et le reste de son travail. La semaine précédente avait soulevé des questions importantes qui méritaient une réflexion des Membres. À la lumière des récents événements, les États-Unis étaient plus intéressés que jamais par les récentes suggestions présentées par certains Membres selon lesquelles la réforme institutionnelle pouvait être un bon sujet de réflexion à l'OMC.

5.80. Les États-Unis ont remercié les proposant pour leurs documents et pour les introductions présentés à la réunion. Les documents étaient un signe évident de l'intérêt qui s'était récemment accru au sujet de l'investissement, et qui rappelait une vague d'intérêt similaire observée dans le domaine du commerce électronique au sein du Conseil quelques mois auparavant. La délégation du représentant était toujours en train d'étudier les documents qui avaient été présentés. Pour les États-Unis, la question fondamentale était de savoir quel problème spécifique la facilitation de l'investissement visait à résoudre? Comment le cadre réglementaire de l'OMC pouvait apporter une solution, s'il existait un problème? Les proposant pouvaient poursuivre leur réflexion sur ces questions de définition de base, étant donné que leurs discussions, après autant de rebondissements, n'avaient pas révélé grand-chose sur ce point.

5.81. Les États-Unis ont apprécié les informations relatives aux dialogues informels organisés par certains Membres sur ces questions et suivraient ces discussions de près. À cause notamment des raisons que le représentant venait de citer, sa délégation doutait que les Membres parviennent à un terrain d'entente quant à l'inclusion de cette question au programme de travail de l'OMC sur le court terme/dans un avenir proche. À ce stade, il était difficile de savoir si les proposant avaient la même idée de la portée précise de cette question. Parmi les sujets qui avaient été recensés (à savoir les prescriptions et les procédures pour obtenir des licences), l'expérience leur indiquerait que l'élaboration de disciplines multilatérales pouvait être une tâche impressionnante. Dans tous les cas, les États-Unis continueraient à suivre ces discussions avec intérêt, en particulier pour voir si elles étaient définies de manière plus concrète.

5.82. Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'est associé aux inquiétudes systémiques de l'UE, a trouvé que les commentaires de la Corée sur le consensus méritaient réflexion et a remercié les Membres pour le travail accompli dans leurs documents, s'agissant notamment de l'examen des différents travaux sur l'investissement menés par d'autres institutions internationales. Comme l'Australie, le Mexique et d'autres intervenants l'avaient observé, dans le monde réel, les liens entre le commerce et l'investissement étaient nombreux. Par exemple, le lieu de l'investissement pouvait avoir un impact considérable sur la structure du commerce. La facilitation de l'investissement était un sujet important qui englobait de nombreux éléments potentiels, dont l'interaction avec le développement. La Nouvelle-Zélande se réjouissait donc de participer au dialogue en cours à ce sujet entre les Membres.

5.83. Le représentant de la Suisse a remercié le Président et le Directeur général pour leurs efforts visant à permettre aux Membres de reprendre les discussions sur ce point de l'ordre du jour. La Suisse avait exprimé ses inquiétudes systémiques le 10 mai et estimait qu'il était essentiel de préserver la fonction délibérative de l'OMC et que les questions d'intérêt pour ses Membres puissent être abordées, quelle que soit l'issue des discussions.

5.84. Le commerce et l'investissement étaient deux piliers indissociables de l'économie mondiale moderne. Il était important d'établir la meilleure relation possible entre commerce et investissement et d'améliorer la cohérence des règles qui les encadraient. Après la facilitation des échanges, il semblait naturel que les Membres se penchent sur la facilitation des investissements. L'OMC avait un rôle à jouer dans ce contexte.

5.85. Les Membres ne devaient pas oublier non plus que, tout comme le commerce, les investissements directs étrangers contribuaient au développement et à la croissance durable. Des éléments tels que la transparence ainsi que des procédures administratives rationnelles et efficaces étaient importants pour faciliter les investissements et pouvaient être abordés dans un futur dialogue sur la facilitation de l'investissement. La Suisse espérait que les processus proposés susciteraient l'intérêt du plus grand nombre possible de Membres. La Suisse entendait bien évidemment y participer.

5.86. Le représentant de la Norvège a remercié le Président et le Directeur général pour leurs efforts visant à reprendre les travaux. La Norvège avait fait part de ses inquiétudes systémiques le 10 mai. Il était très important pour la future pertinence de l'Organisation que les Membres aient toujours la possibilité de discuter des questions qui présentaient un intérêt pour eux.

5.87. La Norvège a remercié les proposant pour leur initiative et pour avoir partagé ces informations et leurs documents avec l'ensemble des Membres. La Norvège estimait que l'initiative arrivait à point nommé. Le commerce et l'investissement étaient étroitement liés – et ce lien s'était encore renforcé au cours des 20 à 30 précédentes années.

5.88. Participer à un échange d'opinions informel et ouvert sur la facilitation de l'investissement pouvait constituer un bon point de départ en incluant les questions de la transparence réglementaire, de la simplification des procédures administratives et du partage d'informations.

5.89. Comme l'avait déclaré le Mexique, l'investissement pouvait être un moteur de développement qui permettrait de réaliser les ODD, et comme l'avait indiqué le Pakistan, l'investissement était important pour combler le déficit financier. En outre, la facilitation de l'investissement présentait un intérêt particulier pour les PME et pour leur capacité à lutter contre la concurrence. La Norvège se réjouissait de participer activement au dialogue.

5.90. Le représentant du Canada a remercié le Président, le Directeur général, le Secrétariat et tous ceux impliqués dans les consultations pour leurs efforts visant à permettre aux Membres de reprendre les travaux, et a repris les inquiétudes systémiques soulevées par l'UE, Singapour et la Corée concernant le fait que des Membres avaient bloqué l'examen d'une question que d'autres Membres considéraient comme étant appropriée. La prise de décisions par consensus était importante, mais les Membres devaient aussi pouvoir examiner des questions, en particulier celles qui n'impliquaient pas de décisions de fond.

5.91. Le Canada a remercié les pays du groupe MIKTA et tous les proposant pour leurs documents et pour avoir attiré l'attention sur cette question. L'investissement jouait un rôle central dans la promotion de la croissance économique et du développement durable. Les politiques qui soutenaient des régimes d'investissement ouverts et transparents et un environnement prévisible et stable pour les investisseurs étaient des éléments importants pour tous les pays, à tous les niveaux de développement. Le Canada soutenait donc l'initiative visant à déterminer si l'OMC pouvait aider dans ce domaine. Il s'agissait là d'une question qu'il fallait étudier et dont la conclusion n'était pas jouée d'avance.

5.92. Les États-Unis avaient soulevé deux questions pertinentes auxquelles un dialogue informel sur la facilitation de l'investissement pouvait aider à répondre, et à mieux définir le cadre de cet examen. Le Canada a également reconnu les inquiétudes soulevées par les précédents intervenants, notamment les questions concernant le mandat de l'OMC, mais il ne partageait par

ces points de vue ou ces interprétations. Comme indiqué par l'Australie, les questions relatives à l'investissement étaient liées à plusieurs domaines de l'OMC.

5.93. La transparence liée au fait de pouvoir aborder une question au sein du Conseil général était importante, car il valait mieux avoir une conversation ouverte qu'aucune conversation, ou qu'une conversation tenue à huis clos sans suivre les procédures correspondantes permettant d'informer les autres Membres. À cet égard, le Canada attendait avec intérêt de participer au dialogue informel ouvert sur la facilitation de l'investissement.

5.94. Le représentant du Japon estimait que le commerce et l'investissement étaient inséparables dans l'actuelle sphère des chaînes de valeur mondiales et que la facilitation de l'investissement contribuait à la croissance inclusive du commerce et de l'économie. Il était donc pertinent de tenir des discussions sur l'investissement au sein de l'OMC.

5.95. La transparence réglementaire et la simplification des procédures administratives étaient importantes pour faciliter et promouvoir l'investissement transfrontières, en particulier l'investissement à destination des pays en développement. Le Japon a donc salué les propositions et les documents relatifs à la facilitation de l'investissement présentés par de nombreux proposant et a soutenu le lancement d'un dialogue informel sur cette question.

5.96. Même si la facilitation ne couvrait pas tout le domaine de l'investissement, elle pouvait constituer un bon point de départ pour le dialogue. Le Japon participerait aux discussions sur les propositions de manière positive et constructive.

5.97. Le représentant de Bahreïn a remercié le Président et le Directeur général pour les consultations et pour leurs efforts visant à reprendre la réunion du Conseil. Bahreïn a remercié les proposant pour leurs communications et a pris note de leurs initiatives visant à poursuivre l'importante discussion portant sur la facilitation du commerce et de l'investissement au sein de l'OMC. Le pays attendait avec intérêt de poursuivre les discussions sur ces questions à l'avenir.

5.98. Le représentant de Cuba a déclaré que le mandat de Doha était toujours en vigueur et que la question de l'investissement n'avait pas eu de mandat par l'OMC depuis 2004. Cuba était fermement engagé à régler les questions du PDD restantes, dont la plupart avaient été mises de côté. En réalité, aucune des nouvelles questions qui concernaient la facilitation de l'investissement n'avait fait l'objet du consensus nécessaire pour garantir un nouveau mandat à Buenos Aires, comme les Membres en avaient été parfaitement informés pendant les discussions en cours et les réunions du 8 et du 10 mai.

5.99. Les négociations portant sur les questions du Cycle de Doha en suspens devaient être la priorité des Membres dans leur travail jusqu'à ce qu'ils honorent les engagements qu'ils avaient contractés – un de ces engagements mettait justement de côté la question de l'investissement. Jusqu'à ce que des résultats concrets soient atteints dans le cadre du PDD, Cuba n'accepterait pas d'inclure de nouvelles questions au programme de travail de l'OMC, en particulier si ces questions étaient sensibles pour de nombreuses économies en développement, comme il avait clairement été indiqué à la présente réunion.

5.100. Comme les autres Membres, Cuba a noté le nouveau format sous lequel ce point avait été introduit à l'ordre du jour, étant entendu que le point sur la facilitation de l'investissement serait traité de manière informelle et en dehors des structures de l'OMC. Cuba a remercié le Président et les Membres impliqués dans les consultations, en particulier l'Inde pour le rôle de premier plan qu'elle avait joué en rendant ce résultat possible.

5.101. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a déclaré que le dialogue sur la facilitation de l'investissement était un pas en avant dans la bonne direction. La politique économique étrangère de l'Arabie saoudite visait à aider la croissance économique des pays en développement et des PMA en affectant un pourcentage de son PIB à cette cause, pourcentage qui avait atteint 130 milliards de dollars au cours des dix années précédentes. La facilitation du commerce était essentielle pour générer davantage de croissance et d'emplois et produire plus de produits commercialisables dans les économies en développement et les PMA. Comme le flux d'investissement était aussi important que le flux de marchandises et de services, l'Arabie saoudite avait fait de la facilitation de l'investissement une priorité et souhaitait s'assurer que le dialogue

aiderait à combler le fossé entre les pays en développement et les pays développés et à construire une économie mondiale plus durable. L'Arabie saoudite a donc soutenu le dialogue auquel elle participerait activement et espérait que cela aiderait à rendre l'économie mondiale plus durable.

5.102. Le représentant d'Israël a remercié le Président, le Directeur général et le Secrétariat pour leurs efforts constants visant à trouver une solution à la situation dans laquelle s'étaient trouvés les Membres la semaine précédente. Tous les Membres convenaient qu'il était important de permettre des conversations de fond et de renforcer la dynamique lancée par les résultats obtenus aux précédentes Conférences ministérielles. Même si ce n'était pas une tâche aisée, Israël était encouragé par la volonté de la plupart des Membres à participer à des discussions fructueuses montrée au cours des précédents mois.

5.103. Des progrès ne seraient possibles que si les Membres pouvaient avoir des discussions franches, en gardant un esprit ouvert et une attitude souple, étant donné qu'ils avaient pour mission de préparer un ensemble de résultats livrables et que le temps pressait.

5.104. Les Membres avaient un mandat à remplir par des négociations mais Israël ne pensait pas que cela les empêchait d'examiner une question qui pouvait les intéresser. En mettant de côté les questions procédurales, et sans tenir compte du format, Israël était attaché à la possibilité que les Membres aient de soulever des questions qu'ils estimaient importantes et pertinentes pour le commerce, sans préjudice pour les négociations.

5.105. Le représentant de la Colombie a remercié le Président et le Directeur général pour la reprise rapide de la réunion et s'est joint à la déclaration faite par la Chine au nom du groupe AFID. D'après l'expérience de la Colombie, l'IED était un de ses piliers de développement, étant donné qu'il augmentait les taux de croissance économique, avait un impact favorable sur l'innovation dans le monde du travail formel, et apportait des investissements directs et indirects en matière de marchandises et de services pour les entreprises, en particulier les PME. En fait, l'IED facilitait grandement l'inclusion des PME aux chaînes de valeur mondiales.

5.106. Les PME souffraient de profondes asymétries en termes d'accès et de capacité lorsqu'elles souhaitaient s'étendre au niveau international et qu'elles essayaient de comprendre les débouchés, les régimes juridiques, les installations offertes et leurs chances de réussir quand elles souhaitaient s'étendre à l'international. C'était pourquoi la Colombie avait fait attention aux intérêts des Membres dans le cadre de l'atelier organisé par le groupe MIKTA en mars. L'événement avait souligné la nécessité d'approfondir les discussions sur les aspects relatifs à la facilitation de l'investissement, concernant en particulier sa contribution au développement. La Colombie était donc convaincue de la nécessité de tenir un dialogue informel ouvert à tous les Membres intéressés. Cette raison la poussait à se joindre et à participer activement au groupe des Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement.

5.107. La Colombie a apprécié le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil général sous le format qui avait été convenu, car le Conseil offrait l'instance qui permettait aux Membres de discuter de ces questions. Au Conseil général, les Membres devaient prendre en compte les différentes opinions concernant une question ou tout autre sujet présentant un intérêt pour eux. Sans préjuger des résultats, ce principe était extrêmement important pour l'avenir de l'OMC. La Colombie a donc encouragé les Membres à soutenir ces initiatives.

5.108. La représentante de Hong Kong, Chine, a estimé que les discussions sur la facilitation de l'investissement tenues à l'OMC étaient pertinentes, étant donné le rôle important joué par l'investissement en tant que moteur de la croissance économique, la prolifération des accords régionaux et bilatéraux relatifs à l'investissement au cours des années précédentes, et la pertinence de l'investissement dans les domaines clés abordés dans le programme de travail de l'OMC, comme les services et le développement.

5.109. L'atelier sur l'investissement organisé par le groupe MIKTA en mars avait reçu une réponse très positive. Le document de résultat qui résumait clairement les délibérations offrait une base solide pour la poursuite des discussions.

5.110. En s'appuyant sur cette dynamique, Hong Kong, Chine se réjouissait de rejoindre les autres membres du groupe AFID pour lancer un dialogue informel ouvert sur la facilitation de

l'investissement à l'OMC. Les Membres pouvaient ainsi avoir une discussion approfondie sur ce qu'ils pouvaient faire pour faciliter l'investissement transfrontières et promouvoir par là le commerce et le développement inclusifs.

5.111. Le groupe AFID avait clairement indiqué que le dialogue informel ne visait pas à limiter ou à préjuger des résultats. Il serait ouvert et transparent et tous les Membres étaient invités à y participer. Le groupe AFID espérait que les participants auraient un échange fructueux, en partageant leurs points de vue, expériences, pratiques, difficultés et attentes. Hong Kong, Chine garderait un esprit ouvert sur la façon dont ce dialogue pouvait évoluer et travaillerait en étroite collaboration avec les autres Membres à cet égard.

5.112. Hong Kong, Chine a remercié le Président et le Directeur général pour avoir mené les consultations qui avaient rendu possible cette discussion. Bien que la délégation de la représentante avait espéré que les Membres respecteraient dès le début la volonté d'autres Membres d'introduire des questions pour examen au Conseil général et de partager la plupart des inquiétudes systémiques exprimées par les précédents intervenants selon lesquels tel n'avait pas été le cas, Hong Kong, Chine avait trouvé un certain réconfort en voyant que, finalement, même quand les Membres avaient eu des points de vue très différents, le mécanisme de consensus de l'OMC remplissait toujours ses fonctions principales, et que les Membres préféraient toujours permettre des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur ces questions.

5.113. Hong Kong, Chine espérait que la souplesse, le pragmatisme et l'esprit de coopération qui avaient aidé les Membres à trouver une solution ce jour-là les aideraient encore à surmonter les éventuels défis à l'avenir.

5.114. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a reconnu les efforts déployés par le Directeur général et les Membres impliqués pour leur permettre de reprendre leurs travaux. Comme l'avait indiqué le Venezuela à la réunion informelle au niveau des Chefs de délégation le 10 mai, le pays pensait qu'il était important de ne pas distraire les Membres pour des questions qui n'avaient pas de mandat. Ce n'était pas le bon moment de s'intéresser à d'autres questions, étant donné que la Conférence ministérielle approchait et que des questions de Doha étaient toujours en suspens. Le Venezuela restait convaincu que l'investissement n'était pas une question qui entrait dans le cadre de l'OMC. Son inclusion à l'ordre du jour et les discussions que les Membres avaient eues à la présente réunion ne faisaient que détourner leur attention et limitaient le temps qu'il leur restait.

5.115. Le Conseil général a pris note des déclarations.

6 DIALOGUE INFORMEL SUR LES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPME): DÉCLARATION DE L'ARGENTINE, DU BRÉSIL, DE BRUNÉI DARUSSALAM, DU CHILI, DE LA COLOMBIE, DE LA MALAISIE, DU PARAGUAY, DES PHILIPPINES, DE LA SUISSE, DE L'URUGUAY ET DU VIET NAM

6.1. Le Président a rappelé que le 26 avril, les délégations du Brésil et de l'Argentine avaient demandé par écrit au Secrétariat, au nom d'un certain nombre de Membres, et comme indiqué dans l'ordre du jour, d'inclure ce point à l'ordre du jour. Il avait été informé en parallèle que d'autres Membres avaient demandé à être ajoutés à la liste des proposant. Il a invité l'Argentine à prendre la parole pour introduire le point.

6.2. Le représentant de l'Argentine, intervenant au nom de l'Argentine, du Brésil, du Brunéi Darussalam, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de la Fédération de Russie, du Guatemala, de la Malaisie, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, des Philippines, de Singapour, de la Suisse, de l'Union européenne, de l'Uruguay et du Viet Nam, a déclaré qu'au cours des deux précédentes années, les Membres de l'OMC étaient devenus de plus en plus intéressés à l'idée de promouvoir la participation des MPME au commerce international. Certains des principaux obstacles qui empêchaient les MPME de participer davantage aux activités d'exportation-importation comprenaient notamment un accès insuffisant aux informations sur les possibilités des marchés, les coûts élevés liés à l'accès aux informations sur les mesures réglementaires pertinentes et la mise en conformité avec ces mesures, les coûts élevés liés au transport ou aux expéditions et les autres coûts liés à la logistique, l'accès limité aux mécanismes de financement du commerce, la connectivité numérique et le développement technologique.

6.3. Il semblait nécessaire de mener des efforts au niveau multilatéral pour soutenir les politiques intérieures et les stratégies de développement qui pouvaient renforcer la participation des MPME au commerce international et l'OMC avait un rôle important à jouer à cet égard. Améliorer la participation des MPME, en particulier celles des pays en développement et des PMA, pouvait aussi contribuer à renforcer la croissance du commerce mondial, qui avait ralenti au cours des précédentes années. Des initiatives récentes avaient contribué à améliorer la visibilité des MPME et à stimuler le débat au sein de l'Organisation. Dans ce contexte, l'Argentine, le Brésil, le Brunéi Darussalam, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la Fédération de Russie, le Guatemala, la Malaisie, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, Singapour, la Suisse, l'Union européenne, l'Uruguay, et le Viet Nam avaient indiqué qu'ils souhaitaient travailler avec tous les Membres intéressés pour mettre en place un processus.

6.4. L'initiative des Amis des MPME visait à identifier des moyens possibles d'aller de l'avant dans le domaine des MPME à l'OMC, sur la base de propositions et de suggestions concrètes des Membres, et à atteindre des résultats multilatéraux à la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires, notamment en instaurant une plate-forme appropriée pour de futures discussions à l'OMC dans une perspective stratégique à long terme. Pour faciliter la poursuite des discussions portant sur les MPME à l'OMC, les coauteurs organiseraient un dialogue informel ouvert auquel tous les Membres étaient invités à participer activement. Ce dialogue serait coordonné par l'Ambassadeur M. Hector Casanueva (Chili). La première de ces réunions aurait lieu en mai, et les détails seraient partagés avec les Membres sous peu.

6.5. Le représentant du Chili s'est félicité du travail accompli par les Amis des MPME et a estimé qu'il était encourageant qu'un groupe important de Membres ait décidé d'avoir un échange d'idées et d'expériences et de réfléchir sur cette question. Il s'est réjoui de cet engagement. Les Amis des MPME essayaient de recenser des idées, grâce aux outils pertinents inscrits dans les accords régionaux et bilatéraux, qui pouvaient améliorer la participation des MPME au commerce international. Ils cherchaient également à déployer tous les efforts nécessaires dans le cadre des tâches qui devaient être menées par l'OMC et à garder un œil sur la onzième Conférence ministérielle de Buenos Aires, qui serait un événement important pour le multilatéralisme. Les Membres devaient avancer vers un consensus en faveur d'une plate-forme appropriée pour discuter de ce sujet et pour atteindre des résultats concrets. Le représentant a remercié les membres du groupe pour leur avoir confié, à lui et à sa délégation, la coordination du dialogue informel mené par les Amis des MPME.

6.6. Le représentant du Paraguay a soutenu la déclaration faite par l'Argentine au nom des Amis des MPME. Le Paraguay a rappelé son intérêt pour une meilleure participation des MPME dans les activités d'exportation et d'importation, en particulier du point de vue d'un pays en développement sans littoral où ces entreprises étaient soumises à des coûts de transport et de logistique plus élevés. Le Paraguay participerait aux futures discussions à ce sujet pour trouver des domaines de travail dans le cadre de l'OMC.

6.7. Le représentant du Pakistan a soutenu la déclaration de l'Argentine qui avait lancé cette initiative. Les MPME exportatrices représentaient une source importante de croissance économique tant dans les pays développés que les pays en développement. Outre celles qui exportaient directement à des acheteurs étrangers, de nombreuses autres MPME vendaient des produits et des services à d'autres entreprises nationales qui les intégraient à leur tour dans des produits d'exportation.

6.8. Au niveau mondial, les PME et les MPME étaient les principales sources d'emploi et contribuaient fortement à l'ajout de valeur. Elles étaient en effet directement et indirectement impliquées dans le système commercial international. Au Pakistan, plus de 90% des entreprises étaient des PME qui employaient 45 millions de personnes – soit environ 70% de la main-d'œuvre du pays –, mais seules 25% d'entre elles exportaient.

6.9. Si les MPME étaient le principal moteur de la création d'emplois, du dynamisme économique et de l'innovation et étaient des catalyseurs de croissance et d'innovation, bien souvent ces MPME jeunes et dynamiques ne participaient pas au commerce et à l'économie mondiale à la hauteur de leur potentiel. Les PME avaient été largement absentes du débat général sur le commerce et il se pouvait apparemment que les Membres manquent une occasion de soutenir cette composante essentielle de chaque économie. Il était indéniable que le commerce international était souvent

beaucoup plus onéreux et difficile pour les MPME. Plus une entreprise était petite, plus les obstacles étaient grands.

6.10. Le Pakistan estimait que le développement des MPME était directement lié au développement du commerce électronique transfrontières. Les entreprises pouvaient être nées mondiales si elles étaient nées numériques. Les bénéfices et le potentiel de croissance économique liés au commerce électronique ou numérique devaient être accessibles de manière égale pour toutes les populations de tous les pays, en particulier les MPME des pays en développement. Un marché du commerce électronique véritablement inclusif serait un marché où tout le monde pourrait vendre à n'importe qui, n'importe où et n'importe quand.

6.11. Pour les MPME, le commerce électronique pouvait briser la "Loi d'airain" du commerce international: celle selon laquelle seules les grandes entreprises pouvaient exporter. Si moins de 5% des grandes entreprises exportaient actuellement, le Rapport sur le commerce mondial 2016 publié par l'OMC avait indiqué que 97% des PME équipées d'Internet exportaient. Comme signalé par le Groupe Nextrade pendant la semaine du commerce électronique organisée par la CNUCED, une enquête menée auprès de 3 000 entreprises de pays en développement avait montré que la moitié des petits vendeurs en ligne exportaient, contre seulement 20% des vendeurs hors ligne et plus de 60% des vendeurs en ligne exportaient vers au moins 2 marchés.

6.12. Les Membres devaient aider les MPME à intégrer pleinement le commerce international. Ils devaient donner un degré de priorité élevé aux besoins des MPME dans tous leurs axes de travail. C'était un problème que les Membres devaient régler, et qui contribuerait grandement à la croissance, au développement et à la création d'emplois. Dans leur travail en vue de la onzième Conférence ministérielle, ils devaient garder à l'esprit les défis rencontrés par les MPME pour les aider à bâtir un système commercial plus ouvert et plus inclusif, dont les bénéfices étaient partagés par tous. Le Pakistan a demandé à faire partie des proposant de cette initiative.

6.13. Le représentant de la Suisse s'est rallié en tant que coauteur à la déclaration de l'Argentine et a déclaré que depuis l'introduction de ce sujet à l'OMC par les Philippines environ deux ans auparavant, la Suisse s'était continuellement prononcée en faveur d'un dialogue constructif sur les MPME. À l'approche de la onzième Conférence ministérielle, il était temps de passer à la vitesse supérieure.

6.14. Comme l'avaient démontré les séances d'information et les études réalisées par l'ITC, l'OMC et la CNUCED au cours des deux années précédentes, les MPME étaient notablement moins intégrées au commerce mondial, en particulier dans les pays les plus pauvres. Les MPME étaient souvent confrontées à des coûts de transaction nettement plus élevés que la moyenne. Il était parfois difficile, voire impossible, pour certaines d'entre elles d'accéder aux marchés internationaux. Les barrières commerciales traditionnelles, les coûts de conformité à des réglementations hétéroclites et les coûts d'accès à l'information étaient autant d'obstacles difficiles à franchir.

6.15. Les Membres ne pouvaient plus ignorer la situation particulière des MPME. À Buenos Aires, ils auraient l'occasion d'élaborer des solutions multilatérales pour le bénéfice de tous. La Suisse était prête à s'engager avec détermination et un esprit constructif dans ce processus, et a vivement encouragé tous les Membres de l'OMC à participer aux réunions qui seraient consacrées à ce sujet dans un futur proche.

6.16. Le représentant de l'Union européenne s'est réjoui de faire partie des auteurs de cette initiative, car les MPME avaient besoin d'une plus grande attention, car elles étaient plus vulnérables que les grandes entreprises. L'UE appellerait à un élargissement des règles de l'OMC dans les domaines qui répondaient aux besoins des PME. Cela ne voulait toutefois pas dire que les Membres devaient élaborer des dispositions spécifiques aux PME en créant de nouvelles règles à l'OMC. Il fallait que l'Organisation travaille sur des règles dont l'impact aiderait en particulier les PME. Dans cet esprit, l'UE était en train de développer des idées visant à faciliter le commerce des PME en améliorant la transparence des mesures réglementaires pour le commerce des marchandises. Le commerce électronique était un autre domaine dans lequel une mise à jour du corpus de règles de l'OMC profiterait aux PME.

6.17. Le représentant de la Colombie a souscrit, en tant que coproposant, à la déclaration de l'Argentine. Les Membres devaient reconnaître l'importance des MPME pour le développement économique et durable du monde. Les MPME généraient 80% de l'emploi en Colombie. Dans le cadre de son Plan national de développement de la production, la Colombie avait ainsi travaillé avec les MPME pour tenter de recenser les obstacles nationaux qui les empêchaient de se développer, et elle essayait d'améliorer leur participation au marché international grâce à l'innovation. Au niveau national, la stratégie proposée visait à faciliter l'accès aux dispositifs financiers, à relancer l'innovation et à favoriser le transfert de savoirs et de technologies. La Colombie était toutefois pleinement consciente que ce travail ne pouvait pas être réalisé au niveau national seulement. Selon le Rapport sur le commerce mondial 2016 publié par l'OMC, les petites entreprises continuaient de rencontrer des obstacles au commerce disproportionnés. Le Rapport soulignait qu'il était possible d'adopter des mesures cohérentes visant les politiques nationales et internationales qui nuisaient au potentiel des MPME de participer pleinement au marché international. La Colombie pensait donc qu'un dialogue informel ouvert, que le groupe des Amis des MPME comptait lancer, aiderait les Membres à atteindre un consensus et à concrétiser des résultats multilatéraux en faveur des MPME à la onzième Conférence ministérielle.

6.18. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré qu'il était important de promouvoir la participation des MPME au commerce international, conformément à la liste des priorités du gouvernement russe. La Russie a ainsi soutenu les efforts entrepris par le Brésil, l'Argentine et les autres proposants visant à stimuler la participation des MPME au commerce international. Il était essentiel de promouvoir un dialogue informel au sein de l'OMC pour améliorer la visibilité des MPME dans le système commercial multilatéral. La Russie était prête à travailler avec les Amis des MPME et à échanger ses expériences dans ce domaine. Le pays attendait avec intérêt de discuter des contributions apportées par les Membres à cette fin et de poser les bases d'un engagement visant à améliorer l'inclusion des MPME au commerce international.

6.19. Le représentant du Japon a remercié l'Argentine et les autres Membres pour leur initiative concernant le travail sur les MPME mené à l'OMC. Rendre le commerce plus inclusif constituait un défi de taille pour tous les Membres qui faisaient face à des opinions sceptiques concernant le commerce. Les Membres devaient veiller à ce que toutes les parties prenantes puissent tirer profit des bénéfices du commerce. Il était donc essentiel d'améliorer la participation des MPME au commerce international.

6.20. Dans ce contexte, le Japon participait déjà à plusieurs discussions, par exemple pour savoir comment améliorer la disponibilité des nouveaux instruments comme le commerce électronique, et comment améliorer la transparence des réglementations intérieures, entre autres. La nouvelle initiative de l'Argentine et des autres Membres arrivait à point nommé et intensifierait leur travail sur les MPME. Les Membres devaient chercher à définir les résultats qui pouvaient être obtenus à l'OMC pour résoudre les difficultés rencontrées par les MPME. Le Japon attendait avec intérêt des discussions constructives à l'occasion du premier dialogue ouvert et informel sur les MPME qui devait avoir lieu plus tard dans le mois.

6.21. Le représentant de la République de Moldova a remercié le Directeur général et le Président pour leurs compétences en matière de négociations et pour leur patience. S'agissant du dialogue informel sur les MPME, et en tant que pays en développement sans littoral, la République de Moldova souhaiterait officiellement rejoindre la proposition sur les MPME présentée à la présente réunion par l'Argentine et les autres coauteurs. Les MPME, la facilitation de l'investissement et le commerce électronique étaient des éléments essentiels à l'ère numérique du développement humain. Le commerce électronique et les MPME étaient les principales priorités du gouvernement moldove et l'OMC avait un rôle à jouer en aidant à construire une économie numérique pour la croissance économique inclusive des PME et en encourageant la croissance et l'intégration économique entre les Membres participants.

6.22. Concernant la onzième Conférence ministérielle, Moldova ressentait qu'une forte pression se faisait de plus en plus sentir sur tous les Membres pour qu'ils présentent une proposition concrète et réalisable à la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires. Les Membres étaient animés par leur volonté sincère d'obtenir de bons résultats à la onzième Conférence ministérielle, comme ils avaient pu le constater pendant les réunions informelles et formelles au niveau des Chefs de délégation tenues lors des deux semaines précédentes. Moldova avait pourtant des doutes. Quand la pression était si forte et le temps aussi limité, qu'entendaient les Membres par "de bons résultats"? Devaient-ils convenir à Buenos Aires de prendre une décision sur une mesure ou

d'agir? Une décision était mesurée par le fait qu'une nouvelle mesure avait été mise en œuvre. Si aucune mesure n'était mise en œuvre, alors aucune décision n'avait vraiment été prise. Cela pouvait-il être possible? Les Membres pouvaient-ils prendre une décision et agir? Moldova a déclaré que les Membres le pouvaient et l'avaient prouvé dans les Déclarations ministérielles de Nairobi et de Bali.

6.23. Moldova a exprimé son soutien et son ouverture en faveur des idées de l'OMC sur les engagements visant à définir des décisions efficaces que les Membres pouvaient approuver, et approuveraient, par consensus. La délégation du représentant a rappelé qu'il était important de lancer des discussions avant que le projet de Déclaration de la Conférence ministérielle ne soit approuvé à Buenos Aires.

6.24. Le représentant du Canada a déclaré que son pays était engagé à améliorer l'intégration au système commercial multilatéral, en particulier celle des MPME. Ces entreprises étaient une composante importante des économies de tous les Membres. Le Canada s'est félicité des suggestions présentées par le groupe de Membres proposant de lancer un dialogue informel et participerait activement aux discussions pour déterminer ce qui pouvait être fait dans l'Organisation pour aider les MPME à développer leurs intérêts commerciaux sans porter préjudice aux résultats potentiels de la onzième Conférence ministérielle.

6.25. Le représentant de la République de Corée a remercié les Philippines et les coauteurs pour la proposition visant un dialogue informel sur les MPME et pour les efforts qu'ils avaient entrepris au cours des précédentes années afin d'attirer l'attention des Membres sur cette question. Un certain nombre d'activités concernant les MPME avaient été organisées, dont un atelier et une session du Forum public de l'OMC en 2016, qui avaient été des occasions utiles de mieux comprendre cette initiative.

6.26. Les MPME jouaient un rôle important pour l'emploi et la production économique, en particulier dans les pays Membres en développement et les PMA Membres. Il était d'autant plus important de veiller à ce que les MPME tirent le meilleur des possibilités offertes par leur participation au commerce mondial en les aidant à surmonter les obstacles qui avaient été présentés dans la déclaration des Philippines.

6.27. À l'approche de la onzième Conférence ministérielle, le dialogue informel proposé sera it une autre bonne occasion de définir le rôle que l'OMC pouvait jouer à cet égard. La Corée se réjouissait de participer au dialogue informel proposé et souhaitait sa réussite.

6.28. Le représentant du Nigéria s'est félicité du dialogue informel sur les MPME proposé par l'Argentine et plusieurs autres proposants. Les MPME étaient essentielles pour le développement de toute économie, y compris celle du Nigéria. Comme elles présentaient un formidable potentiel pour les futures générations, les améliorations des technologies locales, la diversification de la production et le développement des entrepreneurs locaux renforceraient l'intégration de l'industrie peu qualifiée. Le Nigéria a donc soutenu le dialogue informel visant à faciliter et à soutenir le secteur des MPME, en faveur de la croissance économique et de l'emploi au niveau national. Le Nigéria a reconnu qu'il était important d'avoir des dialogues informels pour faciliter la participation des MPME au commerce mondial et faire en sorte que ce secteur en tire le plus de bénéfices possibles. Le pays attendait avec intérêt de participer activement dans le cadre d'une plate-forme appropriée pour discuter de cet important sujet sur un pied d'égalité et sans préjuger des résultats potentiels.

6.29. Le représentant de la Thaïlande a remercié l'Argentine et les coproposants pour leur communication conjointe relative à un dialogue informel sur les MPME à l'OMC. Comme c'était le cas pour de nombreux pays en développement, les PME jouaient un rôle considérable dans l'économie thaïlandaise. Actuellement, les PME représentaient plus de 90% du total des entreprises thaïlandaises, soit environ 40% du PIB, et offraient des emplois à plus de 80% de la main-d'œuvre. Reconnaisant leur contribution inestimable, la Thaïlande était engagée à améliorer la capacité des MPME pour leur permettre d'intégrer les chaînes de valeur mondiales. La mise en œuvre complète de l'AFE aiderait considérablement les MPME à cet égard. La coopération technique au titre de différents cadres internationaux, dont le programme "Aide pour le commerce" de l'OMC, contribuerait également au développement des MPME. La Thaïlande se tenait

prête à participer de manière constructive aux discussions pour renforcer la participation des MPME au commerce mondial dans le cadre de l'OMC.

6.30. Le représentant du Taipei chinois s'est associé aux Philippines, à l'Argentine, au Chili et aux autres Membres pour proposer la communication conjointe concernant un dialogue informel sur les MPME. Le Taipei chinois se réjouissait de voir que les Membres continuaient de maintenir le sujet des MPME à l'ordre du jour. La participation des MPME au commerce international et aux réseaux de production avait toujours été une des priorités de la politique industrielle du Taipei chinois. Les Membres pouvaient toutefois constater que certaines MPME de différents Membres faisaient face à de sérieux obstacles pour participer au système commercial multilatéral et aux chaînes de valeur mondiales. Les MPME étaient gravement désavantagées pour accéder aux marchés mondiaux par rapport aux entreprises multinationales. Les MPME devaient être une des principales priorités de la onzième Conférence ministérielle. Le Taipei chinois a donc salué l'initiative présentée par les Philippines et les autres proposants. Si les Membres souhaitaient un commerce inclusif et juste, alors les MPME devaient pouvoir partager les bénéfices de l'économie mondiale. Les Membres devaient essayer de recenser et d'examiner les problèmes transversaux pertinents pour l'OMC, comme les défis rencontrés par les MPME à l'heure où le paysage du commerce international évoluait, et comme ce que le système commercial multilatéral faisait ou pouvait faire pour encourager la participation plus large et inclusive des MPME aux marchés mondiaux. Le Taipei chinois attendait avec intérêt d'examiner ce sujet de manière constructive avec les autres Membres grâce au dialogue informel à venir.

6.31. La représentante de Hong Kong, Chine s'est félicitée des conversations profondes menées au sujet des MPME et a remercié les proposants pour leur initiative. Hong Kong, Chine était consciente des potentiels considérables disponibles pour les MPME ainsi que des bénéfices importants pour l'économie si les Membres parvenaient à améliorer la participation de ces entreprises au commerce international. En parallèle, la délégation de la représentante reconnaissait les obstacles non tarifaires et les contraintes en termes de capacité, d'infrastructures et de technologies qui les empêchaient de réaliser pleinement leur potentiel. Étant donné le nombre élevé de PME et de MPME à Hong Kong, Chine, la délégation de la représentante trouvait utile que les Membres tiennent des dialogues informels pour étudier les façons dont l'OMC pouvait aider les PME et les MPME à intégrer le marché mondial. Hong Kong, Chine attendait avec intérêt de poursuivre les travaux à cet égard.

6.32. Le représentant de Singapour a déclaré qu'il était important pour les pays développés et les pays en développement d'améliorer la participation des MPME au commerce international. Les MPME étaient vitales pour les économies des Membres et représentaient un moteur essentiel de la croissance économique. Intégrer les MPME dans le commerce international et les chaînes de valeur mondiales pouvait rendre le commerce plus inclusif. Singapour a encouragé les autres Membres intéressés à prendre part au dialogue informel sur les MPME et attendait avec intérêt les discussions productives à ce sujet.

6.33. Le représentant des Philippines, intervenant au nom de l'ASEAN, a noté que l'ASEAN était actuellement le troisième plus grand marché mondial, avec plus de 600 millions d'habitants. Les MPME, qui représentaient plus de 96% du total des entreprises et jusqu'à 97% de l'emploi dans l'ASEAN, jouaient un rôle critique dans le développement et la croissance économiques de la région. À l'heure où l'ASEAN commençait à mettre en œuvre le schéma directeur de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC) de 2025, en particulier le troisième pilier relatif au "Développement économique équitable", l'importance du développement des MPME était d'autant plus évidente que le progrès des MPME était essentiel pour réduire les écarts en matière de développement. L'ASEAN avait également mis en place un Plan d'action stratégique pour le développement des MPME, au titre duquel elle s'était engagée à concrétiser d'ici à 2025 la vision de MPME compétitives sur le plan mondial, résilientes et innovantes. Dans ce contexte, l'ASEAN se réjouissait de partager son expérience régionale et de collaborer avec les Membres intéressés pour trouver des moyens d'atteindre un résultat concernant les MPME à l'OMC, sans préjudice pour leurs positions nationales respectives.

6.34. La représentante de l'Australie a salué le dialogue informel proposé sur les MPME et attendait avec intérêt de participer et de travailler avec les autres Membres pour obtenir des résultats à la onzième Conférence ministérielle qui faciliteraient le commerce et profiteraient aux MPME. Un résultat relatif aux MPME à la onzième Conférence ministérielle compléterait la politique plus générale de l'Australie relative à l'industrie et à l'innovation qui consistait à promouvoir les

possibilités de croissance pour les PME. L'Australie avait conscience de l'importante contribution que les MPME apportaient aux économies de tous les Membres et avait pris note des bénéfices considérables qui découleraient d'une intensification de la participation des MPME des pays Membres en développement et des PMA Membres. L'Australie attendait avec intérêt de participer à cette initiative.

6.35. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a noté que les MPME étaient une composante très importante de l'économie néozélandaise et a reconnu qu'elles faisaient face à des défis particuliers pour participer au commerce international. Certains de ces défis avaient été mentionnés à la présente réunion: l'accès aux informations sur la réglementation des autres marchés et ce que les Membres pouvaient faire pour améliorer la transparence et faciliter l'accès à ces informations; les autres coûts assumés par les entreprises et ce que les Membres pouvaient faire pour réduire les dépenses associées au commerce, notamment la mise en œuvre de l'AFE; et plus important encore, les frais généraux pour les petites entreprises et ce que les Membres pouvaient faire pour veiller à supprimer les différences injustifiées dans leurs réglementations, à la fois en termes de marchandises et de services. La Nouvelle-Zélande attendait avec intérêt de participer aux dialogues à venir sur ces questions.

6.36. Le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que, comme c'était le cas pour la facilitation de l'investissement, son pays suivait une attitude et une approche similaires concernant les MPME. Il n'y avait aucun accord pour inclure cette question aux procédures formelles de l'OMC. Des discussions informelles sur les MPME avaient eu lieu en dehors des structures formelles de l'OMC. L'Afrique du Sud a proposé que cette approche soit poursuivie et elle était prête à y participer. L'Afrique du Sud doutait toujours que les problèmes rencontrés par leurs PME puissent être traités dans le cadre de l'OMC grâce à ses fonctions normatives. Plus important à ce stade, l'Afrique du Sud n'acceptait pas le point de vue des proposants selon lequel les MPME était une question pour laquelle les Ministres devaient prendre une décision pour orientation à la onzième Conférence ministérielle.

6.37. La représentante de l'Inde a remercié l'Argentine et les autres proposants pour leur déclaration conjointe et a noté que ces délégations avaient proposé de lancer un dialogue informel ouvert. L'Inde a également noté que cette initiative visait à obtenir un résultat à la onzième Conférence ministérielle. Les délégations avaient souligné l'importance des MPME dans leurs contextes nationaux, mais l'Inde souhaitait soulever certaines inquiétudes sérieuses à cet égard.

6.38. L'Inde s'est demandé quels résultats spécifiques les proposants cherchaient à atteindre, et a noté que de nombreuses idées avaient été avancées par certains des proposants dans la communication. Toutefois, la plupart d'entre elles, comme l'élimination des mesures non tarifaires et la mise en œuvre de l'AFE, étaient de nature générale et non spécifique aux MPME. L'Inde avait déjà soulevé ce problème à plusieurs reprises. Les disciplines et les flexibilités de l'OMC ne pouvaient pas être modifiées pour ne cibler que certaines entités nationales comme les MPME. Les dispositions de l'OMC ne prenaient pas en compte la taille ou le type des entités commerciales. S'agissant par exemple de savoir comment cibler spécifiquement les marchandises et les services provenant de MPME pour appliquer, par exemple, une réduction des procédures aux frontières, il serait relativement difficile pour un importateur de démontrer que les marchandises provenaient effectivement d'une MPME. Cela ajouterait en fait un nouveau degré de surveillance voire d'autres procédures qui n'étaient sûrement pas prévues.

6.39. De même, les questions comme la transparence, l'accès aux informations et le guichet unique étaient par nature très générales et s'appliquaient de manière égale à toutes les entreprises, qu'elles soient grandes ou petites. Autrement, les Membres impliquaient-ils que les MPME seraient exemptées de ces prescriptions?

6.40. Deuxièmement, il était important de comprendre le concept de base des MPME. L'Inde reconnaissait que le concept de MPME existait dans la plupart des économies, mais les définitions variaient considérablement. Ce qui était de petite taille dans un pays développé ne l'était pas forcément dans un pays en développement. Ainsi, avant de lancer des discussions sur ce que les Membres pouvaient faire pour apporter des bénéfices aux MPME dans le cadre d'une organisation fondée sur des règles, il serait essentiel d'avoir une interprétation commune du concept de base de MPME. L'OMC, du fait qu'elle était fondée sur des règles, était mise sur un niveau complètement différent des autres organisations qui pouvaient discuter de divers sujets en se limitant à des généralités.

6.41. Troisièmement, il ressortait clairement du document WT/GC/W/731 daté du 24 février 2017 que des questions liées au commerce électronique avaient également soulevées par rapport au concept de MPME. La Déclaration ministérielle du 20 mai 1998 avait déjà établi un programme de travail exhaustif relatif à l'examen de toutes les questions se rapportant aux échanges dans le domaine du commerce électronique mondial. Si certains Membres souhaitaient donc discuter d'aspects du commerce électronique liés aux échanges, ils devaient prendre contact avec les organes compétents comme indiqué dans ce programme. L'Inde n'approuvait aucune discussion relative au commerce électronique tenue au sein d'autres organes ou d'autres cadres pour différentes raisons comme les MPME.

6.42. Quatrièmement, l'Inde a noté que les proposants comptaient présenter les résultats de leur dialogue informel au Conseil général pour examen à un stade avancé. Un groupe de Membres pouvait continuer à travailler de manière informelle sur toute question qui les intéressait, mais cela ne nécessitait pas d'approbation formelle du Conseil général. Pour qu'une question soit formellement examinée par le Conseil, il était essentiel que les questions relèvent avant tout du mandat du Conseil général approuvé par tous les Membres par consensus. Et il était clair qu'il n'y avait pas de consensus pour cette question.

6.43. Le représentant du Nicaragua a déclaré que l'importance des MPME dans les économies des pays en développement ne pouvait pas être niée, de même que leur effet sur la création d'emplois. Pour le Nicaragua, ces structures économiques étaient extrêmement importantes, car elles généraient environ 65% de l'emploi formel enregistré, 45% du PIB et 35% des exportations totales du pays.

6.44. La vaste majorité des MPME étaient des entreprises familiales. Dans le cadre du plan de développement national du Nicaragua, des lignes directrices avaient été incluses pour les activités visant à développer les économies familiales en encourageant le commerce équitable et les échanges de produits sur les marchés nationaux et internationaux du pays. L'internationalisation de ce type d'entreprises était cruciale pour le développement du secteur, car elle élargissait leurs possibilités commerciales et leur permettait de se mettre en concurrence en renforçant considérablement leurs capacités en termes de commerce de marchandises et de services.

6.45. Les Membres ne devaient pas oublier les différents obstacles rencontrés par les MPME dans l'environnement de l'activité des entreprises. La culture d'organisation compliquait leur durabilité. Mais avec un dialogue et un échange d'expériences, il était possible de coopérer et d'essayer de surmonter ces obstacles que de nombreuses MPME rencontraient pour commercialiser leurs produits à l'international. Les Membres devaient donc prendre en compte les besoins de tous, en particulier des pays en développement et des petites économies. Le Nicaragua était intéressé par ce sujet et espérait recevoir davantage de détails des proposants concernant l'approche qu'ils comptaient suivre.

6.46. Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a remercié l'Argentine et les autres proposants pour leur déclaration sur les MPME. Les MPME jouaient un rôle considérable dans de nombreux aspects de l'économie bolivienne, notamment la création d'emplois. La Bolivie avait suivi un certain nombre d'événements et de propositions concernant les MPME et a noté que les discussions, telles qu'elles avaient évolué à ce jour, n'avaient pas soulevé la question centrale liée au fait réel et concret que les MPME des pays en développement étaient complètement différentes de celles des pays développés, ce qui posait un problème de fond.

6.47. Les Membres pouvaient se rencontrer pour discuter de cette question ou de tout autre sujet dans le cadre qu'ils choisiraient, tant que ces réunions étaient conformes aux règles de l'OMC. Il n'y avait toutefois aucun consensus au sein de l'OMC pour prendre des mesures sur cette question. La question des MPME devait être analysée dans le cadre du paragraphe 34 de la Déclaration de Nairobi, et la priorité devait être accordée à la conclusion des questions du PDD en suspens pendant la onzième Conférence ministérielle. La Bolivie espérait que les propositions de ce type n'affecteraient pas la possibilité de parvenir à des accords sur les questions du PDD à la onzième Conférence ministérielle.

6.48. Le représentant de la Norvège a salué l'initiative visant à lancer un dialogue informel sur les MPME. Rendre le commerce plus inclusif était un défi général pour tout le monde et renforcer la participation des MPME au commerce international serait une contribution bienvenue dans ce but.

Plusieurs délégations avaient indiqué que la mise en œuvre de l'AFE, avec une aide technique, était importante. La Norvège était d'accord. Les Membres savaient qu'il s'agissait là d'une des principales tâches sur lesquels l'ITC travaillait déjà. Comme l'UE, la Norvège ne chercherait pas des règles particulières pour les MPME mais souhaiterait plutôt examiner la façon dont les Membres pouvaient améliorer la participation des MPME grâce à d'autres mesures comme la simplification des procédures qu'elles rencontraient. La Norvège a une nouvelle fois fait référence à la facilitation du commerce et à l'accès aux informations et attendait avec intérêt de participer aux futures discussions informelles sur les MPME.

6.49. Le représentant de Cuba a remercié l'Argentine et les autres proposant pour leur initiative. Le sujet des PME n'était pas inclus au mandat de Doha et ne devait donc pas devenir une priorité. Comme Cuba l'avait indiqué au titre du point 1 de l'ordre du jour, le pays ne voyait pas très bien pourquoi cette question était abordée au sein de l'Organisation, qui établissait des normes multilatérales. Cuba ne voyait pas en quoi les règles traditionnelles de l'OMC pouvaient résoudre par exemple les différences existantes entre les PME des pays en développement et celles des pays développés. Il semblerait qu'il s'agissait là d'un tremplin vers un renforcement du mandat sur le commerce électronique que Cuba n'acceptait pas. Cuba avait clairement indiqué sa position concernant de nouvelles questions et a pris note de la volonté des Membres de poursuivre le dialogue informel tenu jusqu'à présent, mais qu'ils ne s'attendaient pas pour autant à un résultat ou à un mandat rapides à ce sujet, pour lequel de nombreux pays en développement avaient toujours de sérieuses réticences.

6.50. Le représentant de la Colombie, intervenant au nom du Panama, a déclaré que le Panama faisait partie des proposant de cette initiative en raison des fonctions sociales et économiques accomplies par les MPME pour les pays développés, les pays en développement et les PMA. Au Panama, il existait actuellement plus de 600 000 PME qui employaient quelque 900 000 personnes dans un pays dont la population comptait 3,5 millions d'habitants. Cela signifiait que plus de 28% de la population active était employée dans des MPME. Le Panama avait donc mis en œuvre un plan stratégique qui visait à renforcer la compétitivité des MPME. Malgré leurs efforts, les MPME restaient toutefois moins compétitives et plus vulnérables face aux obstacles au commerce, et c'était là que l'OMC pouvait jouer un rôle important en encourageant un système commercial inclusif où les entreprises de toutes tailles, tout secteur ou tout emplacement géographique pouvaient bénéficier d'un accès égal au commerce mondial. Il était important de maintenir un dialogue au sein de l'OMC qui permette aux Membres d'étudier les façons dont les actuelles règles de l'OMC pouvaient contribuer à renforcer les MPME et à favoriser leur développement.

6.51. Le représentant de la Chine a salué la communication conjointe présentée et l'initiative lancée par les Amis des MPME. Trouver un moyen de renforcer l'intégration des MPME à la chaîne de valeur mondiale était depuis longtemps une priorité pour de nombreux Membres, notamment la Chine. Il était important d'échanger les informations et les idées dans ce domaine. Il était devenu nécessaire d'offrir aux Membres un forum dans lequel discuter de la façon dont ils pouvaient définir la portée des MPME et améliorer leur capacité à mener des échanges commerciaux. À cet égard, la Chine s'est félicitée du dialogue informel lancé par les Amis des MPME et souhaitait y participer.

6.52. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a déclaré que, conformément à l'opinion du Venezuela au sujet de l'investissement, il était important de se concentrer sur la conclusion des questions restantes du Cycle de Doha avant de s'attaquer à de nouvelles questions. Comme l'avaient dit d'autres délégations, il n'y avait pas de consensus pour aborder la question des MPME.

6.53. Le représentant de l'Uruguay a soutenu l'initiative intéressante et pensait qu'il s'agissait dans une certaine mesure d'un domaine inexploré. Il pouvait être utile et intéressant que les Membres continuent sur cette voie. L'Uruguay a félicité l'Argentine pour la proposition et le travail entrepris et espérait que les Membres pourraient poursuivre ces travaux à Buenos Aires et que la onzième Conférence ministérielle serait couronnée de succès.

6.54. Le Conseil général a pris note des déclarations.

7 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION – RAPPORT DE LA RÉUNION DE MARS 2017 (WT/BFA/162)

7.1. Le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport du Comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA) figurant dans le document WT/BFA/162 et a invité M. Peter Brño (République slovaque), Président du Comité, à introduire le rapport.

7.2. M. Peter Brño (République slovaque), Président du CBFA, a signalé que, dans le Rapport annuel sur le Système de gestion des risques de l'OMC, le CBFA avait été informé de deux risques considérés comme étant les plus critiques, ainsi que des mesures d'atténuation prises. Ces risques étaient des risques financiers liés à l'assurance santé après la cessation de service et au risque de cyberattaque.

7.3. Le Comité avait également examiné un document qui présentait des propositions tirées de l'enquête sur les traitements et ajustement des indemnités pour charges de famille à l'OMC. Étant donné la complexité et les spécificités de ces deux sujets, les Membres avaient soulevé de nombreuses questions. Les sujets devaient être présentés dans deux documents distincts et davantage développés pour améliorer leur clarté en vue des futures discussions à la réunion suivante du CBFA.

7.4. Le Comité avait examiné le Rapport annuel sur la diversité publié en 2016, qui avait montré des tendances positives en termes de parité et de diversité géographique depuis 1995. Les points clés comprenaient le fait que la représentation des membres du personnel des pays en développement et des PMA était passée de 21,6% en 1995 à 35,2% en 2016 et que les femmes avaient représenté 44,6% des professionnels contre 31% en 1995. Le Comité avait noté que la parité au niveau des fonctionnaires de classes élevées avait été mise en difficulté car seuls 35% des candidats à des postes vacants de la classe 10 et 23% des candidats à des postes de la classe 11 respectivement avaient été des femmes au cours des récentes années. Le Comité avait salué les efforts menés par le Secrétariat pour élargir les plates-formes où poster les annonces de postes vacants, notamment sur les réseaux sociaux. Le Comité avait encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts à cet égard.

7.5. Le Comité avait été informé de l'état de mise en œuvre des conclusions et des recommandations issues de l'audit externe et des mesures qui avaient été prises par le Secrétariat pour y répondre. Le Comité avait également été informé que les audits de performance de 2017 aborderaient les sujets suivants: organisation des Conférences ministérielles de l'OMC, sécurité et confidentialité de l'information et suivi de la stratégie et des activités TI.

7.6. À la fin de la réunion du CBFA, le Président avait invité les Membres à se mettre en contact avec leurs gouvernements pour leur demander d'apporter des contributions pour reconstituer le Fonds d'affectation spéciale pour la participation des PMA aux Conférences ministérielles.

7.7. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président du CBFA et a adopté le rapport figurant dans le document WT/BFA/162.

8 PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMMERCE, DE LA DETTE ET DES FINANCES – DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

8.1. Le Président a rappelé qu'à la reprise de la réunion du Conseil général le 7 avril, le Conseil avait pris note du consensus concernant la liste des candidats aux postes de Présidents des organes de l'OMC. Lors de cette réunion, le Président avait annoncé que les consultations s'étaient poursuivies pour pourvoir le poste de Président du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances, et qu'à cet égard le Comité de sélection communiquerait avec les Membres en temps utile. Une délégation s'était dite intéressée à l'idée de présider le groupe et des consultations étaient en cours avec les coordonnateurs du groupe concernant cette déclaration d'intérêt. Le Président informerait les Membres en temps utile.

8.2. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

9 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT EN LIAISON AVEC LES ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTION

9.1. Le Président a rappelé que la version révisée des arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions, figurant à l'annexe I du document WT/BFA/132, était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Ces arrangements prévoyaient, entre autres, que, à la fin de chaque réunion du Conseil général, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration indiquerait quels Membres et observateurs étaient visés par des arrangements administratifs. Le Président a par conséquent invité le Président du Comité du budget, M. Peter Brño (République slovaque) à donner ces renseignements au Conseil.

9.2. M. Peter Brño (République slovaque), Président du CBFA, a signalé que les arrangements administratifs applicables aux Membres et observateurs ayant des arriérés de contribution étaient mis en œuvre depuis le 1^{er} mars 2013. Conformément à la décision du Conseil général, il devait énumérer tous les Membres et observateurs relevant de toutes les catégories d'arrangements administratifs. Au 9 mai 2017, il y avait 26 Membres et 2 observateurs faisant l'objet d'arrangements administratifs.

9.3. Le Président du CBFA a rappelé que les Membres et observateurs avaient reçu leur lettre d'évaluation pour les contributions de 2017 au budget de l'OMC au début du mois de décembre 2016. Début 2017, un certain nombre de Membres et d'observateurs étaient venus s'ajouter à la liste de ceux qui étaient visés par des arrangements administratifs, et d'autres avaient changé de catégorie. Le Directeur général leur avait également envoyé une lettre le 13 février pour les informer de la situation.

9.4. Il y avait pour l'heure 15 Membres dans la catégorie I: Afghanistan; Antigua-et-Barbuda; Dominique; El Salvador; État plurinational de Bolivie; Guinée; Îles Salomon; Malawi; Mozambique; Papouasie-Nouvelle-Guinée; République démocratique du Congo; Rwanda; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Ouganda; et Vanuatu. Le Cameroun était le seul Membre dans la catégorie II. Les huit Membres suivants étaient dans la catégorie III: Burundi; Djibouti; Guinée-Bissau; Mauritanie; Niger; République bolivarienne du Venezuela; République centrafricaine; et Sierra Leone. Une demande de suspension des arrangements administratifs avait été présentée par la Guinée-Bissau. Cette demande avait été présentée au CBFA, qui l'avait examinée. Une recommandation serait soumise au Conseil général pour examen et approbation à sa réunion suivante. Il y avait deux observateurs dans la catégorie III: Lybie et Sao Tomé-et-Principe.

9.5. Le Président a noté qu'il était également tenu, à chaque réunion du Conseil général, de demander aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III des arrangements de faire savoir au Secrétariat quand ils prévoyaient de payer leurs arriérés.

9.6. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

ANNEXE 1**RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES PRÉSIDENTS DES GROUPES DE NÉGOCIATIONS À LA RÉUNION INFORMELLE AU NIVEAU DES CHEFS DE DÉLÉGATION TENUE LE 8 MAI 2017****Rapport du Directeur général**

Quand nous examinons notre travail ici, je pense que nous devons toujours garder à l'esprit le contexte général.

Le mois dernier, nous avons publié les prévisions et les statistiques commerciales de l'OMC, rappelant bien la situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui.

Nous avons signalé qu'en 2016, le rythme de croissance du commerce mondial a été à son niveau le plus bas depuis la crise financière. Le chiffre définitif de la croissance du commerce était de 1,3% – en dessous même de notre estimation révisée de 1,7%, qui était elle-même déjà inférieure aux estimations d'autres sources.

En 2017, certains premiers indicateurs donnent à penser que la croissance du commerce reprendra. Et cette croissance, associée à une reprise prévue du PIB mondial, donne quelques raisons d'être prudemment optimiste.

Nous nous attendons donc à ce que la croissance du commerce mondial progresse d'environ 2,4% en 2017. Néanmoins, vu le degré élevé d'incertitude économique et politique, nous situons ce chiffre dans une fourchette allant de 1,8% à 3,6%. Tout peut donc arriver dans les limites de cette fourchette.

Cette incertitude que nous observons est un point essentiel. Et de bien des façons, elle restera un facteur déterminant de notre travail ici. Nous savons toutefois que grâce à notre travail, nous pouvons influencer cette perspective.

Permettez-moi maintenant d'aborder mes récentes consultations.

Depuis notre dernière réunion, j'ai eu des discussions avec de nombreux Membres, ici à Genève.

J'ai eu l'honneur de recevoir à l'OMC la Présidente du Chili Michelle Bachelet, à la fin du mois de mars, et j'ai été ravi d'entendre son fort message de soutien en faveur du système commercial.

J'ai également rencontré les coordonnateurs des groupes ainsi que plusieurs ministres, et j'ai effectué des visites bilatérales en Suède, en Finlande et au Portugal.

Par ailleurs, j'ai assisté à la réunion informelle des Ministres du commerce de l'UE à Malte, ainsi qu'au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination organisé ici même à Genève, par le nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Antonio Guterres.

Le 10 avril, j'ai rencontré la Chancelière Angela Merkel à Berlin, ainsi que les responsables du FMI, de la Banque mondiale, de l'OIT et de l'OCDE. Cette réunion avait été organisée par la Chancelière en personne et avait essentiellement porté sur les moyens de rendre le commerce et la mondialisation plus inclusifs.

Le 24 avril, j'ai eu l'honneur de recevoir Susana Malcorra, en sa qualité de Ministre des relations extérieures de l'Argentine et d'hôte de la onzième Conférence ministérielle.

Ensemble, nous avons organisé une table ronde avec les présidents des groupes de négociation. C'était en fait la première fois que nous tenions une telle réunion entre un hôte d'une Conférence ministérielle et les présidents des groupes de négociation pendant la phase de préparation d'une Conférence ministérielle.

Je pense que cela démontre la participation et l'engagement de l'Argentine pour une Conférence ministérielle réussie – et je n'ai aucun doute que cette initiative sera très appréciée par tous les Membres.

Les présidents ont informé la Ministre des progrès réalisés dans leurs domaines respectifs.

La Ministre Susana Malcorra a rappelé que selon elle, nous faisons face à des temps incertains et difficiles, et que Buenos Aires doit être l'occasion pour tous les Membres de se réengager pour protéger le système commercial multilatéral. Je pense que cela souligne l'importance critique de notre travail et la lourde responsabilité que nous portons tous sur nos épaules.

La Ministre a souligné que nous ne devons pas nous réengager envers le système simplement pour le geste. Elle a plutôt suggéré que nous le fassions pour ouvrir la voie vers une coopération sur les questions commerciales au XXI^{ème} siècle.

De toute évidence, la onzième Conférence ministérielle est une occasion d'avancer dans cette direction. Et, comme toujours, il nous faudra faire preuve de souplesse, d'ouverture d'esprit, de réalisme, de clarté et de créativité pour atteindre des résultats. Nous ne devons pas nous contenter de rester dans nos zones de confort et de répéter sur nos anciennes positions.

De nombreuses activités ont eu lieu pendant la semaine du commerce électronique organisée par la CNUCED. Cet événement a offert la possibilité de mener plusieurs échanges entre les Membres et les autres parties prenantes sur un certain nombre de questions importantes.

Par exemple, les Amis du commerce électronique pour le développement ont mis à profit cette occasion pour tenir une réunion ministérielle, à laquelle j'ai été ravi de participer à leur invitation, aux côtés du Secrétaire général de la CNUCED, M. Kituyi.

Il s'agissait de la première réunion de ce groupe au niveau ministériel, et certains participants n'étaient pas des membres officiels du groupe. C'était une discussion utile pendant laquelle diverses idées ont été mises en avant. Il s'en est dégagé un sentiment marqué d'engagement politique solide, et une volonté évidente de maintenir ce dialogue.

J'ai également participé à un certain nombre d'autres événements pendant la semaine du commerce électronique, dont la réunion de haut niveau de la CNUCED. J'ai eu plusieurs discussions avec d'autres parties prenantes du secteur privé et d'autres secteurs – dont une réunion avec Jack Ma, fondateur et Directeur général du Groupe Alibaba, ici à l'OMC, pour son rôle de Conseiller spécial de la CNUCED pour les jeunes entrepreneurs et les petites entreprises.

L'engagement professionnel de haut niveau que j'avais observé en 2016 s'est clairement maintenu en 2017. Je l'ai à nouveau constaté à l'occasion du Sommet du B-20 tenu à Berlin la semaine dernière, ainsi que pendant les semaines de travail et de repos ici à Genève.

Je pense que cet engagement est très utile pour nos discussions, dans la mesure où il offre une perspective alternative. De plus, nous voyons de plus en plus ces parties prenantes mettre en avant des idées concrètes qui peuvent aider les Membres à développer leur réflexion sur des questions particulières.

Et en effet, les Membres ont été très actifs ces dernières semaines.

Vous avez examiné plusieurs domaines et, dans certains d'entre eux, vous commencez à vous orienter vers des niveaux de spécificité élevés.

Comme nous allons le voir, les groupes de négociation de Doha ont poursuivi leurs travaux, et certains groupes se sont montrés particulièrement actifs, par exemple:

- la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services;
- le groupe de travail sur la réglementation intérieure; et
- le Groupe de négociation des règles – en particulier concernant les subventions à la pêche.

Maintenant que les Membres ont finalement nommé les présidents restants, l'activité reprend également dans les autres domaines. Les nouveaux présidents des groupes de négociation sur l'agriculture et sur le règlement des différends ont déjà pris contact avec les Membres. D'autres présidents ont également poursuivi leurs consultations avec les délégations pour aller de l'avant.

Un certain nombre de nouveaux documents et de nouvelles idées nous ont été présentés, abordant des questions comme la réglementation intérieure; les mesures correctives commerciales; la facilitation des services et la facilitation de l'investissement. J'ai appris que d'autres documents et idées sont en réserve dans des domaines comme le traitement spécial et différencié et les PME.

Des groupes de Membres ont organisé des séminaires ou des dialogues informels pour aider à informer certaines discussions, et d'autres sont en cours de préparation.

Je me félicite de l'énergie que ces sessions informelles injectent dans notre travail. Il convient de noter qu'il y a une véritable ouverture dans l'approche suivie par les proposants – étant donné que tous les Membres ont été invités et encouragés à participer activement.

J'espère donc que nous pouvons poursuivre cette dynamique primordiale et cet engagement positif.

Bien sûr, il faudrait inclure pour cela des mesures sur le développement et des mesures de soutien aux PMA, ainsi que des mesures dans les domaines mandatés à la onzième Conférence ministérielle, comme la détention de stocks publics.

L'examen de l'Aide pour le commerce mondial à venir aidera fort heureusement à mettre en lumière certaines de ces questions.

Nous sommes déjà en mai. Le temps passe vite.

D'ici aux congés d'été, nos préparations pour Buenos Aires devront avancer de manière beaucoup plus claire et déterminée.

Comme je l'ai déjà dit, les proposants ont ici une responsabilité particulière de construire une dynamique pour soutenir leurs idées.

Les présidents et moi-même remplirons notre rôle pour maintenir tous les Membres engagés pour réaliser des progrès ensemble.

Rapports des présidents des groupes de négociation

1. Comité de l'agriculture – Session extraordinaire

À la suite de mon élection en tant que Président du Comité de l'agriculture en Session extraordinaire le 26 avril 2017, j'ai commencé à consulter les coordonnateurs de groupes et les Membres à titre individuel qui souhaitaient me rencontrer le 27 avril. Ces 6 derniers jours ouvrés, j'ai tenu 20 consultations, dont certaines avec les coordonnateurs de groupes représentant la majorité des Membres. Ce travail est toujours en cours et je verrai cinq autres délégations demain. Je continuerai aussi à rencontrer ceux qui veulent me voir. Comme je l'ai indiqué dans mon discours d'acceptation, ma porte restera ouverte au service des Membres.

Pendant ces réunions, j'ai écouté les points de vue des délégations sur ce qui pouvait raisonnablement être accompli à Buenos Aires et sur la façon d'avancer sur ces sujets.

Plus particulièrement, j'ai mis l'accent sur les priorités, le processus et les perspectives – mes 3P – pour la onzième Conférence ministérielle. J'ai donc invité les délégations à répondre aux trois questions suivantes:

Premièrement, quelles sont vos priorités en tant que délégation pour la onzième Conférence ministérielle?

Deuxièmement, quel type de processus envisagez-vous pour obtenir des résultats sur vos priorités annoncées?

Troisièmement, quelles sont, selon vous, les principales difficultés dans l'environnement de négociation actuel?

S'agissant des 3P – priorités, processus et perspectives pour l'agriculture à la onzième Conférence ministérielle –, on m'a constamment rappelé pendant les consultations que la onzième Conférence ministérielle n'était qu'une des nombreuses futures étapes qu'il faudra franchir progressivement. Les Membres sont déterminés à réussir la Conférence ministérielle. Ils semblent vouloir continuer dans un état d'esprit optimiste, en suivant des priorités informées et en faisant preuve de créativité.

J'ai également demandé aux délégations d'exprimer leurs points de vue détaillés concernant diverses questions signalées par mon prédécesseur dans son dernier exercice de bilan.

Comme je l'ai indiqué, le premier cycle de consultations n'est pas encore fini, je ne suis donc pas en position d'en rendre compte de manière exhaustive et détaillée aujourd'hui.

Je me limiterai ainsi à deux observations.

Premièrement, j'ai été encouragé pendant mes consultations par le niveau d'engagement montré par la plupart des délégations et par les réflexions actuellement menées sur différentes questions examinées.

S'agissant de la voie à suivre, j'ai été informé que certaines de ces discussions étaient plus avancées que d'autres et qu'elles nécessitaient plus de temps avant que des communications puissent être présentées.

S'agissant des priorités pour la onzième Conférence ministérielle, ce que j'ai entendu jusqu'à présent a confirmé en grande partie le tableau dressé par mon prédécesseur à la fin de l'année dernière, et plus précisément:

Soutien interne

En matière de soutien interne, les opinions divergent quant à ce qui pouvait être réalisé à la onzième Conférence ministérielle. Pour de nombreux Membres qui ont été consultés, le soutien interne reste une question prioritaire. Certains ont toutefois souligné des difficultés liées au contexte, et quelques autres Membres ont indiqué leurs lignes rouges. Sur une note positive toutefois, les Membres sont en général prêts à continuer de travailler pour définir les résultats livrables potentiels.

À propos du soutien interne pour le coton, la grande majorité des Membres ont réaffirmé qu'ils étaient favorables à un résultat significatif et spécifique pour le coton.

Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire

Tous les Membres connaissent le mandat visant à trouver une solution permanente à cette question d'ici à la onzième Conférence ministérielle. Toutefois, les positions des Membres n'ont pas changé, en particulier en ce qui concerne la question de savoir qui devait suggérer des moyens de répondre aux inquiétudes exprimées par les non-proposants. J'ai néanmoins remarqué que certains Membres avaient poursuivi leur réflexion à ce sujet, notamment sur la façon de mieux utiliser les sessions spécifiques – et je mentionnerai quelque chose sur ce point plus tard.

Accès aux marchés

Certains Membres sont toujours intéressés par l'obtention de résultats en matière d'accès aux marchés pour la onzième Conférence ministérielle et estiment que les résultats sur des éléments spécifiques de ce pilier pourraient être possibles. D'autres Membres estiment qu'il pourrait être difficile d'obtenir des résultats à la onzième Conférence ministérielle en l'absence de résultats dans d'autres domaines.

Mécanisme de sauvegarde spéciale

Les Membres reconnaissent qu'il est nécessaire de poursuivre les négociations sur le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) dans le cadre de discussions spécifiques à la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture. Toutefois, les Membres continuent d'avoir des opinions divergentes quant aux résultats raisonnables dans le contexte actuel.

Autres questions

S'agissant des autres questions, j'ai entendu en particulier un certain nombre de Membres importateurs exprimer un intérêt dans le domaine des restrictions à l'exportation. La contribution spécifique présentée par Singapour en juillet dernier, concernant le renforcement de la transparence de ces mesures, continue d'attirer l'intérêt et le soutien de nombreux Membres.

Pour conclure sur la question du contenu, sur la base de mes consultations tenues à ce jour, je dois dire qu'il existe des attentes diverses entre les Membres quant aux résultats qui peuvent être raisonnablement obtenus à la onzième Conférence ministérielle.

Comme je l'ai dit, je poursuivrai mes consultations demain.

J'organiserai ensuite une Session extraordinaire informelle ouverte du Comité de l'agriculture le 1^{er} juin ainsi que deux sessions spécifiques ouvertes et distinctes sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et sur le mécanisme de sauvegarde spéciale le 2 juin.

Ces réunions constitueront notre premier exercice de bilan collectif approfondi depuis que j'ai pris mes fonctions de Président de la Session extraordinaire.

Pendant ces réunions, je rendrai compte dans un premier temps de mes consultations. Les délégations auront la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur ce qui peut être réalisé raisonnablement à Buenos Aires. Ils pourront également évaluer les progrès accomplis au cours des deux mois précédents devant l'ensemble des Membres, et pourront introduire toute communication distribuée depuis la dernière réunion informelle de la Session extraordinaire.

2. Groupe de négociation sur les règles

Le Groupe de négociation sur les règles a participé activement à la question des subventions à la pêche depuis l'automne dernier, quand nous avons reçu la première des cinq nouvelles propositions communiquées à ce jour par les Membres. Je noterai que toutes les propositions font référence à la cible 14.6 des Objectifs de développement durable, qui prévoit la suppression de certaines subventions à la pêche et fait référence aux négociations menées par l'OMC à ce sujet; et que toutes les propositions visent à obtenir des résultats à la onzième Conférence ministérielle.

Notre approche est basée sur les propositions et axée sur les Membres. Une fois reçue, chaque nouvelle proposition a fait l'objet de discussions dans le cadre d'une session plénière informelle ouverte. En parallèle de ces sessions, nous avons commencé au début du printemps un processus de discussions spécifiques sur des thèmes et des questions communs qui avaient été soulevés dans les propositions, ainsi que dans les discussions connexes menées par le groupe de négociation. Ce processus, auquel tous les Membres sont libres de participer, a lieu en marge de nos sessions ouvertes ordinaires. L'idée des sessions thématiques est d'approfondir les discussions techniques portant sur les questions qui devront être traitées et réglées si nous voulons parvenir à un consensus à ce sujet. Nous avons d'autres réunions informelles et sessions thématiques ouvertes prévues pour la mi-mai et la mi-juin. Pour ces sessions thématiques, les sujets ont été définis, et les questions pour examen ont été présentées par les proposant. Les autres Membres sont également libres de présenter des questions, ainsi que toute réponse ou observation écrite sur les sujets, pour examen dans le cadre de ces sessions.

En plus de ces sessions, et pour préparer l'intensification de nos travaux sur les subventions à la pêche, nous avons organisé au printemps un exposé technique sur une journée pour le groupe de négociation. Pendant cette session, des experts de la CNUCED, du PNUE, de la Banque mondiale, de la FAO et de certains organismes régionaux de gestion de la pêche ont fait des présentations

sur des sujets techniques relatifs à la pêche qui avaient été définis comme étant pertinents pour le travail du Groupe.

Pour en venir à l'autre pilier central des Règles, à savoir les mesures correctives commerciales, nous avons récemment reçu une nouvelle proposition d'une délégation, distribuée dans le document TN/RL/GEN/185. Conformément à mon engagement à offrir à toute proposition relevant d'un des piliers des négociations sur les règles une possibilité égale de progresser, de manière indépendante, j'ai prévu une réunion ce jeudi 11 mai avec des délégations sélectionnées pour examiner cette proposition, suivie d'une réunion informelle ouverte le 31 mai pour présenter et examiner cette proposition.

3. Conseil du commerce des services – Session extraordinaire

Dans mon dernier rapport aux Chefs de délégation, j'avais résumé la situation à l'époque en indiquant que les conditions étaient réunies pour faire avancer les négociations et pour s'engager, sous réserve que les aspects liés au développement soient correctement pris en compte. Les domaines qui avaient été soulignés par plusieurs Membres comme étant des priorités dans les travaux de négociation étaient la réglementation intérieure, la facilitation du commerce des services, l'accès aux marchés, et les aspects du commerce électronique relatifs aux services.

Depuis, j'ai tenu de nombreuses consultations avec les délégations, que ce soit de manière individuelle ou en groupes. La situation actuelle est aujourd'hui très différente pour chacun de ces sujets.

Premièrement, s'agissant de l'accès aux marchés et des éléments du commerce électronique relatifs aux services, je constate qu'un certain nombre de Membres sont intéressés par ces deux sujets, mais je souligne depuis un certain temps qu'il est nécessaire que les Membres présentent des propositions concrètes pour avancer. Je comprends que les délégations réfléchissent et discutent entre elles, mais nous n'avons pour l'heure aucune proposition sur ces sujets. De toute évidence, il est nécessaire que des propositions soient faites très prochainement si nous voulons tenir des discussions constructives cette année.

Deuxièmement, concernant la réglementation intérieure, le travail mené dans le Groupe de travail de la réglementation intérieure est passé à l'examen de plusieurs propositions textuelles présentées par un certain nombre de Membres. Ces propositions couvrent l'administration des mesures, la transparence, l'élaboration des mesures, et plus récemment les normes techniques.

J'ai compris de mes consultations avec le Président du groupe de travail que les discussions de fond sur toutes les propositions connaissent un niveau d'engagement élevé. Le Président du groupe de travail estime que les prochaines étapes devraient consister à disposer d'un ensemble complet de propositions de fond avant l'été, avant d'intégrer ces textes sur la base des discussions tenues entre les Membres, ce qui permettrait d'avoir une meilleure idée de l'ensemble possible de résultats dans sa globalité. Si les propositions spécifiques sur les aspects du développement doivent encore être présentées, il est généralement considéré qu'elles représenteraient une partie importante d'un résultat.

De toute évidence, les négociations sur cet aspect sont plus avancées que celle sur d'autres sujets relatifs aux services, et j'encourage toutes les parties du Groupe de travail de la réglementation intérieure à renforcer leur engagement pour œuvrer à la conclusion de ces négociations mandatées depuis longtemps d'une manière qui profite à tous.

Troisièmement, l'Inde a présenté une proposition sur la facilitation du commerce des services. La dernière communication publiée par le pays, qui propose le texte juridique d'un Accord de facilitation du commerce des services (Accord FCS), a été présentée au Groupe de travail de la réglementation intérieure, lors de la session ordinaire du Conseil du commerce des services, ainsi que la semaine dernière, à l'occasion de la Session extraordinaire. Le niveau des discussions a été satisfaisant, dans le sens où de nombreuses questions ont été soulevées et examinées. Il est évident que les opinions des Membres diffèrent grandement, et que davantage de discussions seront nécessaires. À la demande des Membres, j'ai entrepris de mener des consultations pour voir comment faciliter au mieux la poursuite des discussions sur ce sujet.

Pour conclure, la Session extraordinaire ainsi que le Groupe de travail de la réglementation intérieure continueront de tenir des réunions informelles et formelles autant qu'il conviendra, pour permettre des discussions complètes sur les propositions et encourager les progrès réalisables dans tous les domaines. Je suis prêt à organiser une réunion de la Session extraordinaire en juin. Le Président du Groupe de travail de la réglementation intérieure a déjà organisé une réunion informelle pour demain, et les discussions se poursuivront dans le cadre des réunions consacrées aux services qui auront lieu en juin.

Dans l'ensemble, je souhaite toujours aller de l'avant si les proposants sont réalistes, pragmatiques et prennent dûment en compte les considérations en matière de développement.

4. Groupe de négociation sur l'accès aux marchés

J'ai fourni deux rapports détaillés concernant l'état d'avancement des négociations sur l'AMNA dans deux documents portant les cotes JOB/TN/MA/1 (daté du 29 novembre 2016) et JOB/TN/MA/2 (daté du 5 décembre 2016).

Si je fais référence à ces documents aujourd'hui, c'est parce que, malheureusement, je n'ai pas encore reçu d'éléments indiquant que la situation a changé.

Dans ces circonstances, j'aimerais vous résumer brièvement mon interprétation des positions exprimées par les Membres jusqu'ici.

Sur les droits de douane – les positions restent très éloignées:

- Certains Membres ne veulent pas abaisser les droits de douane du tout; ils souhaiteraient conserver leur niveau de protection.
- Certains Membres subordonnent l'abaissement des droits de douane dans le domaine de l'AMNA à l'obtention de résultats dans d'autres domaines, particulièrement l'agriculture.
- Certains Membres sont sceptiques en ce qui concerne l'abaissement des droits de douane au niveau multilatéral et préfèrent les initiatives plurilatérales, telles que l'ATI.
- D'autres Membres estiment qu'il n'est pas possible d'abaisser les droits de douane à ce stade et qu'il faudrait se concentrer sur l'augmentation des consolidations tarifaires et la réduction de la marge de consolidation.
- Ayant rappelé ces positions, je tiens aussi à signaler que quelques Membres ont exprimé un intérêt pour une négociation multilatérale sur la réduction des droits de douane dans le cadre de l'AMNA. Cependant, et c'est là tout le problème, aucune nouvelle proposition n'a été formulée; il est donc difficile de relancer le dialogue, étant donné que nous travaillons sur la base d'un processus et d'une approche conduits par les Membres.
- Pour ce qui est des ONT, la situation est moins sombre. Les ONT ont été mentionnés fréquemment par les Membres lors de mes consultations et pendant la réunion du Groupe de négociation. Mais, comme pour les droits de douane, aucune proposition n'a été présentée pour le moment.
- Parallèlement, je crois comprendre qu'une proposition pourrait être en cours d'élaboration. Nous devons déterminer comment reprendre les travaux et peut-être obtenir un résultat pour la onzième Conférence ministérielle après une éventuelle présentation de cette proposition.

Pour ce qui est des étapes suivantes, j'aimerais renouveler mon appel en faveur de propositions de la part de ceux qui souhaiteraient relancer les négociations sur l'AMNA, sur les droits de douane ou sur les ONT. Cela est crucial pour donner un nouvel élan aux discussions. En fonction des prochaines évolutions, j'organiserai des consultations et convoquerai une réunion AMNA afin de faire rapport sur ces consultations et d'examiner toute proposition éventuelle.

5. Comité du commerce et de l'environnement – Session extraordinaire

Depuis notre dernière réunion des Chefs de délégation tenue en décembre 2016, j'ai tenu une série de consultations bilatérales en prenant contact avec toutes les délégations. J'ai le plaisir d'annoncer que plusieurs délégations ont répondu de manière positive et m'ont rencontré la semaine dernière.

En tenant des consultations, mon intention était d'avoir des informations actualisées sur les points de vue des délégations pour savoir s'il était possible de passer des expressions répétées de bonne volonté et de soutien des délégations au sujet de l'environnement et du développement durable à la relance des travaux de la Session extraordinaire du CCE pendant cette année ministérielle. Dans le cadre des consultations, je cherchais également à mieux savoir si le niveau de priorité accordé par certaines délégations à la Session extraordinaire du CCE avait changé à la lumière des récentes évolutions, y compris des efforts déployés par un groupe de Membres de l'OMC au sujet des biens environnementaux dans le cadre des négociations sur l'ABE.

Comme elles l'avaient déjà fait, les délégations ont réitéré leur soutien et leur intérêt continus pour la question du commerce et de l'environnement au sein de l'OMC. Cela étant dit, je n'ai détecté aucun changement dans les positions sous-jacentes des Membres, ni aucune intention de leur part de présenter au stade actuel des propositions concrètes sur la façon de faire avancer nos travaux, ce qui m'amène à penser que les délégations ont besoin de temps pour définir plus précisément la façon de procéder avec le mandat de la Session extraordinaire du CCE.

Je reconnais par ailleurs que plusieurs délégations étudient attentivement le mandat de la Session extraordinaire du CCE dans le contexte plus général des nombreux autres éléments mobiles impliqués dans nos préparations pour la onzième Conférence ministérielle. À cet égard, un Membre a indiqué que les discussions en cours sur les subventions à la pêche avaient une importante dimension commerciale et environnementale. Un autre Membre a souligné que sa proposition existante relative aux biens environnementaux était toujours à l'examen et espérait que cette partie du travail de la Session extraordinaire du CCE pouvait reprendre. Plusieurs délégations ont rappelé le travail qu'elles menaient pour éliminer les droits visant les biens environnementaux dans le cadre de l'ABE et que ces efforts restaient une priorité pour elles. Quelques Membres ont également mis en lumière le travail satisfaisant qui était déjà entrepris pour poursuivre la coopération entre les Secrétariats de l'OMC et des AEM prévue au paragraphe 31 ii) du mandat, et qui pouvait apporter, avec le paragraphe 31 i), un cadre pour les discussions, bien qu'aucun détail spécifique n'ait été apporté. Dans tous les cas, toutes les délégations que j'ai rencontrées convenaient que l'environnement ne devait pas être oublié conformément au mandat de Doha, comme c'était le cas à Nairobi, dans toute déclaration ministérielle qui pourrait émerger de la Conférence ministérielle de Buenos Aires.

S'agissant du mandat à trois volets de la Session extraordinaire du CCE, j'ai perçu un intérêt de la part des délégations à l'idée de rafraîchir notre mémoire collective sur le précieux travail que nous avons accompli concernant notre mandat au fil des années. Ces négociations se sont étendues sur de nombreuses années et les délégations ont naturellement changé pendant ce temps. Je continuerai à réfléchir à la possibilité de tenir, en temps utile, une session d'information factuelle avec l'aide du Secrétariat et tiendrai les Membres dûment informés.

Comme toujours, je souhaiterais rappeler aux délégations que je suis prêt à jouer mon rôle dans les travaux de la Session extraordinaire du CCE et à apporter mon concours aux délégations de quelque manière que ce soit.

6. Comité du commerce et du développement – Session extraordinaire

Le Groupe des PMA et le Groupe africain travaillent sur les propositions relatives au traitement spécial et différencié depuis un certain temps maintenant. Ils cherchent à réduire la liste des propositions qu'ils avaient déjà présentées et à se concentrer sur les domaines essentiels pour eux, en particulier leur objectif d'industrialisation. Ils travaillaient apparemment à la présentation d'une communication formelle au cours des semaines à venir.

Les étapes suivantes, y compris l'organisation d'une réunion formelle de la Session extraordinaire, dépendront de la date de leur communication. Le Président compte organiser une réunion formelle

de la Session extraordinaire dès qu'une communication sera reçue. Cette réunion donnera l'occasion aux proposants d'introduire formellement leurs propositions.

Le Président a toujours pour objectif d'œuvrer pour une participation constructive qui mène à des éléments livrables concrets à la onzième Conférence ministérielle.

7. Conseil des ADPIC – Session extraordinaire

Depuis le dernier rapport que j'ai présenté à la réunion de septembre, et la publication de mon dernier rapport écrit sous la cote TN/IP/24 le 8 décembre de l'année dernière, la situation au sein de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC n'a pas avancé. Les différences traditionnelles concernant le fond et la portée des négociations continuent de dominer les échanges habituels entre les deux groupes, et les délégations des deux parties ne montrent aucune volonté de lancer des travaux de fond à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC dans le contexte général des négociations.

Les demandeurs traditionnels, qui soutiennent le document TN/C/W/52, continuent d'insister sur l'importance des négociations du Conseil des ADPIC et du rôle de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, mais ils considèrent toujours que le contexte actuel n'est pas propice à des engagements dans ce domaine. Les premiers signes d'un plan visant la relance des discussions au sein de cette instance n'ont toujours pas donné lieu à des initiatives concrètes.

Les délégations qui soutiennent la proposition conjointe estiment pour la plupart qu'étant donné les divergences d'opinions concernant la portée du mandat, il y a peu de chances d'atteindre un résultat réaliste dans ce domaine, raison pour laquelle elles ne soutenaient pas l'intensification des travaux à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC. Si ces délégations ne sont pas susceptibles de prendre l'initiative dans cette instance, certaines ont toutefois signalé qu'elles étaient ouvertes à tenir des discussions dans le cadre du mandat de négociation.

À la lumière de l'apparent manque de volonté des Membres à s'engager dans ce domaine, j'ai adopté la plupart du temps une approche d'écoute, tout en gardant un contact informel étroit avec les délégations les plus actives, sans tenir de réunions plénières de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC. Selon l'évolution de la situation, j'envisage d'organiser une réunion avant les congés d'été afin d'échanger les opinions sur les perspectives qui s'ouvrent au groupe de négociation, et de commencer à préparer la onzième Conférence ministérielle.

D'ici là, je guette toute concrétisation de nouvelles initiatives et reste prêt et disponible pour aider les délégations à travailler et à progresser dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC.

8. Organe de règlement des différends – Session extraordinaire

Je suis toujours en train de planifier les futurs travaux liés aux négociations sur le Mémoire d'accord sur le règlement des différends. La prochaine phase des travaux suivra l'approche prise par mon prédécesseur, M. l'Ambassadeur Karau. Cette approche implique de traiter successivement chacune des 12 questions dans le cadre des négociations, dans le but de trouver une convergence et de préparer les éventuels résultats textuels pour examen ultérieur par les Membres au niveau politique.

Le groupe de négociation reprendra son travail la semaine prochaine en examinant la question des renseignements strictement confidentiels. Je suis toujours en train d'étudier le calendrier de travail pour les semaines à venir ainsi que les questions qui seront étudiées après les renseignements strictement confidentiels.

Mon intention est de mener un exercice de bilan juste avant ou juste après les congés d'été pour voir, avec les Membres, si un éventuel résultat peut être préparé pour une ou plusieurs questions en vue de la onzième Conférence ministérielle.

ANNEXE 2**DÉCLARATIONS DES MEMBRES PRONONCÉES À L'OCCASION DE
LA RÉUNION INFORMELLE DES CHEFS DE DÉLÉGATION
DU 8 MAI 2017**

À la suite de la déclaration du Directeur général à l'occasion de la réunion susmentionnée, les déclarations des délégations suivantes sont incluses ci-après dans le compte rendu de la réunion du Conseil général: Cambodge (PMA); Rwanda (Groupe africain); Guyana (ACP); Népal; Philippines (ASEAN); Inde; Costa Rica (Amis du commerce électronique pour le développement); Japon; Équateur; Chine; Nouvelle-Zélande; Cuba; Union européenne; État plurinational de Bolivie; Monténégro; Chili; Ouganda; Brésil; République de Corée; Mexique; Fédération de Russie; Hong Kong, Chine; Pakistan; Suisse; Indonésie (G-33); Mali (C-4); Bangladesh; République bolivarienne du Venezuela; Zimbabwe; Îles Salomon; Tunisie; Paraguay; Fidji; Afrique du Sud; Maroc; États-Unis; Cameroun; Colombie; Uruguay; Canada; Norvège; Nigéria; Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); et Kenya.

1. Cambodge (PMA)

Nous souhaitons inviter tous les Membres à accorder la priorité à toutes les questions relatives aux PMA dans nos actuelles négociations et dans notre travail ordinaire. Cette attention est d'autant plus importante à l'heure où nous préparons la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires, en Argentine.

Il ne nous reste que sept mois environ avant la onzième Conférence ministérielle. Les PMA ont besoin d'obtenir des mesures concrètes pour leur permettre de mieux intégrer le système commercial multilatéral, conformément à leur statut de PMA, et pour leur permettre de bénéficier de leur participation à l'OMC afin d'aider leurs populations qui vivent en sous capacité et souffrent de difficultés sur le plan du développement. Ainsi, le Groupe des PMA appelle les Membres à faire de leur mieux pour répondre aux priorités et aux inquiétudes des PMA dans le cadre des négociations. Les Membres connaissent bien la plupart des priorités des PMA après la mise en œuvre des décisions prises qui n'ont pas été reflétées dans nos négociations. Il n'existe toujours aucun accord dans certains domaines de négociation sur des questions importantes pour les PMA. Le Groupe des PMA a participé activement à la présentation de propositions relatives à leurs priorités.

Premièrement, dans le domaine de l'agriculture, le Groupe des PMA a présenté des propositions l'année dernière lors de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture. Il convient de garder à l'esprit qu'il est important de réduire drastiquement le soutien interne à l'agriculture appliqué par les Membres, étant donné qu'environ 70% à 80% des populations des PMA dépendent de ce secteur pour leurs moyens de subsistance et d'existence. Pour cette raison, les PMA demandent aux Membres de veiller à ce que toutes les formes de subventions de soutien interne au coton soient nettement réduites, jusqu'à leur élimination totale. Les PMA ont besoin que des résultats soient obtenus dans le domaine du soutien interne.

S'agissant de la négociation sur la solution concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, il est important de prendre en compte les besoins des PMA qui n'ont pas de programmes de détention de stocks publics. La solution permanente visant à englober les programmes existants et futurs pour les PMA doit être prise en compte dans les négociations afin de respecter l'échéance fixée à Bali concernant l'obtention d'une solution permanente d'ici à la Conférence ministérielle prévue cette année.

Les autres priorités des PMA comprennent leur capacité d'industrialisation et la réussite de la transformation. Ces résultats sont des conditions nécessaires pour atteindre le développement et améliorer l'intégration au système commercial multilatéral au bénéfice de tous. Les PMA demandent donc aux Membres de faire preuve d'une souplesse constructive et maximale dans le cadre de la Session extraordinaire du CCD, conformément au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha.

Le Groupe des PMA a essayé, en collaboration avec le G-90, d'obtenir des résultats sur la proposition de longue date relative au traitement spécial et différencié soumise précédemment. En 2005, lors de la Conférence ministérielle de Hong Kong, une décision avait été prise pour les PMA qui est sur le point d'expirer, mais qui n'a pas été mise en œuvre. Une proposition préparée par le G-90 sera présentée aux Membres comme indiqué précédemment. Nous invitons les Membres à suivre une approche constructive en répondant avec des contributions sur la façon d'approuver notre proposition plutôt que de l'ignorer ou de la rejeter.

Le Groupe des PMA attend également que des résultats soient atteints dans le domaine des subventions en faveur de la pêche à la onzième Conférence ministérielle. Nous avons présenté une proposition d'éléments l'année dernière, qui a reçu des réponses et des questions appréciées. Le Groupe des PMA a participé au Groupe de négociation sur les règles afin de répondre aux questions et de donner des explications sur la proposition. Les PMA souhaitent une pêche durable et la possibilité de développer leur capacité dans le domaine de la pêche, y compris avec des subventions qui ne contribuent pas à la surpêche ou à l'épuisement des stocks. Mais avant tout, nous devons interdire les subventions qui contribuent à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux conditions de surpêche. Nous devons également réglementer les subventions qui contribuent au problème de surcapacité et de surpêche.

S'agissant de la mise en œuvre, par les PMA, des décisions sur l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, les règles d'origine, et la notification sur la dérogation concernant les services, les pays n'ont pas encore généré de résultat concret pour leurs populations. Le Groupe a remercié les Membres pour avoir adopté le modèle de notification concernant les règles d'origine préférentielles et pour avoir accepté le délai de notification fixé au 30 juin 2017. Nous demandons aux Membres de redoubler leurs efforts pour que les résultats positifs pour les PMA atteints à Hong Kong, à Bali et à Nairobi soient mis en œuvre. S'agissant de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, nous invitons instamment les Membres à ne pas déroger à la Décision de Hong Kong de 2005 et à la Décision de Bali de 2013. Nous souhaitons que les Membres envisagent à nouveau d'accepter l'élément que nous avons introduit dans notre communication visant un examen clinique de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent. Nous souhaitons que les Membres partagent avec nous leurs inquiétudes sur l'étude en question et nous sommes prêts à relancer l'étude le cas échéant.

S'agissant du Cadre intégré renforcé (CIR), nous appelons les Membres à respecter les engagements qu'ils ont pris à Nairobi concernant leurs contributions à la phase deux du CIR. Nous invitons les Membres qui n'ont pas encore contribué et qui sont en mesure de le faire à se manifester pour permettre à la phase deux d'être un mécanisme solide qui soutienne les PMA dans le système commercial.

L'OMC ne peut pas non plus oublier le problème de l'accession de nouveaux PMA à l'OMC dont l'intégration à l'institution et au système commercial multilatéral devrait être plus facile et rapide. À cet égard, le pays candidat devrait pouvoir bénéficier d'une assistante technique et d'un soutien au renforcement des capacités adéquats.

Sur la question du commerce électronique au sujet duquel des discussions sont en cours, les PMA sont préoccupées par la façon dont le commerce électronique peut être bénéfique pour leur industrialisation et leur transformation structurelle. Les discussions en cours devraient rester dans le cadre du programme de travail de 1998. Depuis 1998, le fossé numérique reste énorme. Nous sommes choqués par les défis rencontrés par les PMA, en particulier face à l'absence des infrastructures nécessaires. Une contribution du Groupe des PMA dans le cadre du programme de travail est en cours d'élaboration afin de présenter ses opinions et ses inquiétudes.

Nous espérons que la onzième Conférence ministérielle nous offrira l'occasion d'atteindre des résultats concrets réalisables en faveur des PMA et de leur développement. Nous sommes prêts à travailler avec vous pour obtenir un résultat fructueux à Buenos Aires.

2. Rwanda (Groupe africain)

Nous souhaitons rappeler la position clé du Groupe africain et réaffirmer l'importance du développement dans tous les mandats, objectifs et principes de négociation, tels que définis dans le Programme de Doha pour le développement, ainsi que notre engagement à cet égard.

Nous rappelons que le Programme de Doha pour le développement a été lancé avec la promesse d'aider les pays en développement à intégrer l'économie mondiale, notamment en corrigeant les déséquilibres systémiques existant dans les subventions agricoles, qui font toujours partie des politiques qui ont le plus d'effets de distorsion du commerce. Tout en gardant à l'esprit le fait que l'agriculture emploie une proportion élevée de nos populations dans tous les pays africains, les déséquilibres historiques dans ce secteur continuent de fragiliser les profits économiques de l'Afrique. Ainsi, l'agriculture reste notre principale priorité économique et, comme annoncé par les Ministres du commerce africains, "l'agriculture reste au centre du programme de l'Afrique à l'OMC, et sera le facteur qui déterminera le niveau d'ambition des négociations".

De notre point de vue, les avancés et le niveau d'ambition dans le domaine agricole devront déterminer et fixer l'équilibre des négociations globales et de tout résultat à mesure que nous approchons de la onzième Conférence ministérielle. À cet égard, il est essentiel que les éléments suivants soient traités en vue d'un résultat favorable et équilibré à Buenos Aires:

Agriculture

Une approche claire est nécessaire pour veiller à ce que les pays développés éliminent les subventions ayant des effets de distorsion du commerce; tout en traitant la question du coton de manière ambitieuse, rapide et spécifique; une solution permanente à la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire doit également être trouvée; et un Mécanisme de sauvegarde spéciale doit être mis en place pour permettre à nos pays de protéger leur secteur agricole face aux poussées des importations.

Subventions à la pêche

Nous réitérons notre demande d'un résultat multilatéral comprenant des dispositions visant à éliminer les subventions aux activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que des disciplines sur les subventions qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité, tout en prenant en compte les intérêts et les droits légitimes des pays en développement.

Développement

Les Ministres du commerce africains ont été clairs sur cette question dans leur dernière déclaration. Nos Ministres ont réaffirmé que le traitement spécial et différencié "doit faire partie intégrante de tous les Accords de l'OMC et des résultats multilatéraux futurs de l'OMC et sera incorporé selon qu'il sera approprié dans les Listes de concessions et d'engagements ainsi que dans les règles et disciplines, de manière à être effectif d'un point de vue opérationnel et à permettre aux pays en développement, en particulier les PMA, de répondre effectivement à leurs besoins de développement conformément aux priorités du développement industriel de l'Afrique énoncées dans l'Agenda 2063 s'agissant de la transformation structurelle et de l'industrialisation". À cet égard, nous poursuivons des résultats concernant le traitement spécial et différencié, conformément au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha, en vue de renforcer ce régime et de le rendre plus précis, efficace et opérationnel qui servent les objectifs de l'Afrique en matière d'industrialisation.

Concernant la discussion plus générale sur les disciplines en matière de réglementation intérieure, nous voyons les propositions actuelles comme une tentative visant à réduire la marge de manœuvre politique de nombreux pays en développement afin de répondre à des impératifs économiques nationaux plus généraux. Étant donné que la plupart des pays africains sont toujours en train de développer leurs institutions et leurs réglementations, le fait d'empiéter sur notre droit à réglementer nuit au développement des économies africaines. C'était précisément pour cette raison que nos Ministres du commerce avaient exigé que "tout résultat concernant les disciplines relatives à la réglementation intérieure au titre de l'article VI:4 de l'AGCS ne doit pas impliquer la mise en œuvre de prescriptions administratives nouvelles et/ou contraignantes ou de prescriptions qui entravent les processus d'élaboration des politiques au niveau interne".

Nous éprouvons des inquiétudes systémiques sur les propositions actuellement introduites sans mandat. Sur ces questions, le Groupe africain est fermement convaincu que le paragraphe 34 de la Déclaration de Nairobi doit prévaloir.

Processus

Le Groupe africain rappelle qu'il est important de respecter les principes d'inclusion et de transparence avant et pendant la onzième Conférence ministérielle. Le Groupe africain reste déterminé à travailler de manière constructive avec vous et les autres Membres pour atteindre un résultat positif à Buenos Aires.

3. Guyana (ACP)

Vendredi dernier, la passation du rôle de coordinateur du Groupe ACP à Genève a été officialisée et je souhaiterais reconnaître publiquement ici la contribution exceptionnelle apportée par le gouvernement du Rwanda en tant que coordinateur sortant du Groupe ACP. En tant que nouveau coordinateur officiel, le Guyana fait cette déclaration au nom du Groupe ACP.

L'OMC se trouve dans une situation critique à l'heure où nous nous préparons à rassembler nos Ministres à Buenos Aires cette année. Le Groupe ACP attache une importance particulière à l'obtention de résultats sur les questions restantes du PDD essentielles pour les pays en développement lors de la onzième Conférence ministérielle. Nous devons réussir à exploiter l'élan que l'OMC a suscité à Bali et à Nairobi. À cet égard, nous devons nous engager à délivrer un résultat concret dans le domaine du développement lors de la onzième Conférence ministérielle.

Les domaines d'importance pour le Groupe ACP en vue de la onzième Conférence ministérielle sont essentiellement des questions en suspens de Nairobi. Je vais aborder plus spécifiquement ces domaines:

Subventions à la pêche

Le Groupe ACP a dirigé des propositions pour Nairobi visant à réglementer les subventions à la pêche à l'origine du problème de surcapacité et de surpêche. L'approche suivie par le Groupe ACP a donné lieu à un consensus au sein du Groupe et entre les autres Membres de l'OMC. L'année dernière, nous avons présenté une nouvelle proposition de principes et d'éléments qui répondront mieux, selon nous, aux inquiétudes de nombreux pays en développement. Plus précisément, nous sommes d'avis que les subventions de tous les Membres de l'OMC en faveur de la pêche INN et de la pêche dans des stocks de surpêche devraient être interdites dans une décision à la onzième Conférence ministérielle. Nous avons également soutenu une portée qui réglemente en priorité la pêche industrielle à grande échelle qui bénéficie de subventions entraînant la surcapacité et la surpêche. Dans les deux cas, nous devons prendre en compte les intérêts et les droits légitimes des pays en développement.

En effet, s'agissant de la pêche non déclarée et non réglementée, de nombreux pays Membres du Groupe ACP auront besoin d'une assistance technique spéciale et d'un renforcement des capacités étant donné que dans certains cas, la situation pourrait impliquer un manque de capacité à mettre en œuvre les mécanismes de déclaration et de réglementation. Par ailleurs, pour les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, nous proposons que les subventions en faveur de la pêche nationale, artisanale, de subsistance et à petite échelle dans leurs propres zones économiques exclusives soient exclues des disciplines.

À la lumière de l'ODD 14.6, le Groupe ACP accorde une priorité élevée à l'obtention d'un résultat multilatéral à Buenos Aires, sans aucun lien avec d'autres domaines de négociation.

Pour remplir notre rôle, nous sommes en train de finaliser une révision de notre document d'éléments de 2016 pour prendre en compte nos discussions internes et celles tenues avec les autres Membres de l'OMC, afin de consolider notre position. Nous espérons pouvoir mettre ce document à disposition pour distribution générale dans les semaines à venir. En parallèle, nous travaillons sur une proposition textuelle basée sur le document d'éléments révisé.

Agriculture

En 2015, avant Nairobi, le Groupe ACP avait également pris l'initiative de présenter des idées visant à combler les divergences afin de sortir de l'impasse et de remplir l'objectif de réduction substantielle du soutien interne à l'agriculture. Ces idées figuraient sous la cote JOB/TNC/50.

Après la réussite du module sur les subventions à l'exportation lors de la dixième Conférence ministérielle, nous espérons qu'un résultat sur les soutiens internes ayant des effets de distorsion sur le commerce pourra être atteint lors de la onzième Conférence ministérielle. Ce résultat est important pour de nombreux États ACP dont les exportations sont impactées par ces subventions, en particulier les pays importateurs nets de produits alimentaires.

Le Groupe ACP, engagé en faveur de ce processus et convaincu que nous devons continuer à soutenir le débat et les progrès, a présenté une proposition à la fin de l'année dernière.

Nous espérons pouvoir continuer à examiner cette proposition en menant des consultations avec le nouveau Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture et les autres Membres. Néanmoins, nous cherchons activement d'autres idées qui pourraient aider à combler davantage encore les divergences.

Coton

Le Groupe ACP insiste pour qu'un accord soit atteint à la onzième Conférence ministérielle. Si les principaux acteurs réussissent à résoudre leurs différences d'ici à Buenos Aires, à la fois dans le domaine de l'accès aux marchés et dans le domaine du soutien interne, nous demandons aussi que les pays du Groupe ACP bénéficient d'un mécanisme de sauvegarde spéciale et des produits spéciaux.

Détention de stocks publics

Nous soutenons l'objectif visant à remplir la décision de Bali qui mandate un accord sur une solution permanente d'ici à 2017. Le Groupe ACP note par ailleurs la nécessité d'un mécanisme de sauvegarde spéciale accessible et efficace qui permette à ses membres de protéger leur secteur agricole face aux poussées des importations.

Traitement spécial et différencié

Le Groupe ACP a travaillé en étroite collaboration avec le G-90 pour trouver un compromis global sur l'accord en suspens concernant des propositions spécifiques.

Ce pilier est une question restante centrale du PDD et constitue une priorité pour le G-90. Les propositions sur le traitement spécial et différencié sont examinées dans le cadre du PDD par nos membres depuis 2001. Pourtant, aucune décision à ce sujet ne fait l'objet de soutien, même progressif, de la part des pays développés.

Nos Membres considèrent qu'il est prioritaire de travailler vers un consensus sur cet aspect central dans le PDD relatif au développement.

Le G-90 est en train de délibérer sur ce qu'il s'est passé à Nairobi concernant ces propositions et d'examiner un projet basé sur un ensemble de propositions modérées, sélectionnées et intégrées. Les propositions sont basées sur le projet de texte du Président de la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement et sur les contributions du G-90 à Nairobi.

Services

Concernant les services, nous notons que le Groupe de travail de la réglementation intérieure mène des discussions actives dans le cadre des négociations au titre de l'article IV.4 de l'AGCS. Des documents ont été présentés par plusieurs Membres.

Les membres du Groupe ACP sont toujours en train d'examiner les documents, ici à Genève, et dans leurs capitales, et ils reviendront sur ces derniers en temps voulu.

Nous nous félicitons que ces documents soient par nature textuels et prennent en compte nos contraintes en termes de capacités en tant que pays en développement et PMA; il nous faudra un certain temps pour les évaluer. Nous rappelons ainsi que nous avons besoin de suffisamment de temps pour examiner toute proposition présentée. Nous espérons que les propositions dans ce domaine n'imposeront pas de charge supplémentaire onéreuse pour nos membres.

Le Groupe ACP a déclaré dans des communications précédentes que l'architecture des négociations de l'AGCS devait être conservée, en particulier la flexibilité accordée aux pays en développement pour prévoir leurs engagements en suivant une méthode de liste positive, et que l'aspect du développement dans les négociations sur les services doit inclure les secteurs et les modes présentant un intérêt pour les pays en développement. Le Groupe ACP a défini les secteurs prioritaires dans l'annexe de sa présentation publiée en mars 2015.

Le Groupe ACP a également indiqué dans le passé que si les négociations à ce sujet devaient avancer, il nous faudrait appliquer concrètement le principe de développement et garder le traitement spécial et différencié au centre de tout résultat concernant la réglementation intérieure.

Les membres du Groupe ACP ont accordé une importance particulière à la nécessité d'une section sur le développement solide qui comprenne une modernisation des anciennes propositions pour inclure entre autres choses le principe d'autodésignation des périodes de transition et de mise en œuvre dès que les pays en développement ont acquis les capacités, dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Le Groupe a également souligné un élément central pour l'obtention de résultats concernant la composante du développement dans les négociations sur la réglementation intérieure, à savoir nos intérêts offensifs dans la suppression ou la réduction des prescriptions et procédures en matière de qualifications; et des prescriptions et procédures de licences en faveur des pays en développement et des PMA. Ces prescriptions sont devenues des obstacles à l'accès aux marchés pour nos fournisseurs de services selon le mode 4.

Commerce électronique

Nous notons qu'il s'agit d'une question qui n'entre pas dans le cadre du PDD et qui ne devrait pas remplacer la priorité que les Ministres ont donnée aux questions restantes du PDD. Le programme de travail sur le commerce électronique et le moratoire concernant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques sont traités dans le travail ordinaire de l'OMC sur la base d'un mandat ministériel distinct et d'une décision distincte pris à Nairobi. Ce mandat est renouvelé tous les deux ans.

De toute évidence, le mandat limité dans le temps concernant le moratoire et le programme de travail sera présenté aux Ministres pour renouvellement à la onzième Conférence ministérielle.

Nous prenons note de la vague d'intérêt et des informations concernant le commerce électronique et pensons que les Membres devraient continuer à participer de manière constructive au programme de travail dans les quatre organes désignés pour le programme de travail et au sein du Conseil général pour les questions transversales. L'OMC offre la possibilité de préciser quels aspects du monde du commerce numérique, ou du commerce électronique, appartiennent au domaine de l'OMC, et lesquels n'en font pas partie.

Nos communautés sont actives dans la plate-forme du commerce électronique avec ou sans délibérations au sein de l'OMC.

La plupart des membres du Groupe ACP sont fermement convaincus qu'il reste beaucoup à faire concernant la composante du développement dans le cadre du mandat actuel du programme de travail sur le commerce électronique.

Nous concluons nos remarques aujourd'hui en appelant tous les Membres de l'OMC à considérer les propositions clés présentées par les pays en développement, en lien avec le niveau d'ambition de ces derniers, comme une priorité pour des résultats livrables à la onzième Conférence ministérielle. Nous avons rempli notre rôle en veillant à ce que les Conférences ministérielles de Bali et Nairobi soient couronnées de succès. En vue de Bali, il avait été indiqué que nous devons œuvrer pour un accord concernant l'AFE étant donné que cela permettrait de faire oublier que l'OMC n'avait pas réussi à livrer un accord multilatéral dans le cadre du PDD.

En tant que pays en développement, il nous a été dit que les conditions seraient réunies pour accepter par la suite les propositions qui avaient été présentées par nos Membres comme priorités que nous avons fixées, comme programmes que nous avons nous-même définis, et non des

programmes établis par d'autres Membres dans lesquels nous ne sommes que de simples participants et dont il se trouve que nous bénéficions.

Les différences concernant les principaux problèmes évidents devraient être mises de côté pour parvenir à un résultat concret sur le développement à Buenos Aires, un résultat que tous les pays en développement qui ont lutté pour intégrer le système commercial multilatéral puissent reconnaître et présenter à leurs représentants comme étant une réussite, et qui ne nuirait pas aux positions des autres Membres.

Le Groupe ACP travaille activement sur les propositions concernant les subventions à la pêche, l'agriculture, le traitement spécial et différencié, et les services. Le Groupe continuera à remplir son rôle en travaillant avec vous pour une onzième Conférence ministérielle couronnée de succès.

4. Népal

La délégation du Népal se joint à la déclaration du Cambodge au nom du Groupe des PMA.

Les récentes perspectives économiques indiquent que la part des PMA dans les exportations mondiales est tombée en dessous de 1% à cause du piège permanent des produits de base, de la faible valeur ajoutée, de la capacité fragile sur le plan de la production et de l'offre, de la vulnérabilité face aux chocs extérieurs et des problèmes liés à l'accès aux marchés.

Ainsi, nous soulignons que la dimension du développement, en particulier le traitement spécial et différencié, doit se trouver au centre des négociations commerciales multilatérales pour garantir un système commercial mondial juste, inclusif et équitable, qui sert les intérêts de PMA. Nous souhaitons une mise en œuvre efficace de toutes les décisions concernant les PMA qui ont été prises à Hong Kong, à Bali et à Nairobi, en surmontant les obstacles connus et potentiels.

Pour traiter la marginalisation continue de la plupart des PMA, nous espérons des résultats concrets à Buenos Aires dans le cadre du PDD. Par ailleurs, il est essentiel d'accorder davantage d'attention aux dispositions inscrites aux paragraphes 24, 31 et 32 de la déclaration de Nairobi pour aller de l'avant en suivant une approche équilibrée sans nuire au commerce des PMA. Nous soulignons que les PMA devraient être exemptés de l'adoption de toute nouvelle règle et de tout nouvel engagement.

Il est souhaitable de sortir de l'impasse dans le domaine du traitement spécial et différencié pour réussir l'industrialisation, la transformation structurelle, la diversification économique, la modernisation technologique et le renforcement des capacités productives des PMA. Coincés dans la production de produits primaires ou de produits à faible valeur ajoutée, nous souffrons d'une faible performance commerciale et d'une intégration limitée dans les chaînes de valeur mondiales.

Nous estimons que les questions non liées à Doha, comme le commerce électronique, les MPME, la facilitation des échanges et la réglementation intérieure dans le domaine des services, la facilitation de l'investissement et les questions similaires relèvent d'un programme futuriste. Les discussions sur ces nouvelles questions doivent prendre place dans le cadre des mandats existants en suivant une approche inclusive, équilibrée et multilatérale. Toute décision sur ce nouveau programme doit être basée sur un consensus. Des efforts concertés doivent être déployés pour combler les divergences existantes entre les Membres, créer des conditions égales pour tous, et se préparer à passer au nouveau programme.

Il va sans dire que les PMA sont essentiels pour atteindre des engagements mondiaux, y compris le programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Istanbul. Une plus grande marge de manœuvre politique et des partenariats mondiaux constructifs jouent un rôle vital à cet égard.

La mise en œuvre des mesures de la catégorie C dans le cadre de l'AFE est un aspect fondamental de la mise en œuvre efficace de l'accord. À cette fin, nous demandons à tous les Membres donateurs de fournir des informations, conformément à l'article 22.1 de l'AFE.

Malgré un environnement mondial incertain, nous devrions pouvoir atteindre des résultats à Buenos Aires, en respectant les valeurs du multilatéralisme éclairé. Étant donné qu'il nous reste

peu de temps, il nous faut redoubler d'efforts pour sécuriser un résultat équilibré et pertinent à la onzième Conférence ministérielle.

5. Philippines (ASEAN)

En vue de la onzième Conférence ministérielle qui doit avoir lieu dans environ sept mois à partir d'aujourd'hui, l'ASEAN prend note du travail qui a été entrepris au sein des Comités et des groupes de négociation formels de l'OMC, ainsi que des consultations et des ateliers informels, afin d'atteindre des résultats constructifs à Buenos Aires en décembre.

L'ASEAN salue les propositions qui ont été présentées par les Membres au sujet de différentes questions restantes du PDD, comme les subventions à l'agriculture et à la pêche, ainsi que les propositions relatives à la réglementation intérieure comme mandaté au titre de l'article VI:4 de l'AGCS. De même, l'ASEAN prend note des discussions exploratoires concernant le commerce électronique et les MPME qui ont pris de la vitesse ces quelques derniers mois.

L'ASEAN est en train de mettre en œuvre le plan 2025 de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC). Dans le cadre du troisième pilier "développement économique équitable", le développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) est mis en avant, et montre que le progrès des MPME est essentiel pour combler les écarts en matière de développement. Dans ce contexte, nous sommes prêts à travailler avec les Membres pour trouver les moyens d'atteindre un résultat dans ce domaine au sein de l'OMC.

Le plan de l'AEC¹ oriente également le travail mené sur le commerce électronique au sein de l'ASEAN, y compris la mise en place de l'infrastructure politique et juridique relative au commerce électronique qui vise à permettre le commerce de marchandises en ligne au sein de l'ASEAN en mettant en œuvre l'Accord-cadre de l'ASEAN sur le commerce électronique et en s'appuyant sur des cadres de référence communs. L'ASEAN s'est également efforcée d'élargir sa compréhension, et celle des Membres, des questions liées au commerce électronique, y compris la façon dont elles se recoupent avec les MPME. À cette fin, l'ASEAN a organisé un déjeuner table-ronde le 27 avril pendant la semaine du commerce électronique de la CNUCED sur les règles du commerce électronique et les MPME dans les pays en développement. Nous partagerons nos réflexions issues du déjeuner table-ronde avec les Membres en temps voulu.

L'ASEAN réaffirme son engagement à participer de manière constructive dans tous les domaines de travail de l'OMC afin d'atteindre des résultats concrets qui soient acceptables et bénéfiques pour tous les Membres, en particulier les pays les moins avancés. L'ASEAN accorde une grande importance au système commercial multilatéral inclusif et fondé sur des règles, qui place en son centre la dimension du développement.

6. Inde

Ma délégation s'associe à la déclaration de l'Indonésie en tant que coordinateur du G-33.

Comme les Membres s'en rappelleront, ma délégation avait soulevé, lors de la dernière réunion des Chefs de délégation, quelques questions et difficultés très importantes rencontrées par cette organisation concernant à la fois le processus et le contenu. Nous estimons que ces problèmes sont toujours d'actualité et qu'il nous faut les garder constamment à l'esprit à mesure que nous approchons de la onzième Conférence ministérielle.

La pression visant l'obtention de résultats à la onzième Conférence ministérielle se fait toujours sentir. Des documents et des propositions sont présentés par les Membres au sein de différents forums. La plupart d'entre eux abordent des questions autres que celles pour lesquelles il existe déjà un mandat et qui n'ont pas encore été mises en œuvre. Un certain nombre de ces documents représentent les fameuses "nouvelles questions" ou "autres questions" mentionnées dans la Déclaration ministérielle de Nairobi. Il est inutile de rappeler le paragraphe 34 de la Déclaration, qui indique que le travail pour lequel aucun résultat n'a encore été atteint doit être une priorité. Il précise également que si certains Membres souhaitent définir et examiner les "autres questions", tel n'est pas le souhait d'autres Membres. De toute évidence, il n'y a pas de consensus concernant

¹ Plan de l'AEC B6, paragraphe 59 (page 23).

la définition et l'examen de ces "autres questions". Il est donc problématique que ces questions semblent constituer une grande partie des résultats ou de l'ensemble de résultats que les Membres souhaitent promouvoir pour la onzième Conférence ministérielle. Nous sommes convaincus qu'il est beaucoup trop tôt pour élaborer des règles sur les questions comme le commerce électronique, les MPME et l'investissement, étant donné que les Membres doivent d'abord traiter la question clé de savoir si ces sujets entrent réellement dans le domaine de l'OMC.

Deuxièmement, les implications vastes et à long terme de ces questions ne sont pas clairement comprises. Nous pensons que le thème commun qui recoupe la plupart des documents examinés, dans presque tous les domaines, porte sur la limite de la marge de manœuvre politique des pays Membres en développement. Il est vrai que certains coproposants sont en fait des pays en développement. Leurs objectifs, intentions et bénéfices perçus en cherchant à examiner ces questions au sein de l'OMC sont troublants et ne précisent pas clairement à ce stade quels seraient les bénéfices pour les pays en développement, ce qui est une source d'inquiétude pour nous. N'oublions pas que l'OMC n'est pas un simple forum de discussion. Il s'agit de fait d'une instance mondiale prééminente pour l'établissement de règles commerciales et la gouvernance du commerce. Ainsi, ce qui nous pose sérieusement problème est le fait que les principaux Membres cherchent à réduire voire à nier de bien des façons le genre de marge de manœuvre qu'ils utilisent pour atteindre un niveau de développement et de domination du marché dans certains de ces domaines pour les Membres qui sont encore sur la voie du développement.

Troisièmement, à l'heure où nous examinons et discutons différents documents, il est plus qu'évident qu'il y a une divergence majeure concernant les mandats. La plupart des Membres se réfèrent toujours au mandat de Doha. En l'absence d'un cadre ou d'un mandat alternatif qui soit généralement accepté, les questions et documents indépendants n'offrent pas le sentiment nécessaire d'équilibre et de compromis qui est un élément central des négociations dans cette organisation. C'est une chose de traiter les mandats existants, mais introduire de nouvelles dimensions et de nouvelles questions qui n'ont même pas de consensus revient à créer des attentes, ce qui est selon nous contraire au sentiment dominant des Membres.

Étant donné l'environnement mondial actuel, il est absolument crucial de répondre à la question: "À qui profite le commerce?". Cette question a été constamment soulevée par l'Inde depuis le Cycle d'Uruguay et semble avoir pris une place centrale dans de nombreuses autres économies majeures dans le monde aujourd'hui. L'aspect inclusif du libre-échange, son impact sur la marge de manœuvre intérieure, l'emploi, la distribution des revenus, etc. sont remis en question. Nous pensons que nous devons répondre franchement à cette question, sans nous limiter à l'objectif sur le très court terme qui consiste à chercher des résultats pour la prochaine Conférence ministérielle. La pertinence de cette institution ne se limite pas à produire des résultats à chaque Conférence ministérielle. Sa pertinence doit également être testée en examinant la façon dont elle a fonctionné et dont ses règles ont eu des effets sur les vies des populations dans différentes situations. Nous pourrions par exemple examiner les questions institutionnelles comme la réorganisation et le réexamen des structures ordinaires et de négociation de l'Organisation, en les orientant vers les priorités de l'ensemble des Membres. Les mesures d'austérité et de coupe budgétaire sont un autre domaine qui pourrait être examiné de plus près, à l'heure où de nombreux Membres font face à des contraintes en termes de budget et de ressources. Cette Conférence ministérielle pourrait très bien examiner toutes ces questions très importantes qui sont soulevées au sein de cette institution et parvenir à une éventuelle conclusion concernant sa pertinence, son caractère inclusif et central dans l'architecture économique mondiale. Nous pensons qu'une déclaration ministérielle par consensus, qui répondrait entre autres choses à ces questions, pourrait aussi être un résultat constructif de la Conférence ministérielle.

Sur les questions spécifiques, nous rappelons la primauté de la dimension du développement et la priorité accordée au travail non achevé de Bali et Nairobi. Il va sans dire que ces questions sont examinées depuis de longues années et de fait n'appartiennent pas à la même catégorie que certaines des questions qui sont actuellement présentées. Il est nécessaire de participer de manière constructive aux questions de la détention de stocks publics et au mécanisme de sauvegarde spéciale, étant donné que ces instruments cherchent à créer des conditions égales pour tous et touchent des millions de personnes qui souffriraient autrement de règles commerciales inéquitables au lieu de bénéficier du commerce. La détention de stocks publics a une date butoir fixée en 2017 dans le mandat, et nous rappelons qu'il s'agira d'une question majeure à la onzième Conférence ministérielle. S'agissant du commerce électronique, notre position a été très claire et cohérente. Le mandat est de nature exploratoire et nous ne soutiendrons aucune

discussion visant à élaborer des règles. L'Inde a présenté un document sur la facilitation du commerce des services. Nous avons écouté avec attention les Membres dans le cadre de diverses structures et sommes prêts à étudier le calendrier et la manière de faire avancer cette question. Nous pensons que les proposant de la réglementation intérieure devraient eux aussi être prêts à examiner leurs propositions de la même manière. Nous estimons que les discussions sur l'investissement et les MPME sortent complètement du cadre de l'OMC.

Pour conclure, nous voudrions rappeler qu'il serait dangereux de prévoir un consensus ou une masse critique qui n'existe pas réellement sur un ensemble de questions. Cela risquerait de creuser le fossé si une importance injustifiée est accordée aux nouvelles questions, en reléguant au second plan les décisions adoptées par consensus sur les sujets qui ont fait l'objet d'un travail de fond depuis de nombreuses années. Nous appelons donc à la prudence quant à la façon dont nous essayons d'approcher la onzième Conférence ministérielle afin d'éviter un échec qui remettrait en question la crédibilité de cette institution et du système commercial multilatéral en général.

Enfin, laissez-moi vous rassurer que l'Inde reste fermement engagée en faveur du système commercial multilatéral et est déterminée à participer de manière constructive aux discussions au sein de l'OMC.

7. Costa Rica (Amis du commerce électronique pour le développement)

Les Amis du commerce électronique pour le développement sont un groupe non négociateur de Membres, qui ont des niveaux de développement différents et partagent la même vision de l'impact positif du commerce électronique et de sa polyvalence pour créer des possibilités économiques durables pour tous. Nous nous sommes réunis pour construire un espace inclusif et ouvert de discussion sur le commerce électronique vu depuis sa dimension du développement. Ainsi, nous considérons le commerce électronique comme un instrument qui peut aider à concilier les programmes sur le numérique, le développement et le commerce, et comme un outil pour combler les différences existant dans ces domaines, facilitant ainsi la croissance durable et économique pour tous les pays Membres en développement.

Afin de sensibiliser et de lancer une conversation ouverte, les Amis du commerce électronique pour le développement ont organisé leur première réunion ministérielle le 25 avril dans le cadre de la semaine sur le commerce électronique de la CNUCED. Nous avons eu l'honneur de recevoir la Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, S.E. Mme Susana Malcorra; le Ministre fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement du Nigéria, S.E. M. Okechukwu Enelamah; le Ministre du commerce du Pakistan, S.E. M. Khurram Dastgir Khan; le Ministre des technologies de l'information et de la communication du Pakistan, S.E. M. Anhusa Rahman; et le Ministre du commerce extérieur du Costa Rica, S.E. M. Alexander Mora. Les représentants de pays Membres n'appartenant pas au groupe des Amis du commerce électronique pour le développement nous ont également honorés de leur participation, comme le Ministre des affaires économiques du Cambodge, le Ministre du commerce de la République démocratique du Congo, le Ministre adjoint du commerce de la Thaïlande, et le Ministre des affaires économiques du Bhoutan. Les représentants permanents des Amis du commerce électronique pour le développement à l'OMC du Mexique, de Sri Lanka, du Chili, de l'Uruguay et de la Colombie ont participé en représentant leurs capitales, confirmant ainsi le caractère mondial du groupe.

Pendant cette première réunion, les représentants de haut niveau des gouvernements ont eu la possibilité de partager et d'écouter les différentes perspectives des autres pays Membres en développement, leurs intérêts, leurs inquiétudes, ainsi que leurs réussites et leurs histoires encourageantes. Cette réunion a créé des bases fondamentales pour nos efforts actuels visant à préparer le terrain pour ce qui pourrait selon nous être la suite de la conversation concernant le commerce électronique.

En s'appuyant sur cette dynamique, les Ministres des Amis du commerce électronique pour le développement ont présenté une feuille de route reposant sur les domaines politiques définis par l'initiative "Commerce électronique pour tous" de la CNUCED, qui reconnaît sept sujets clés qui constituent la fondation du développement économique durable et inclusif et qui ouvriront la voie à la conversation à Genève, en particulier en vue de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires.

Ces sept domaines clés sont:

1. état de préparation au commerce électronique;
2. accès aux infrastructures et aux services des technologies de l'information et de la communication;
3. logistique commerciale et facilitation des échanges;
4. solutions de paiement électronique;
5. certitude juridique et cadres réglementaires;
6. renforcement des capacités et assistance technique; et
7. accès au financement.

Nous sommes convaincus que cette réunion ministérielle a été décisive pour les discussions relatives au commerce électronique tenues ici à Genève. Il est désormais plus important que jamais de soutenir l'élan que les discussions ont atteint, car nous pouvons appliquer des solutions réelles et concrètes face aux obstacles qui affectent les pays Membres en développement et les PMA Membres si nous continuons à travailler ensemble.

Nous avons déjà gagné du terrain en facilitant le commerce des pays Membres en développement, en particulier pour les MPME, grâce à l'Accord sur la facilitation des échanges. Nous devons donc poursuivre nos réussites passées et surmonter les autres difficultés qui sont toujours rencontrées par les MPME en développement grâce aux technologies numériques, qui sont les moyens les plus efficaces de réduire les écarts de développement.

Les Amis du commerce électronique pour le développement continueront à aller de l'avant en facilitant des espaces pour toutes les parties prenantes intéressées. Au cours des quelques derniers mois, nous avons clairement vu une confiance se construire à Genève autour du commerce électronique. Plus d'un millier de participants ont participé aux événements de la semaine du commerce électronique, ce qui montre la volonté de participer du secteur public et privé, des économies en développement et celles développées, et surtout des PMA, qui sont ceux qui ont le plus à gagner de cette initiative. Pour continuer à avancer dans cette direction, nous devons promouvoir la participation des Membres de l'OMC. Vous pouvez compter sur les Amis du commerce électronique pour le développement pour travailler dur, à mesure que nous nous approchons de Buenos Aires avec une énergie et un optimisme renouvelés.

8. Costa Rica

Le Costa Rica est un Membre actif du système commercial multilatéral depuis la création de l'OMC, et auparavant du GATT. Comme de nombreux autres pays Membres en développement, nous saisissons les possibilités et rencontrons les défis générés par l'économie mondialisée. Nous avons su nous adapter au paysage économique en mutation en transformant notre pays en une économie qui se tourne progressivement vers les services. Pourtant, les secteurs agricole et industriel continuent de jouer un rôle prééminent et 95% de nos entreprises productrices sont des MPME. Plus de la moitié de ces MPME relèvent du secteur agricole, commercial ou industriel, raison pour laquelle il est d'autant plus important pour nous d'élaborer des politiques qui veillent à leur maturité et à leur pérennité dans le cadre de l'écosystème de production.

Il y a dix mois, conformément à son orientation constructive visant à créer des espaces pour obtenir un consensus sur des sujets pertinents, le Costa Rica a entrepris, avec neuf autres Membres, de préparer le terrain pour les discussions sur la dimension du développement du commerce électronique ici à Genève. Pour tous les pays Membres en développement et les PMA Membres, le commerce électronique offre quelque chose qui peut s'adapter à nos réalités et à nos besoins et nous aider à entrer dans l'économie numérique. Au cours des quelques dernières semaines, nous avons constaté que les discussions prenaient de la vitesse. La semaine de la CNUCED sur le commerce électronique a donné le ton de nos discussions pour les mois à venir, et à mesure que nous approchons de la Conférence ministérielle à Buenos Aires, cet élan nous rappelle que nous devons redoubler d'efforts et commencer à transformer nos conversations en des actions et des stratégies concrètes. C'est là l'intention à l'origine de la feuille de route présentée par les Amis du commerce électronique pour le développement. Le Costa Rica pense que cette feuille de route peut servir d'instrument pour l'élaboration de politiques qui soutiennent l'entrepreneuriat et ouvrent la voie pour que les MPME deviennent compétitives et améliorent leur productivité. Le Costa Rica, en tant que membre du groupe des Amis du commerce électronique

pour le développement, souhaite inviter les autres Membres à lire la feuille de route et à rejoindre le groupe pour enrichir ses discussions avec leurs opinions.

Les attentes pour la onzième Conférence ministérielle de Buenos Aires restent élevées et notre mission est de relever notre ambition conformément à ces attentes: l'OMC doit continuer à avancer en s'appuyant sur les réussites de la neuvième et de la dixième Conférence ministérielle et doit concevoir un programme pour le XXI^{ème} siècle. Le Costa Rica espère des résultats dans le cadre de ce programme rénové, comme les subventions à la pêche, la réglementation intérieure sur les services et sur le commerce et l'action climatique.

Buenos Aires sera, à tous points de vue, la première Conférence ministérielle depuis la mise en place des Objectifs de développement durable. Pour les 10 à 12 prochaines années, les ODD nous donneront un objectif et une orientation clairs qui nous pousseront, en tant que membres du système multilatéral, à mener à bien des tâches fondamentales. À mesure que nous nous approchons de Buenos Aires, chacun de nos efforts et chacune de nos discussions doit être basé sur les ODD pour s'assurer que nous avançons dans la bonne direction. Pour cette raison précisément, nous devons tous faire notre part à la onzième Conférence ministérielle en appliquant notre rôle mobilisateur et en mettant notre caractère à l'épreuve pour naviguer dans les eaux troubles qui nous attendent. Plus nous élevons notre niveau d'ambition, plus les défis seront grands et plus les dirigeants devront intensifier leurs efforts.

9. Japon

Le système commercial multilatéral fait toujours face à une grande incertitude. Ensemble, nous devons montrer que le système fonctionne et répond aux difficultés en rendant le commerce plus inclusif; pour cela, il nous faut veiller à ce que toutes les parties prenantes, y compris les PMA et les MPME, puissent recueillir et ressentir les bénéfices du commerce.

Depuis la dernière réunion des Chefs de délégation, de nombreuses propositions ont été présentées et des discussions actives ont eu lieu concernant le programme pour la onzième Conférence ministérielle, afin d'atteindre des résultats concrets en décembre. La onzième Conférence ministérielle est en effet une étape importante, mais ce n'est pas le but ultime. Ce raisonnement progressif s'applique non seulement au calendrier mais aussi aux modalités des résultats: lorsqu'il est trop tôt pour une solution contraignante, nous commençons par nous mettre d'accord; si un accord multilatéral n'est pas possible, nous pouvons utiliser le format plurilatéral, qui est déjà prévu dans les Accords de l'OMC.

En gardant ce raisonnement flexible à l'esprit, le Japon continuera de participer à tout le programme de négociation, y compris en ce qui concerne l'agriculture. Je voudrais à présent mentionner brièvement certaines questions qui nous intéressent particulièrement.

Commerce électronique

Le Japon reconnaît qu'il est utile de régler d'abord les éléments moins controversés, comme les signatures électroniques ou la logistique, mais nous ne devons pas éviter les discussions sur les points plus fondamentaux comme la libre circulation des données. Le Japon cherchera un accord commun sur ces principes de base aussi importants.

Réglementation intérieure dans le domaine des services

Maintenant que presque tous les éléments sont présentés, nous pouvons discuter cette question dans son ensemble, tout en prenant aussi en compte l'approche de l'AFE en lien avec l'élément de développement.

Subventions à la pêche

Le Japon se félicite des différentes propositions y compris la nouvelle proposition globale présentée par la Nouvelle-Zélande. Nous attendons avec intérêt des discussions basées sur les faits qui prennent dûment en considération la gestion des ressources.

Investissement

Nous estimons qu'il est pertinent de tenir des discussions sur l'investissement au sein de l'OMC. Le Japon participera aux discussions sur les propositions relatives à la facilitation de l'investissement.

Transparence

Il est impératif d'améliorer la transparence pour faciliter le commerce, et le Japon participe aux discussions menées par les Membres sur les moyens de promouvoir l'amélioration de la transparence, qui profitera grandement aux MPME.

Comme indiqué lors de la dernière réunion des Chefs de délégation, de nombreuses questions que je viens de mentionner ont en commun des éléments de "facilitation des échanges" qui contribuent à la réalisation du commerce inclusif. Je suis convaincu qu'il est utile d'envisager de faire de la facilitation des échanges un des concepts clés de notre discours positif de la onzième Conférence ministérielle.

Enfin, je voudrais ajouter qu'il n'est pas encore temps de discuter de l'équilibre. Nous devons poursuivre les discussions approfondies et nourries par les proposants jusqu'à l'été, après quoi nous devons trouver les modalités spécifiques de chaque résultat en se basant sur le niveau de maturité de chaque sujet. En parallèle, nous devons essayer de dégager une vue d'ensemble du résultat de la onzième Conférence ministérielle. En gardant ces points à l'esprit, le Japon ne ménagera aucun effort pour continuer de contribuer au processus de négociation.

10. Équateur

L'Équateur se félicite du consensus atteint en avril qui a permis d'élire les présidents des organes de négociation et des organes ordinaires et espère que le processus visant à nommer les présidents restants des organes du Conseil du commerce des marchandises et du Conseil du commerce des services aboutira à une conclusion positive, pour que nous puissions concentrer nos efforts sur le travail qui doit être entrepris prochainement pour parvenir à des résultats positifs et concrets lors de la prochaine Conférence ministérielle qui aura lieu à Buenos Aires, et pour contribuer ainsi au bon fonctionnement de cette Organisation.

Je ne reviendrai pas sur notre position concernant des questions spécifiques, étant donné qu'elle est connue et qu'elle figure dans les comptes rendus des anciennes réunions. Je me contenterai donc de rappeler les mandats que nous avons adoptés en tant que Membres et qui doivent selon moi être menés à bien sans délai pour garantir la fiabilité du système, son ordre juridique et la certitude juridique que cet ordre est respecté, comme l'exigent les Membres.

L'Équateur rappelle que pour que l'architecture de cet ordre soit crédible, nous devons encourager les négociations pour continuer à développer les questions restantes du Programme de travail de Doha, en donnant la priorité à la dimension du développement et au traitement spécial et différencié, qui sont les principes fondamentaux de cette institution qu'est l'Organisation mondiale du commerce. Nous avons confiance dans les mandats figurant aux paragraphes 31 et 32 de la Déclaration de Nairobi, sur lesquels le futur travail de cette Organisation devrait reposer, afin que tout progrès réalisé sur de nouvelles questions, y compris le commerce électronique, soit basé sur le postulat que les mandats et les règles adoptés doivent être réellement observés, de manière efficace. Nous invitons donc les Membres à envisager une formule qui permette aux décisions de la Conférence ministérielle, et quand la Conférence n'a pas lieu, aux décisions du Conseil général de vivre de manière indépendante et d'être appliquées et d'entrer en vigueur au moment où elles sont établies, sans avoir à entrer ensuite dans des mises en œuvre complexes qui ne font que rendre ces décisions inutiles et qui, si elles sont mises en œuvre, entraîneraient le développement immédiat et tacite, voire la réforme, des instruments et des déclarations faisant autorité qui régissent les activités de l'OMC.

À cet égard, je me dois de rappeler aux Membres que le mandat approuvé à Nairobi était très clair, et que même si certains Membres n'ont pas réaffirmé les mandats de Doha, car ils estiment que de nouvelles approches sont nécessaires pour parvenir à des résultats pertinents dans les négociations multilatérales, le mandat confirmait l'engagement de tous les Membres à faire avancer les négociations sur les questions restantes de Doha, à mettre le développement au

centre de ce travail et à réaffirmer que les dispositions concernant le traitement spécial et différencié doivent être conservées dans leur intégralité pour le bénéfice des pays en développement et des pays les moins avancés.

Un mandat existant, adopté par tous les Membres, ne peut pas rester inachevé et ne peut pas être modifié sans accord express à cet effet. Ainsi, le Programme de travail de Doha, qui met le développement au cœur de nos préoccupations, reste pleinement en vigueur, étant donné qu'il s'agit – et j'insiste sur ce point – d'un accord valide qui avait été accepté par l'ensemble des Membres lors d'une Conférence ministérielle, organe directeur suprême de cette Organisation.

Nous devons travailler sur ce mandat, et une fois que nous avons atteint des accords qui satisfont à tout le monde, nous serons prêts à commencer les négociations sur d'autres questions pour lesquelles nous devons dans un premier temps établir un mandat qui ne crée pas de confusion entre les Membres. En d'autres termes, notre priorité dans ce processus doit être de remplir le Cycle de Doha pour faire les choses dans le bon ordre.

L'Équateur a également indiqué qu'il n'était pas opposé à l'idée de discuter et d'en apprendre plus sur les progrès et les nouvelles avancées réalisés dans divers domaines, comme – je le répète – le commerce électronique. Au contraire, nous sommes un pays en développement qui a besoin de ce genre de progrès, mais à la lumière de notre position sur les précédents mandats, nous estimons que nous devons d'abord traiter et résoudre les questions restantes.

Nous avons noté qu'un des points du programme qui doit être examiné à la réunion du Conseil général prévue le 10 mai 2017 se rapporte à la facilitation des échanges et à l'investissement. Nous rappelons à nouveau que l'Équateur n'est pas opposé à l'idée d'examiner de nouvelles questions, tant que cela n'entraîne pas de négociations, étant donné qu'il n'existe aucun mandat pour des négociations dans le domaine de l'agriculture. Toute nouvelle négociation devrait être précédée d'un mandat et de l'achèvement des précédents mandats.

Enfin, vous pouvez compter sur notre soutien pour chercher des consensus qui soient satisfaisants pour tous les Membres.

11. Chine

Je n'entrerai pas en détail sur chaque question aujourd'hui, étant donné que la position de la Chine est assez claire et qu'elle n'a pas changé. J'aborderai brièvement la situation actuelle concernant les négociations sur les règles ainsi que la facilitation de l'investissement.

À la lumière du fonctionnement des règles et des mesures correctives commerciales de l'OMC, nous pensons qu'il est nécessaire de clarifier et d'améliorer les règles existantes. Ainsi, la Chine a présenté une proposition sur les mesures correctives commerciales, qui comprend cinq éléments comme la transparence et les procédures régulières.

Nous saluons les observations constructives des Membres, et souhaiterions les analyser et les évaluer de manière honnête. Comme pour les subventions à la pêche, la Chine a pris connaissance de la communication présentée par la Nouvelle-Zélande et certains autres Membres. Nous nous félicitons de la proposition et pensons que la pêche est très importante pour la vie des populations. Par exemple, comme vient de l'indiquer l'Ambassadeur Shah (Pakistan), la pêche possède une dimension commerciale et environnementale importante. Nous éprouvons toutefois certaines inquiétudes à ce sujet en ce qui concerne les questions comme la définition, la gestion de la pêche, l'évaluation des ressources halieutiques, etc. Nous pensons que ces questions peuvent sortir du cadre de l'OMC et dépassent nos connaissances et notre expérience professionnelles. Comme l'a dit Confucius, ne prétends pas savoir ce que tu ne sais pas. Ainsi, les Membres devraient adopter une attitude pragmatique et tenir des discussions en se concentrant sur les questions qui font l'objet d'un niveau de consensus élevé, par exemple la réglementation de la pêche INN.

Les mesures correctives commerciales et les subventions à la pêche entrent dans le cadre des négociations sur les règles. Nous espérons que ces deux questions recevront une attention égale et seront traitées en tandem afin d'atteindre un résultat équilibré utile et orienté vers le développement.

Outre les questions des négociations formelles, la Chine soutient également le lancement de la discussion sur la facilitation de l'investissement dans le cadre de l'OMC de manière informelle, discussion qui sera menée sous la forme de dialogues et d'ateliers ouverts, en se concentrant sur l'échange d'informations, le partage d'expériences et des discussions approfondies. Cet exercice répond à l'appel de la communauté internationale et à la demande spécifique des industries, en particulier celles des pays en développement.

12. Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande est fermement engagée en faveur du système commercial multilatéral fondé sur des règles qui, comme nous pouvons l'observer, créé des bénéfices considérables pour tous les Membres, qu'ils soient grands ou petits, et que nous sous-estimons à nos risques et périls, tant sur le plan individuel que collectif.

S'agissant des négociations, la Nouvelle-Zélande se réjouit de constater une participation accrue dans une grande variété de questions. Cette évolution est positive et doit être poursuivie et soutenue. Dans l'ensemble, il est important que ces questions avancent à titre individuel.

Un nombre important de Membres, y compris la Nouvelle-Zélande et d'autres Membres du Groupe de Cairns, ont estimé que des disciplines améliorées sur le soutien interne à l'agriculture ayant des effets de distorsion du commerce étaient un résultat livrable important pour la onzième Conférence ministérielle. Cette question présente des bénéfices évidents sur le plan systémique et du développement. Maintenant que le nouveau Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture a été nommé, nous attendons avec intérêt de reprendre des discussions actives dans ce domaine.

Nous sommes également très encouragés par l'intensification de l'activité de négociation sur les interdictions des subventions à la pêche. Les Amis des poissons cherchent sérieusement un moyen de faire avancer ces négociations pour garantir un résultat efficace à la onzième Conférence ministérielle qui contribue à la réalisation de la cible 14.6 des ODD. La contribution la plus récente à cet égard est la proposition conjointe présentée par la Nouvelle-Zélande, avec l'Islande et le Pakistan, qui est examinée par le Groupe de négociation sur les règles, et nous remercions les Membres pour les observations qu'ils ont formulées sur cette proposition à la présente réunion.

La Nouvelle-Zélande attend également de la onzième Conférence ministérielle un résultat utile sur le plan commercial concernant les services. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Groupe de travail de la réglementation intérieure dans les discussions sur la réglementation intérieure. La Nouvelle-Zélande travaille avec les autres délégations intéressées pour présenter des textes afin d'avancer vers un possible résultat pour la onzième Conférence ministérielle, et elle prépare des propositions conjointes sur l'élaboration de mesures, les normes techniques et la transparence.

Il est également important de préparer le terrain pour répondre aux questions du XXI^{ème} siècle et veiller à ce que l'OMC reflète la réalité du milieu des affaires. Dans ce contexte, la Nouvelle-Zélande salue les discussions fructueuses tenues la semaine dernière sur le commerce électronique à la CNUCED ainsi que les nombreux documents présentés à l'OMC, et nous attendons avec intérêt d'exploiter cet enthousiasme et ces propositions en vue de la onzième Conférence ministérielle.

Nous prenons note de l'intérêt considérable qui apparaît au sujet de la facilitation de l'investissement et des MPME, et nous attendons avec impatience de participer au dialogue en cours entre les Membres pour voir ce qu'il serait possible d'accomplir à l'OMC. Dans le domaine des MPME, nous nous concentrons sur le travail que nous pouvons réaliser ici pour promouvoir la transparence et réduire les formalités administratives, y compris en facilitant les échanges et en réduisant les différences inutiles au niveau des réglementations – en abordant les obstacles non tarifaires visant à la fois les services et les marchandises.

13. Cuba

C'est la première fois que je prends la parole en tant qu'Ambassadeur de Cuba auprès de l'OMC, permettez-moi donc de souhaiter la bienvenue au Président du Conseil et à tous les Membres et

délégués présents à cette réunion. C'est un plaisir et un honneur de représenter mon pays auprès de cette Organisation pour les années à venir. Je suis prêt à commencer à travailler sans tarder et espère que notre délégation profitera de la même coopération qu'elle a toujours connue.

Pour Cuba, le mandat de Doha est toujours en vigueur, même si certains Membres ne partagent pas cette opinion, d'autant qu'aucun mandat alternatif n'a été présenté pour que nous l'examinions. Nous sommes donc déterminés à accorder la priorité aux questions restantes du programme de travail, dont la plupart ont été mises au second plan.

S'agissant des questions qui ont été proposées comme possibles résultats à Buenos Aires, la réalité est que pour l'instant, aucune de ces nouvelles questions n'a obtenu le consensus nécessaire. Dans le même temps, les activités des différents organes sont en situation de déséquilibre inquiétant.

Par exemple, l'agriculture a toujours fixé le niveau d'ambition dans les autres domaines, mais elle est actuellement coincée dans une situation d'incertitude totale. Dans le même temps, des réunions successives sont organisées pour analyser des questions qui ne font pas partie de Doha et qui n'ont pas obtenu le consentement d'un nombre représentatif de pays en développement. Ce déséquilibre doit être corrigé. Les négociations sur les questions restantes du Cycle de Doha doivent être notre priorité en termes de travail pour que nous puissions essayer d'honorer les engagements que nous avons pris.

Je vais commenter brièvement les questions qui ne font pas partie de Doha, dont les discussions préoccupent ma délégation.

Concernant le commerce électronique, nous réitérons notre engagement en faveur du Programme de travail de 1998. De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire pour remplir ce mandat. Nous ne sommes donc pas d'accord pour aller plus loin à Buenos Aires.

S'agissant des PME, nous n'avons toujours pas entendu pour quelle raison cette question est présentée à l'attention de l'Organisation, qui établit encore des normes multilatérales. Nous ne voyons pas comment les règles traditionnelles de l'OMC pourraient répondre, par exemple, aux différences existant entre les PME des pays en développement et celles des pays développés.

La protection du multilatéralisme, la préservation de la dimension du développement dans tous les domaines de travail, les principes de transparence et d'intégration et la prise de décision par consensus guident et continueront de guider la participation de Cuba à l'OMC.

Ainsi, dans le cadre de la préparation pour la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires, nous rappelons notre volonté à continuer de participer de manière active et constructive, conformément aux critères susmentionnés, afin d'atteindre des résultats tangibles concernant les questions restantes du Cycle de Doha.

Avant de conclure, Cuba souhaite s'associer à la déclaration du Guyana au nom du Groupe ACP et à la déclaration que l'Indonésie fera au nom du G-33.

14. Union européenne

Nous notons une récente intensification des activités de préparation pour la onzième Conférence ministérielle. À sept mois de la Conférence ministérielle, ce constat est positif. Mais au-delà des discussions, il est aussi nécessaire d'agir. Nous souhaiterions donc voir des propositions plus concrètes sur toutes les questions qui restent en jeu ainsi qu'un engagement plus concret pour trouver des solutions viables pour l'avenir.

À cet égard, nous apprécions grandement votre contribution et espérons que vous continuerez à jouer un rôle actif, positif et constructif pour mener les Membres vers un consensus. Nous espérons la même chose du Président du Conseil général et des nouveaux Présidents des organes ordinaires et de négociation. L'OMC est une organisation dirigée par ses Membres, mais la contribution des Présidents reste cruciale pour la réussite des négociations.

Chers collègues, il nous reste peu de temps avant la onzième Conférence ministérielle. Et pour l'instant, aucune des questions que nous examinons ensemble n'est prête à faire l'objet d'une décision. Ce fait est pour le moins troublant; tout autant que le fait que certains Membres semblent déjà faire des liens entre les questions et empêchent certains sujets d'avancer sur le plan technique. C'est le meilleur moyen d'échouer. Toutes les questions doivent pouvoir avancer à titre individuel, ne serait-ce que dans les semaines à venir.

Ainsi, comme d'autres Membres, nous pensons que nous devons utiliser le temps qu'il nous reste avant l'été pour faire avancer le travail technique sur toutes les questions et garder les discussions sur le recalibrage et l'ensemble de résultats pour cet automne.

Permettez-moi de partager brièvement notre évaluation des progrès réalisés concernant les principales questions. Les subventions à la pêche et la réglementation intérieure dans le domaine des services restent les domaines où les discussions sont les plus avancées.

À la suite de la proposition textuelle de l'UE et de la récente communication de la Nouvelle-Zélande, de l'Islande et du Pakistan, nous disposons à présent de deux propositions textuelles concrètes sur les subventions à la pêche, en plus de trois autres communications. Cela montre l'intérêt évident et partagé de l'ensemble des Membres à l'idée d'atteindre un résultat dans ce domaine. Nous devons poursuivre nos discussions et faire tout notre possible pour élaborer un projet de texte consolidé d'ici à cet été.

Concernant la réglementation intérieure dans le domaine des services, essentiellement tous les éléments de base d'une proposition textuelle globale ont déjà été présentés et nous apprécierons toute proposition complète sur la dimension du développement. Nous avons pris note des éléments relatifs à la réglementation intérieure présentés par l'Inde dans sa proposition concernant un Accord de facilitation du commerce des services. Le fait d'avoir différentes propositions textuelles aidera à la préparation d'un ensemble solide de disciplines horizontales sur la réglementation intérieure. Nous devons éviter à tout prix de laisser d'autres éléments interférer dans cette discussion bien avancée et veiller plutôt à ce qu'une proposition textuelle commune indépendante sur la réglementation intérieure dans le domaine des services puisse rapidement émerger.

Dans les autres domaines, il reste beaucoup plus à faire, mais l'UE travaille dur pour veiller à ce que toutes les possibilités soient explorées rapidement/prochainement.

Il y a deux semaines, en marge de la semaine sur le commerce électronique de la CNUCED, un certain nombre de Ministres de pays en développement ont reconnu la pertinence du commerce électronique comme outil pour combler le fossé numérique et sont convenus d'une feuille de route vers la onzième Conférence ministérielle. Il s'agit d'une autre preuve de l'intérêt éprouvé non seulement par les pays développés mais aussi par les pays en développement à voir l'OMC s'adapter aux défis du commerce électronique. Dans ce contexte, et dans un nouvel effort visant à participer à une discussion concrète, l'UE estime que les Membres de l'OMC doivent se concentrer sur quelques questions qui peuvent obtenir un consensus, y compris, par exemple, les principes de la protection des consommateurs, les messages non sollicités, l'authentification électronique et les services de confiance et les contrats électroniques. Le fait d'avancer sur ces questions serait un premier pas en avant important pour contribuer à une meilleure intégration, en particulier des PME, à l'économie mondiale.

En parlant des PME, l'UE est fermement convaincue qu'il est important de veiller à ce que l'OMC réponde aux besoins de nos petites entreprises. Nous comptons donc présenter une communication axée sur trois dimensions principales: garantir la disponibilité des informations sur les mesures réglementaires sur l'Internet, construire un portail Web facile d'utilisation sur les informations réglementaires, et être inclusif en améliorant la consultation publique et les bonnes pratiques réglementaires.

Enfin, il nous faut de toute évidence accélérer nos efforts pour trouver un moyen d'avancer dans le domaine du soutien interne où, malgré l'intérêt général, les discussions concrètes n'ont toujours pas commencé. L'UE partage les inquiétudes de nombreux Membres à ce sujet et estime qu'il est nécessaire de faire des efforts pour trouver des idées concrètes sur une possible architecture qui nous permette de faire un vrai pas en avant dans cette question. Les progrès sur le soutien interne

pourraient aller de pair avec la définition d'une solution permanente concernant la détention de stocks publics.

Nous ne devrions pas laisser les voix négatives concernant les perspectives de l'OMC se réaliser. Les incertitudes qui entourent les préparations à la onzième Conférence ministérielle ne disparaîtront pas de sitôt, et nous devons les prendre en compte. Sur le court terme, les menaces face au système commercial multilatéral devraient entraîner une intensification, et non un ralentissement des efforts visant à atteindre des résultats concrets à Buenos Aires. Il s'agit là de la priorité immédiate pour veiller à ce que l'OMC garde sa crédibilité.

15. État plurinational de Bolivie

Étant donné le peu de temps qu'il nous reste avant la réunion, je voudrais aborder la façon dont la Bolivie envisage la Conférence ministérielle à venir à Buenos Aires.

Pour la Bolivie, le seul cadre juridique des négociations est le Programme de travail de Doha. Nous pensons donc qu'à Buenos Aires, le développement doit être repositionné comme élément essentiel du système commercial multilatéral, comme indiqué dans toutes les Décisions ministérielles depuis Doha, y compris la Déclaration ministérielle de Nairobi, dont les paragraphes 30 à 32 reflètent la situation actuelle dans l'Organisation.

La Bolivie continuera à soutenir les initiatives qui permettent de résoudre le Cycle de Doha de manière satisfaisante, en particulier s'agissant de la réforme agricole, où nous avons noté avec inquiétude que très peu de progrès ont été accomplis en vue de la onzième Conférence ministérielle.

Concernant les nouvelles questions, conformément au paragraphe 34 de la Déclaration ministérielle de Nairobi, nous rappelons que la Bolivie ne soutiendra pas l'inclusion de nouvelles questions qui n'ont pas été acceptées par tous les Membres. Nous éprouvons de sérieuses réticences à l'idée d'examiner, sans aucun mandat, des questions comme l'investissement, le commerce électronique et les MPME au sein de cette Organisation, sans avoir dans un premier temps résolu les questions restant depuis le Cycle d'Uruguay, comme la réforme agricole et les questions de mise en œuvre. Par ailleurs, nous ne soutenons pas la promotion d'initiatives plurilatérales qui nuisent fondamentalement aux bases d'un système multilatéral.

Nous sommes ouverts à la poursuite des débats sur le commerce électronique, à condition qu'ils soient basés sur le plan de travail adopté dans la Décision du Conseil général datée du 30 septembre 1998 et dans la Décision ministérielle du 19 décembre 2015.

S'agissant de l'agriculture, je ne vais pas décrire notre position en détail, mais plutôt mentionner les questions pour lesquelles nous espérons des résultats de fond en faveur du développement à Buenos Aires: l'élimination du soutien interne sur la base de la révision 4 des modalités concernant l'agriculture, l'adoption d'un mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement et une solution à la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, qui comprend une solution permanente pour tous les pays en développement, comme proposé par le G-33.

Nous avons également observé avec un intérêt systémique le regain d'énergie des négociations sur l'élimination des subventions à la pêche. Nous espérons que cette énergie servira les intérêts des pays en développement, prendra en considération les asymétries existant entre les Membres et donnera lieu à un traitement spécial et différencié solide et utile.

Pour conclure, je souhaiterais réaffirmer que la Bolivie travaillera de manière constructive et appropriée, en prenant en compte les intérêts de la vaste majorité des Membres de cette Organisation, en vue de la Conférence ministérielle à venir à Buenos Aires.

16. Monténégro

Nous entrons dans une nouvelle phase du travail de l'OMC concernant les préparations pour la onzième Conférence ministérielle. Avec un certain retard, tous les organes ordinaires, de travail et de négociation sont prêts à repartir avec leurs nouveaux présidents et une dose renouvelée

d'enthousiasme pour garantir des négociations ponctuelles, transparentes et inclusives qui consolideront le système commercial multilatéral et le caractère central de l'OMC.

Le Monténégro se réjouit de l'élection de S.E. Mme Susana Malcorra, Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, en tant que Présidente de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC et félicite à nouveau le gouvernement argentin qui en sera l'hôte. Ma délégation souhaite adresser au Directeur général, à Mme la Ministre Malcorra et à son équipe le soutien sans réserve du gouvernement du Monténégro dans les mois à venir pour leurs efforts visant à apporter une nouvelle réussite pour le multilatéralisme, la région de l'Amérique latine et les Membres de l'OMC.

Le Monténégro est fermement engagé en faveur du système multilatéral basé sur des règles et croit comprendre que l'agriculture reste la question centrale qui guide les négociations dans les autres secteurs des actuelles négociations. Dans ce contexte, nous souhaiterions reconnaître l'engagement et la confiance exprimés par l'Ambassadeur du Kenya, M. Stephen Ndung'u Karau, en tant que nouveau Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture. Nous saluons sa vision qui accorde la priorité à deux sujets dans le cadre des travaux et des présentations des Membres, à savoir: la solution permanente à la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, et le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement (des mesures qui sont mandatées). Nous espérons sincèrement que la réforme du commerce agricole, la plus importante de l'histoire de l'OMC, qui a été décidée à Nairobi, continuera d'apporter de nouveaux résultats qui aident à créer des conditions d'égalité pour le bénéfice des agriculteurs et des exportateurs, en particulier ceux des pays en développement et des pays les moins avancés.

Nous pensons toutefois qu'il est nécessaire de parvenir à des mesures progressives et à des résultats dans le cadre des négociations, et, avec cette perspective à l'esprit, le Monténégro participe activement à un certain nombre de questions qui font actuellement l'objet d'une participation constructive de la part des Membres. Je souhaiterais souligner certaines de ces questions qui intéressent particulièrement le Monténégro.

Commerce électronique

Conscient la possibilité d'atteindre un accord pour affiner des questions spécifiques concernant la relation entre la politique commerciale, l'OMC et l'économie numérique, le Monténégro est fermement convaincu que l'expansion de l'économie numérique crée des possibilités de promouvoir la croissance économique inclusive. Elle aide entre autres choses à connecter les économies rurales et urbaines, à ouvrir de nouvelles voies commerciales pour les pays sans littoral, et elle facilite la participation des femmes et des microentreprises à l'économie formelle. Le Monténégro participe en tant que proposant et coauteur d'un des documents de discussion présentés qui montre la voie à suivre, avec un ensemble de règles concrètes sur les transactions électroniques, déjà mentionnées par la délégation de l'UE, comme: les contrats électroniques, les signatures électroniques, les cadres réglementaires concernant la protection des consommateurs et les messages non sollicités (ou spam). Je voudrais également rappeler la valeur des idées mises en avant par un certain nombre de pays concernant les initiatives, les mesures ou l'assistance technique pour les PMA, qui contribuent à améliorer le commerce électronique et à combler l'actuel fossé numérique. Le Monténégro pense que les discussions tenues jusqu'à présent offrent une approche de fond et une flexibilité suffisante pour que ces idées et ces éléments stimulent l'échange intensif sur le commerce électronique entre les Membres de l'OMC en vue de la onzième Conférence ministérielle.

Subventions à la pêche

Conformément à l'objectif durable 14.6 des Nations Unies, le Monténégro continue de défendre, dans le cadre des actuelles discussions, la feuille de route visant à protéger les communautés de pêcheurs artisanaux et le renforcement des capacités pour permettre aux pays en besoin d'intensifier l'élimination de la pêche illégale et non déclarée.

Élargissement de l'OMC

L'élargissement de l'OMC reste une de nos priorités, et nous sommes convaincus qu'avec des efforts supplémentaires nous pourrions accueillir de nouveaux Membres à la onzième Conférence

ministérielle. À cette fin, nous voudrions que les processus d'accèsion du Soudan et du Bélarus soient accélérés, et en particulier ceux de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie, étant donné que leur participation à l'OMC apporterait une valeur à la mise en œuvre et aux bénéfices de l'AFE pour les pays Balkans occidentaux.

PME

Le Monténégro voudrait examiner intensivement une autre question en vue de la onzième Conférence ministérielle. Comme vous l'avez indiqué dans le récent rapport annuel sur les PME, vous avez "toujours eu à cœur de rendre le travail de l'Organisation plus inclusif, mais [vous avez pensé] que, dans le passé, les intérêts des PME ont parfois été négligés". C'est un problème que les Membres pourraient tenter de régler, ce qui contribuerait grandement à la croissance, au développement et à la création d'emplois dans l'actuel environnement économique mondial. Il appartient aux Membres de l'OMC de déterminer si de nouvelles mesures doivent être prises en faveur des PME. Le Monténégro voudrait s'assurer que les intérêts des PME ne sont pas seulement rappelés mais aussi mis en avant lors de la onzième Conférence ministérielle, afin que nous puissions continuer à bâtir un système commercial plus ouvert et plus inclusif, dont les bénéfices sont partagés par tous. Le Monténégro appelle tous les États Membres à faire en sorte que la facilitation des échanges profite particulièrement aux PME, en renforçant leur entrée dans les marchés internationaux. Nous avons besoin de mesures additionnelles pour définir la façon dont la onzième Conférence ministérielle de l'OMC pourrait soutenir les PME et la façon dont les PME dans le monde peuvent débloquer davantage encore le potentiel de croissance du commerce électronique et créer des emplois. Le Monténégro attend avec intérêt de contribuer à la présentation à venir sur ce sujet spécifique.

Le Monténégro est déterminé à rester engagé pour atteindre un niveau élevé de spécificité en vue de résultats utiles sur le plan commercial qui forgeront le système commercial multilatéral et assureront une nouvelle réussite de l'OMC à Buenos Aires.

17. Chili

Comme l'a indiqué notre Présidente dans sa déclaration aux membres du Conseil il y a quelques semaines, l'OMC joue un rôle fondamental dans le système et doit continuer de travailler sur la fonction réglementaire et les négociations pour suivre le rythme de l'économie du XXI^{ème} siècle, sans oublier les questions en suspens.

À cet égard, je voudrais rappeler notre volonté politique, diplomatique et technique à contribuer à la réussite de la Conférence ministérielle à venir à Buenos Aires.

Nous ne voyons pas de contradiction entre les "nouvelles questions" et les "questions restantes", et nous sommes convaincus que de nombreuses nouvelles questions représentent un outil efficace pour renforcer la dimension du développement, qui nous concerne tous.

Nous ne doutons pas des bénéfices que le libre-échange a apportés à des millions de personnes. Ne pas avancer/aller de l'avant revient à reculer et à mettre en danger ces mêmes personnes et les futures générations. C'est pourquoi, en tant que pays en développement conscient des bénéfices du commerce international, le Chili intensifie ses efforts à l'OMC, aux côtés des autres Membres, en particulier concernant l'agriculture, les subventions à la pêche, le commerce électronique, les MPME, la facilitation des échanges pour les services et l'investissement, toujours en vue de Buenos Aires.

18. Ouganda

Avant toute chose, notre délégation voudrait s'associer à la déclaration du Rwanda au nom du Groupe africain; à la déclaration du Cambodge au nom du Groupe des PMA; et à la déclaration qui sera faite par l'Indonésie au nom du G-33. Nous voudrions également rappeler la déclaration que nous avons faite le 23 février 2017. Aujourd'hui, nous avons quelques points à soulever.

Agriculture

Ma délégation est très intéressée par l'agriculture, étant donné que 80% de notre population dépend fortement de ce secteur. L'agriculture est un contributeur majeur des recettes nationales et elle est le principal employeur du pays. La réussite de ce secteur est vitale non seulement pour notre croissance économique et notre développement, mais aussi pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Il en découle que le commerce de produits agricole, à la fois au niveau national et international, affecte la performance du secteur ainsi que la rentabilité et la durabilité de l'agriculture. Il est important que nous lancions la réforme nécessaire prévue au paragraphe 13 de la Déclaration ministérielle de Doha pour réussir à réduire de façon marquée les soutiens internes. Nous avons indiqué auparavant que même si en tant que PMA, nous bénéficions d'un plein accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents, sans que le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges soit réglementé, l'accès aux marchés ne servira à rien. Nous pensons que c'est l'agriculture qui devra fixer et déterminer le niveau d'ambition. Par ailleurs, et conformément aux décisions ministérielles de Nairobi, nous devons chercher une solution permanente à la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et mettre en place un mécanisme de sauvegarde spéciale efficace et facile d'utilisation.

Traitement spécial et différencié

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, la priorité en Afrique est accordée à la transformation structurelle et à l'industrialisation, conformément à l'Agenda 2063. Nous sommes convaincus que l'Afrique ne peut pas survivre sans ajout de valeur; raison pour laquelle nous devons utiliser les instruments de politique commerciale pour promouvoir l'industrialisation que l'Afrique souhaite. En 2015, la part de l'Afrique au commerce mondial n'était que de 3%, ses exportations totales comprenant entre 80% de produits de base non transformés et 20% de produits manufacturés. Pour réussir la transformation structurelle de l'Afrique, elle devra être stimulée par un secteur manufacturier qui ajoutera de la valeur aux produits primaires de l'Afrique avant de les exporter sur les marchés internationaux. Autrement, nous risquons de devenir une économie enclavée où nous produisons ce que nous ne consommons pas et où nous consommons ce que nous ne produisons pas. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a calculé qu'en transformant à peine 5% du volume de nos exportations de minerais avant l'exportation, l'Afrique pourrait créer 5 millions d'emplois par an. Notre proposition présente des avantages pour tous. Avec cette approche, nos populations n'auraient pas à se déplacer vers des régions lointaines en entraînant des défis liés à l'immigration. Comme vous le savez sûrement, nous travaillons au sein du Groupe africain en conformité avec le paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha pour élaborer des propositions qui répondront à la question de l'industrialisation dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement. Nous espérons pouvoir présenter nos propositions dans les meilleurs délais.

Réglementation intérieure

Les PMA sont des importateurs nets de services. En 2015, le déficit du commerce des services des PMA a atteint 36 milliards de dollars EU. Ainsi, pour évaluer le coût et les bénéfices liés aux normes en matière de réglementation intérieure, il faudra voir si un Membre est un exportateur de services ou non et s'il fait face à différentes sortes d'obstacles pour entrer sur les marchés d'autres Membres, ou s'il est un importateur net de services, étant donné que la réglementation intérieure concerne l'accès efficace aux marchés. Cela signifie que si, comme il a été suggéré par les proposant, nous devons entreprendre ces disciplines coûteuses, intrusives et inutiles, nous accorderions aux proposant un accès aux marchés sans restriction, ce qui est contraire à l'objectif et à l'esprit de la Décision prévoyant une dérogation pour les PMA. Les proposant cherchent-ils à revenir sur les bénéfices prévus dans la Décision sur la dérogation? Les proposant estiment-ils que le mécanisme de dérogation est un arrangement réciproque? Dans quelle mesure l'adoption potentielle de ces disciplines par les PMA impacterait le traitement préférentiel déjà prévu dans la dérogation concernant les services pour les PMA, en prenant en compte le fait que les PMA sont des importateurs nets de services? Et qui détermine ce qui est objectif et/ou raisonnable? Quelle est la mesure ou le critère de référence pour ces concepts? Le libellé concernant les PMA a été accepté par référendum dans les textes des Présidents de 2009 et de 2011. Cette flexibilité devrait être préservée.

Nouvelles questions

Nous éprouvons également des inquiétudes systémiques concernant les propositions introduites sans mandat. Nous sommes convaincus que le respect des mandats et des règles de l'OMC ne devrait pas être pris à la légère, ou nous risquerions de faire tomber le seul mur qui protège les pays en développement et les PMA. Les règles! Imaginez une situation où les PMA défendraient une question sans aucun mandat. Qui nous écouterait? Si nous détruisons ce mur de protection, que reste-t-il pour les pays les moins puissants? Nous risquons de créer une situation où dans l'avenir immédiat, les grandes questions du jour ne seront pas résolues par des discours et des résolutions, mais par la force de la volonté sur le droit. Il est donc important de respecter, promouvoir et protéger l'objectif et le sens du paragraphe 1 g) du Cadre de juillet, qui indique entre autres que: "ces questions, mentionnées aux paragraphes 20 à 22, 23 à 25 et 26 respectivement de la Déclaration ministérielle de Doha, ne feront pas partie du Programme de travail énoncé dans ladite déclaration et que par conséquent il n'y aura pas de travaux en vue de négociations sur l'une quelconque de ces questions DANS LE CADRE DE l'OMC pendant le Cycle de Doha". Ainsi, nous refusons toute tentative contraire visant à créer de nouveaux faits sur le terrain sans passer par les procédures régulières. Il n'est pas juste pour cette Organisation et pour nos prédécesseurs que certains de ces éléments figurent dans le programme du même organe qui les a interdits. Nous estimons que toute question pour laquelle il n'existe pas de mandat ne devrait pas gâcher le temps des Membres. Il convient de préciser que nous ne sommes pas opposés à des simples discussions sur ces nouvelles questions.

Processus

Comme nous l'avons indiqué par le passé, nous voudrions vous appeler à mettre en place un processus crédible et transparent qui ne cherche pas à répliquer les documents de Nairobi. Pour cela, nous vous invitons à établir un processus à deux voies. Sur une voie, nous nous intéressons à la possibilité d'un ensemble de résultats, tandis que la deuxième voie concerne l'élaboration d'un document de résultat pour Buenos Aires. Ce document devrait apporter des éclaircissements sur tous les aspects. Par tous les aspects, nous entendons aussi la situation du programme de réforme qui avait été prévu à Doha, s'agissant de l'agriculture et de tous les autres éléments. Ce processus nous offrirait à tous, pays développés, pays en développement et pays les moins avancés, une occasion de participer à la définition du futur de cette Organisation. Si nous avons appris quelque chose du passé, c'est que Nairobi ne nous a pas offert à tous la possibilité de négocier les éléments les plus critiques de la Déclaration. Ils nous ont été imposés à la dernière minute par un petit groupe de concert avec le Secrétariat. Le processus doit donc se faire de manière ascendante, transparente, prévisible et inclusive. La mentalité de petit club doit être abandonnée. Par ailleurs, tout document qui doit être présenté à la Conférence ministérielle doit avoir été accepté par consensus par l'ensemble des Membres, au moins six semaines avant la Conférence. Il est donc crucial d'organiser une session spécifique pour discuter des questions relatives au processus avant la onzième Conférence ministérielle.

19. Brésil

Il est essentiel de parvenir à un résultat positif à Buenos Aires. Pourtant, nous n'avons toujours pas convenu d'un ensemble d'objectifs ou de points de convergence.

Pour le Brésil, le PDD reste la principale référence, une opinion qui se reflète dans le caractère central des questions liées au développement. En parallèle, nous sommes prêts à examiner tout sujet présenté, à titre individuel, y compris les fameuses nouvelles questions. Après l'été, nous pourrions évaluer si l'ensemble de résultats à l'examen passe le test de l'équilibre et de l'orientation sur le développement. S'il ne réussit pas le test, nous en tirerons les conséquences.

Nous pensons que cette approche peut constituer le terrain commun d'où nous pouvons commencer à examiner réellement les questions qui ont été proposées jusqu'à présent, sans préjuger de résultats.

Agriculture

L'agriculture est cruciale. Nous ne pourrions être davantage d'accord avec l'argument avancé par la délégation du Rwanda, au nom du Groupe africain: le niveau général d'ambition à Buenos Aires

sera déterminé par l'agriculture. Nous pensons que la nomination de l'Ambassadeur Karau en tant que Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture aidera à promouvoir un réel engagement.

Le Brésil continuera à se concentrer principalement sur le soutien interne, en portant une attention particulière au coton. Notre vision pour Buenos Aires comprend l'objectif d'un cadre concret et faisable visant des progrès et des engagements continus dans ce domaine. Nous intensifions notre travail afin de présenter des idées concrètes.

Nous reconnaissons également que la détention de stocks publics est une question centrale.

SPS

Le Brésil commence à tenir des consultations informelles sur un document présentant des idées qui visent à renforcer les principes de base comme l'approche scientifique, l'équivalence et la reconnaissance de la régionalisation, et l'utilisation des bons offices. Nous envisagerons les prochaines étapes à la lumière des réactions sur le document. Dans tous les cas, les questions sanitaires et phytosanitaires sont une composante indispensable des initiatives dans le domaine des bonnes pratiques réglementaires.

Subventions à la pêche

Le Brésil reste déterminé à atteindre un résultat multilatéral conformément à l'ODD 14.6. La situation des pays en développement qui se trouvent en situation de sous-capacité et qui sous-exploitent en réalité les ressources halieutiques doit être prise en compte.

Services

Nous devons rester concentrés sur les éléments de la réglementation intérieure/de la facilitation des échanges. Tout en éprouvant des inquiétudes spécifiques concernant la proposition de l'Inde pour un Accord de facilitation du commerce des services, le Brésil pense qu'il s'agit d'une contribution importante.

Facilitation de l'investissement

Sur la question connexe de la facilitation de l'investissement, un sujet d'intérêt pour le Brésil, nous soutenons l'objectif de lancement d'un dialogue. Avec l'Argentine, nous avons distribué un document visant à alimenter les discussions informelles.

Commerce électronique

Concernant le commerce électronique, au sujet duquel nous avons distribué trois documents, il est important de prendre en compte les inquiétudes exprimées par un certain nombre de Membres. Ainsi, un résultat possible pour Buenos Aires pourrait comprendre trois éléments simples: (un) une orientation donnée par les Ministres concernant une possible voie à suivre; (deux) des recommandations et des décisions concrètes sur la façon dont l'OMC peut contribuer à combler le fossé numérique; et (trois) des mesures spécifiques de facilitation des échanges concernant des questions comme par exemple les signatures électroniques.

MPME

Nous soulignons également notre intérêt pour la question des MPME.

Pour conclure, nous répétons le message que nous avons partagé lors des précédentes réunions des Chefs de délégation: nous ne tenons rien pour acquis.

Il est crucial de gérer les attentes. Des résultats progressifs semblent être le meilleur scénario possible. D'autres Membres suivent une approche encore plus modeste, et considèrent la Conférence ministérielle comme une occasion de "planter" plutôt que de "récolter".

Dans tous les cas, nous continuons de penser qu'il est de notre devoir de rester engagés.

20. République de Corée

Compte tenu de l'incertitude planant sur l'avenir du système commercial mondial, nous espérons que Buenos Aires sera l'endroit où le balancier du commerce reviendra dans la bonne direction. À cet égard, il est encourageant de voir que le commerce mondial reprend, comme le montrent les Statistiques et perspectives du commerce publiées le mois dernier.

C'est à nous qu'il appartient de créer un environnement propice pour consolider le récent redressement du commerce mondial. À Buenos Aires, nous ne pouvons pas manquer cette occasion. La meilleure manière d'amener les gens du monde entier à saisir les opportunités que leur offre le commerce est de mener des actions concrètes visant à élargir les échanges et à élaborer des règles commerciales solides plutôt que de multiplier les supplications, aussi persuasives qu'elles puissent paraître.

Comme indiqué par les Présidents des groupes de négociation, plusieurs activités ont été menées dans divers domaines, à des niveaux d'intensité variables. Des propositions nouvelles ont été faites dans plusieurs domaines, dont les subventions à la pêche, les mesures correctives commerciales, les services, le commerce électronique et la facilitation de l'investissement. Nous sommes aussi conscients des intérêts de certains Membres concernant les obstacles non tarifaires.

Néanmoins, le chemin vers Buenos Aires ne nous apparaît pas encore clairement. Ce manque de clarté ne doit toutefois pas nous décourager. Nous devons continuer pour faire en sorte que l'ébauche des éléments livrables de la onzième Conférence ministérielle se dessine le plus tôt possible.

Nous sommes conscients des préoccupations de nombreux Membres concernant certaines des questions sur la table, dont la réglementation nationale relative aux services, le commerce électronique et l'investissement. Nous sommes convaincus que l'échange de bonnes pratiques et l'examen des règles et des principes dans ces domaines nous aideront à mieux profiter des possibilités nouvelles actuellement offertes par l'économie mondiale.

Notre objectif est de faire en sorte que tous les Membres de l'OMC tirent le meilleur parti des possibilités commerciales pour renforcer leur prospérité. Notre but à proprement parler n'est pas de restreindre la flexibilité en matière de politique. Dans cet esprit, nous devrions pouvoir trouver des manières de répondre aux préoccupations spécifiques tout en progressant dans nos discussions.

Ceci dit, nous aimerions partager nos réflexions concernant certains domaines, à savoir l'agriculture, les règles, le commerce électronique et la facilitation de l'investissement.

Agriculture

En premier lieu, nous nous associons à la déclaration (qui sera) faite par l'Indonésie au nom du G-33. L'agriculture reste une question clé pour le succès de la onzième Conférence ministérielle. Nous devons remplir les mandats de Bali et de Nairobi concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Nous devons aussi obtenir des résultats significatifs dans d'autres domaines, y compris le mécanisme de sauvegarde spéciale et le soutien interne.

Nous connaissons tous la position de chaque groupe ou Membre. Il est maintenant temps d'examiner des manières pragmatiques et créatives de réduire les divergences qui existent depuis longtemps. La présentation de nouvelles communications élaborées dans cet esprit aiderait à faire progresser nos discussions. Nous avons hâte de travailler avec le nouveau Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture et les autres Membres afin de poursuivre le processus de réforme à long terme qui respecte la situation et les sensibilités uniques de chacun des Membres.

Règles

Des propositions de texte prenant la forme de disciplines relatives aux subventions à la pêche sont à l'examen. D'autres propositions de ce type sont attendues. Néanmoins, le caractère intensif de

cette activité n'a pas été accompagné d'un degré équivalent de convergence. Des divergences importantes persistent en ce qui concerne des questions clés, en particulier la portée de la prohibition et le traitement spécial et différencié.

Nous ne devons pas perdre de vue l'importance de cette question, qui met à l'épreuve la capacité de l'OMC à contribuer de manière substantielle à la réalisation des ODD. Nous ne pouvons pas échouer en raison d'une ambition excessive. Nous espérons que le pragmatisme nous guidera pour définir des disciplines équilibrées qui permettront à tous d'exploiter les ressources halieutiques de manière durable.

Nous remercions aussi la Chine pour sa récente proposition concernant les mesures correctives commerciales. Nous devons donner une vraie possibilité à cette proposition et l'examiner sans faire de présomptions.

Commerce électronique

Les Membres ont étudié les diverses dimensions du commerce électronique relatives aux échanges dans le cadre des conseils et des comités pertinents. Nous espérons que les Membres pourront s'appuyer sur ces discussions pour clarifier le rôle potentiel de l'OMC dans le domaine du commerce électronique.

Ce faisant, la dimension du commerce électronique liée au développement doit être pleinement prise en compte. Nous saluons tous les efforts faits à cet égard, comme la Semaine du commerce électronique de la CNUCED et le document de situation présenté par les Amis du commerce électronique pour le développement. La onzième Conférence ministérielle doit clarifier le rôle de l'OMC dans ce domaine important pour le développement, en produisant un programme de travail mis à jour ou en donnant un nouveau mandat.

Facilitation de l'investissement

En mars, le groupe MIKTA a organisé un atelier sur le commerce et l'investissement. La note de réflexion sur cet atelier a été distribuée dans un document de l'OMC (JOB/GC/121). Nous saluons aussi la proposition de dialogue informel faite par les Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement et les trois communications présentées par la Fédération de Russie, la Chine, et l'Argentine et le Brésil. Nous espérons qu'un échange honnête de points de vue concernant sur ces communications aura lieu cette semaine au Conseil général.

21. Mexique

Nous sommes témoins d'une situation préoccupante où le fonctionnement des politiques commerciales visant l'ouverture est mis en doute; des accords conclus antérieurement, dont nous tenons pour acquise la signature, sont rejetés; et les fondations mêmes des règles du système commercial multilatéral sont remises en cause.

Nous ne pouvons dès lors pas partir du principe que les accords conclus de manière collective au cours des dernières années sont garantis. La première étape en vue de Buenos Aires doit donc être de préserver l'intégrité d'un système multilatéral ouvert, fondé sur des règles, transparent et prévisible.

Cela doit être l'objectif qui guide le chemin que nous emprunterons au cours des prochains mois. Notre but est bien entendu de passer de l'abstrait au concret, mais nous ne devons pas perdre de vue l'intégrité du système, dans tous les domaines pertinents pour le bon fonctionnement de cette organisation.

Il y a plusieurs moyens d'y parvenir, mais aucun d'entre eux ne consiste à rester les bras croisés et à espérer que d'autres feront le travail ou changeront de position. Nous devons décider maintenant des résultats que nous voulons obtenir à la onzième Conférence ministérielle afin de garantir la viabilité à long terme des travaux de cette Organisation.

Dans le programme des négociations, l'agriculture, thème qui, pour la grande majorité, doit être prioritaire à Buenos Aires et qui sera sans aucun doute le catalyseur de résultats dans d'autres

domaines, mérite de faire l'objet d'une brève discussion fondée sur des propositions concrètes. Nous exhortons les Membres qui ont des idées à les présenter dès que possible, car nous sommes certains que le moment est venu de les débattre.

Dans le même temps, nous ne pouvons pas être restrictifs et faire dépendre le reste du programme de la réalisation de progrès immédiats dans le domaine de l'agriculture; nous devons essayer de traiter toutes les questions de manière intégrale. Les Membres doivent se donner l'occasion d'examiner et de faire avancer d'autres questions, en vue de développer d'autres possibilités de consensus dans des domaines dans lesquels nos secteurs de production nécessitent des règles adaptées aux défis du XXI^{ème} siècle, comme les subventions à la pêche, les services et le commerce électronique, et dans d'autres domaines comme l'investissement et les MPME, qui méritent pour le moins d'être examinés par cette Organisation, étant donné leur lien évident avec l'investissement et le commerce. S'agissant du commerce électronique, nous souscrivons à la déclaration du Costa Rica concernant les Amis du commerce électronique pour le développement.

Enfin, dans de tels moments, nous ne pouvons pas nous permettre d'utiliser des procédures qui nuisent à la crédibilité de l'Organisation et à notre capacité à répondre aux défis qui nous sont présentés par l'environnement international. Les Membres doivent être à la hauteur de ces défis, et nous devons donc veiller à ce que nos travaux soient réalisés sans heurts et à ce que nous n'oublions pas les questions urgentes.

Nous reconnaissons que le système commercial multilatéral peut être amélioré et qu'il nous reste encore du travail à faire, concernant les questions traditionnelles tout comme les nouveaux défis que le commerce international et l'investissement présentent à nos sociétés. Il est donc fondamental que cette Organisation développe une vision d'avenir de la onzième Conférence ministérielle. Buenos Aires nous donne une occasion peut-être unique, qui ne se présentera plus pendant des années, d'envoyer un message fort démontrant que l'OMC est plus solide que jamais et que nous, ses Membres, sommes prêts à la défendre et à agir de manière responsable. C'est sans aucun doute le cas du Mexique.

22. Fédération de Russie

Nous nous félicitons du consensus récemment atteint concernant la liste des présidents des organes de l'OMC, y compris le Comité de l'agriculture et le Comité de règlement des différends réunis en session extraordinaire. Les discussions se sont intensifiées dans de nombreux groupes de négociation, et plusieurs exposés de position ont été présentés.

Néanmoins, n'oublions pas que la onzième Conférence ministérielle aura lieu dans exactement sept mois. Le temps s'épuise rapidement et de manière inexorable. Nous sommes convaincus que nous devons faire tout notre possible pour élaborer un paquet significatif pour la onzième Conférence ministérielle et en convenir avant que nous quittions Buenos Aires. Notre tâche, je le répète, est de faire en sorte que le système commercial multilatéral fondé sur des règles réponde de manière adéquate aux défis de l'environnement économique mondial pour garantir la prévisibilité et la sécurité.

Comme je l'ai dit auparavant, le domaine de l'agriculture occupe une place extrêmement importante dans les négociations pour la Fédération de Russie. S'agissant du soutien interne, nous aimerions une solution qui mette les producteurs agricoles sur un pied d'égalité. La Russie estime que les principaux acteurs du domaine de l'agriculture doivent prendre des mesures nécessaires pour réduire le soutien interne ayant un effet de distorsion des échanges. Nous espérons que sous la direction avisée de M. l'Ambassadeur Karau, les négociations dans ce domaine viseront à aligner le niveau des engagements des Membres originels sur celui des Membres relevant de l'article XII de l'Accord sur l'OMC.

Nous soutenons l'élimination des dispositions existantes concernant la sauvegarde spéciale. À notre sens, les dispositions actuelles ne reflètent pas notre objectif commun de libéraliser le commerce et d'éviter la création de nouveaux obstacles commerciaux.

Je tiens à souligner l'importance d'un mécanisme de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, tel que prescrit par nos Ministres à Nairobi. Nous considérons que toute

solution permanente doit répondre aux préoccupations de tous les Membres en matière de sécurité alimentaire.

S'agissant des règles, la Russie se félicite des faits nouveaux intervenus en matière de mesures antidumping et compensatoires. Nous remercions la Chine d'avoir présenté un document sur les mesures correctrices commerciales. Nous prenons aussi note des propositions concernant les subventions à la pêche qui ont été présentées, et nous participerons aux discussions futures.

Nous sommes prêts à avoir des discussions de fond concernant des questions nouvelles, comme le commerce électronique et l'investissement. La Russie a présenté une proposition relative à la facilitation de l'investissement, et nous avons hâte de poursuivre l'examen de cette question sous divers formats.

Nous nous félicitons des travaux pratiques accomplis en ce qui concerne le paragraphe 28 de la Déclaration de Nairobi sur les conséquences systémiques des accords commerciaux régionaux pour le système commercial multilatéral et leur relation avec les règles de l'OMC. Nous nous réjouissons de poursuivre ce dialogue sous la direction du nouveau Président du Comité des AC R.

Nous continuons de juger positive la redynamisation du processus d'examen du système de règlement des différends. Nous espérons que cette activité se poursuivra après que le nouveau Président aura pris ses fonctions. En vue de faciliter la convergence, la Russie a présenté sa première proposition de texte concernant cette voie de négociation. Nous restons déterminés à travailler de manière constructive avec toutes les délégations pour obtenir des éléments livrables positifs à la onzième Conférence ministérielle.

En conclusion, j'aimerais souligner que les semaines et les mois à venir avant la pause estivale seront cruciaux pour le succès de nos travaux. La Fédération de Russie continuera à jouer un rôle actif dans les négociations et apprécierait que les autres Membres fassent des efforts pour promouvoir les questions pertinentes visant à faire en sorte que la Conférence ministérielle de Buenos Aires soit un succès.

23. Hong Kong, Chine

Tandis que j'écoutais attentivement votre rapport et celui des Présidents, je pensais à la manière dont les Membres de l'OMC, en dépit de leurs intérêts et priorités différents, pourraient faire avancer les négociations de manière collective, et plus spécifiquement à la manière dont Hong Kong, Chine pourrait contribuer.

Services

Hong Kong, Chine est un demandeur bien connu en matière de services, en particulier concernant les disciplines des règlements nationaux. Cela fait de nombreuses années que nous œuvrons pour remplir le mandat établi dans l'article VI:4 de l'AGCS. Nous voulons bien entendu que des résultats soient obtenus à la onzième Conférence ministérielle.

Les fondements ont été jetés en ce qui concerne l'administration des mesures, la transparence, les normes techniques et le développement des mesures. Hong Kong, Chine étant l'un des auteurs, il est satisfait de voir la participation importante et la dynamique de plus en plus forte au sein du Groupe de travail de la réglementation intérieure. Si les Membres parviennent à élaborer une proposition complète avant la pause estivale, nous avons de fortes chances de réussir. C'est ce que nous nous efforcerons de faire au cours des mois à venir. Nous sommes aussi prêts à mener des négociations sur l'accès aux marchés si les Membres sont intéressés.

Règles

Un autre domaine qui gagne clairement en importance est celui des subventions à la pêche.

Hong Kong, Chine n'est pas aux commandes dans ce domaine, mais nous en avons suivi l'évolution de près. Comme de nombreux autres Membres, l'épuisement des ressources halieutiques nous préoccupe, et nous estimons qu'il est nécessaire de répondre à ce problème en clarifiant et en améliorant les disciplines de l'OMC.

Il est encourageant de voir que des propositions de textes sont présentées, et que M. l'Ambassadeur McCook, Président du Groupe de négociation sur les règles, mène un processus systématique, transparent et inclusif au sein du groupe. Cela est nécessaire non seulement pour la pêche, mais aussi pour les mesures correctives commerciales, domaine dans lequel de meilleures règles permettront de lutter plus efficacement contre l'utilisation abusive des mesures antidumping et d'autres mesures. Nous espérons que les discussions à venir aideront les Membres à trouver prochainement un terrain d'entente.

AMNA

Hong Kong, Chine a aussi de l'ambition en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Nous comprenons, réalisme oblige, que les possibilités d'obtenir des résultats dans ce domaine à la onzième Conférence ministérielle sont maigres, mais nous espérons que des mesures pourront être prises pour lutter contre les obstacles non tarifaires, car ce sont des entraves importantes pour nos entreprises, en particulier les PME. Les règles et les pratiques doivent être plus transparentes et prévisibles pour qu'elles puissent prospérer.

Agriculture

Nous savons que, pour de nombreux Membres, l'agriculture est une question clé et qu'il est essentiel d'obtenir des éléments livrables concrets. Au cours des prochains mois, les négociations devraient s'accélérer et s'intensifier. Cela devrait être le cas dans le domaine de l'agriculture, comme dans d'autres domaines. Hong Kong, Chine estime que les diverses négociations doivent avancer en parallèle afin de maximiser les avantages d'un accord.

Commerce électronique et facilitation de l'investissement

Hong Kong, Chine s'intéresse au commerce électronique comme à la facilitation de l'investissement, non seulement car ce sont déjà des éléments indispensables du commerce mondial, mais aussi car ils sont très pertinents dans des domaines clés des travaux de l'OMC, comme les services et le développement.

Compte tenu de ces liens, de l'intérêt croissant des Membres et de l'augmentation des activités dans ces domaines, Hong Kong, Chine estime qu'il ne faut pas écarter la possibilité que cet intérêt soit soutenu par un dialogue à l'OMC plus approfondi, tout en restant exploratoire ou informel.

Les éléments livrables potentiels à la onzième Conférence ministérielle ne manquent pas, mais l'OMC ne travaille pas dans un climat économique et politique favorable, et nous n'avons pas beaucoup de temps. Si nous voulons obtenir des résultats, les Membres doivent non seulement faire des propositions mais aussi participer; les forces politiques doivent être mobilisées pour faciliter le processus plutôt que l'entraver.

Hong Kong, Chine restera concentré jusqu'à la onzième Conférence ministérielle; il promouvra ses propres propositions et soutiendra les autres. En tant que ferme défenseur du système commercial multilatéral, Hong Kong, Chine pense aux intérêts systémiques autant qu'aux siens. Vous pouvez compter sur nous pour être un acteur constructif, un bâtisseur de consensus et un médiateur désintéressé.

24. Pakistan

Les rapports de l'OMC signalent un fort ralentissement du commerce international, qui n'a progressé que de 1,2% en 2016. Cela contraste avec la croissance économique mondiale de 2,2% pour la même période, ce qui est le niveau le plus bas enregistré depuis 2009.

Ce ralentissement est préoccupant car il a de graves conséquences sur l'emploi et le développement économique, en particulier dans les pays en développement.

Bien que les projections de l'OMC pour 2017 prévoient une amélioration de l'activité économique, cette croissance pourrait être affectée par l'incertitude politique mondiale et la vulnérabilité financière qui menace les marchés.

En outre, au cours de la dernière décennie, le commerce international a connu une augmentation soutenue des obstacles non tarifaires. Nous sommes confrontés au défi d'éliminer les distorsions et les obstacles qui affectent les échanges commerciaux, en particulier dans les pays en développement et les pays développés.

Nous avons suivi votre promotion et défense du commerce en tant qu'outil éprouvé de développement et de lutte contre la pauvreté, et vous avez souligné clairement que les obstacles et le protectionnisme compliqueront davantage la situation plutôt que de l'améliorer. Nous vous remercions pour vos efforts.

De nos jours, l'approche multilatérale s'impose d'autant plus. L'OMC est la pierre angulaire d'une économie mondiale qui a œuvré au profit de nos populations.

Le message que nous devons délivrer à Buenos Aires est qu'ensemble, nous allons bâtir un avenir commun stable et prospère.

Pour nous, l'agriculture est fondamentale. 93% de nos agriculteurs étant des agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance, un résultat sous forme d'une réduction importante du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges de produits agricoles, notamment le coton, est une priorité absolue. Nous nous inquiétons vivement des distorsions commerciales croissantes dans le domaine de l'agriculture qui sont causées par des politiques de soutien interne. Une réforme à long terme du soutien interne dans ce domaine est essentielle pour nos agriculteurs. Nous trouvons très encourageant le nombre de documents présentés pour discussion. Nous nous engagerons de manière constructive avec tous les Membres pour débattre, élaborer et proposer des options crédibles et tangibles visant à réduire le soutien interne ayant des effets de distorsion dans le secteur agricole.

Le Pakistan est attaché au mandat de nos Ministres consistant à examiner les trois piliers des négociations sur l'agriculture, y compris la détention de stocks publics. Nous savons ce pilier joue un rôle important, en particulier dans les pays densément peuplés, notamment en cas d'urgence, de catastrophe naturelle ou pendant les périodes où les prix internationaux sont élevés. La dimension sociale de la sécurité alimentaire est indéniable. Néanmoins, nous sommes d'avis que les programmes de détention des stocks publics conçus à cette fin conduisent souvent à fausser le commerce international des produits agricoles de base. Par conséquent, tout résultat futur devrait garantir que ces programmes ne compromettent pas la sécurité alimentaire des autres Membres, et qu'ils n'ont pas un effet négatif sur les marchés d'exportation. Une solution permanente viable en matière de détention des stocks publics doit bénéficier à tout le monde.

Le secteur de la pêche joue un rôle fondamental dans l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et la durabilité de l'habitat naturel des zones côtières. Le littoral du Pakistan s'étend sur 1 100 km, et la mise en œuvre effective des engagements contractés au titre des ODD permettra d'assurer le bien-être socioéconomique des communautés côtières pauvres. Nous devons prendre des mesures concrètes pour respecter notre engagement concernant la cible 14.6 des ODD, consistant à éliminer, d'ici à 2020, les subventions à la pêche qui menacent la durabilité des ressources halieutiques. Nous étudions toutes les propositions avec attention et nous sommes prêts à collaborer avec l'ensemble des Membres pour parvenir à un résultat équilibré.

Le Pakistan est ouvert aux discussions portant sur l'accès aux marchés pour les produits industriels, y compris concernant les crêtes tarifaires, la progressivité des tarifs et les obstacles non tarifaires. Les mesures non tarifaires sont particulièrement préoccupantes pour les exportateurs des pays en développement, car elles constituent un obstacle majeur au commerce international et peuvent limiter l'accès aux marchés.

L'importance des services pour la croissance, le développement et la connectivité est cruciale.

L'intérêt pour les négociations concernant les services dont les Membres ont fait preuve est très positif. Nous soutenons vivement les efforts accomplis par les Membres et M. l'Ambassadeur Cema dans ce domaine. Nous nous engagerons de manière constructive dans toutes les propositions concernant les services qui seront étudiées.

Les micro, petites et moyennes entreprises sont le principal moteur de la création d'emplois, du dynamisme économique et de l'innovation. Pourtant, la plupart d'entre elles ne participent pas au commerce et à l'économie mondiale à la hauteur de leur potentiel. Bien que ces MPME jeunes et dynamiques soient des moteurs de la croissance et de l'innovation, on estime qu'environ 20% des nouvelles PME cessent leurs activités au bout de la première année, et que plus de 50% d'entre elles ferment au bout de cinq ans. Nous devons aider ces MPME à s'intégrer pleinement dans le commerce mondial. Nous devons accorder la priorité aux besoins des MPME, dans tous les aspects de nos travaux.

Les MPME et le commerce électronique sont inextricablement liés.

La troisième Semaine du commerce électronique a récemment été organisée par la CNUCED. Chers collègues, 60 participants se sont inscrits à la première édition, 300 personnes ont participé à la seconde, et plus de 1 000 représentants de gouvernements, du secteur privé, des organisations internationales et de la société civile ont assisté à l'événement qui a eu lieu le mois dernier pour débattre du commerce électronique.

Monsieur le Président, nous estimons que l'un des principaux enseignements de la Semaine du commerce électronique est qu'il faut tenir compte des besoins des mandants et de la pertinence institutionnelle. En tant que principale institution chargée du commerce, l'OMC doit rester pertinente pour nos mandants, notamment le secteur privé, et lors de la onzième Conférence ministérielle, nous devons traiter le thème du commerce électronique de manière significative et tournée vers l'avenir. Nous accueillons avec satisfaction les contributions des Membres concernant le commerce électronique, et nous allons discuter de manière constructive avec eux. Monsieur le Président, sur la base de notre expérience, nous sommes d'avis que si le commerce électronique est utilisé à bon escient, les principaux bénéficiaires seront les PMA et les pays en développement.

Pour nous, il est essentiel de faciliter l'investissement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Le Programme d'action mondial pour la facilitation de l'investissement de la CNUCED présente déjà des politiques possibles pour améliorer la transparence et les renseignements disponibles pour les investisseurs, garantir l'efficacité et l'efficacité des procédures administratives et renforcer la prévisibilité de l'environnement politique, entre autres choses. Nous aimerions que les Membres étudient la manière dont l'OMC pourrait contribuer à la facilitation de l'investissement transfrontières, l'objectif ultime étant de favoriser un commerce et une croissance plus inclusifs pour ses Membres, en particulier ses Membres en développement et ses Membres les moins avancés.

Le lien essentiel entre le commerce et le développement est consacré par les Accords de l'OMC; ils établissent des dispositions spéciales pour les pays en développement, qui représentent près de 75% des Membres. L'OMC a donné à de plus en plus de pays en développement une place à la table des négociations, où leurs voix comptent autant que les autres, et ils participent à la gestion du système, à l'élaboration de son programme et à la négociation de ses accords. Le développement est une dimension fondamentale pour un système commercial multilatéral inclusif et fondé sur des règles. Les objectifs ultimes d'une politique commerciale et de règles commerciales doivent être la réduction de la pauvreté, la croissance, le bien-être et le développement, dans l'intérêt de tous les acteurs de l'économie mondiale.

25. Suisse

La Conférence de Buenos Aires approche à grands pas et il reste peu de temps pour faire les préparations nécessaires. La Conférence aura lieu à un moment où diverses voix critiquent le commerce et la mondialisation.

La mondialisation et les changements technologiques créent en effet de nouveaux problèmes pour lesquels il n'est souvent pas facile de trouver des solutions adaptées. Néanmoins, comme le Directeur général l'a souligné à plusieurs reprises, le protectionnisme ne peut pas être la réponse.

La Conférence ministérielle de Nairobi a permis d'établir des lignes directrices qui doivent être suivies dans nos travaux, en particulier lorsque ces lignes sont aussi spécifiques que celles concernant la détention des stocks publics.

Nous reconnaissons aussi la pertinence d'autres questions de Doha restées en suspens, y compris l'agriculture, mais nous souhaitons réitérer qu'il est important que les futurs résultats soient bien plus équilibrés que ceux de la dixième Conférence ministérielle.

Dans le même temps, le système multilatéral doit rester ouvert et réceptif aux changements de l'économie mondiale, et promouvoir un monde plus durable, comme établi dans le Programme à l'horizon 2030.

Nous aimerions souligner l'importance d'obtenir des résultats concernant les travaux relatifs aux subventions à la pêche.

Nous saluons aussi les initiatives prises par les Membres qui visent aussi à étudier et à approfondir la compréhension de sujets qui ne relèvent pas des mandats de négociation existants, comme le commerce électronique et l'investissement.

Nous soutenons en outre les propositions visant à réduire les coûts de transaction pour les MPME, en particulier les coûts d'accès aux renseignements sur la réglementation commerciale sur les marchés étrangers.

De nombreux documents écrits et réflexions utiles ont déjà été présentés de manière formelle et informelle depuis l'année dernière, concernant Doha et d'autres thèmes, et nous croyons savoir que d'autres contributions vont être apportées.

Lors de la onzième Conférence ministérielle, nous devons nous efforcer de démontrer l'utilité de l'OMC pour les Membres, les travailleurs et les entreprises par le biais de nouveaux résultats concrets et d'axes de travail pour l'avenir.

Pour l'heure, nous devons faire avancer les travaux pour lesquels il existe un intérêt et une dynamique, et définir les résultats livrables possibles pour la onzième Conférence ministérielle.

Nous estimons aussi que, pour le moment, des discussions ouvertes devraient avoir lieu sur la base des particularités propres à chaque thème. La manière de parvenir à un équilibre global est une question qui devrait être traitée à l'automne.

26. Indonésie (G-33)

Nous savons que le temps est compté, car il ne reste que quelques mois avant Buenos Aires. Nous devons redoubler d'efforts et intensifier nos travaux immédiatement si nous voulons vraiment obtenir des résultats crédibles et axés sur le développement lors de la onzième Conférence ministérielle.

Si nous accueillons avec satisfaction les diverses propositions qui ont été avancées par les Membres pour faire progresser l'ensemble des négociations, nous ne devons pas perdre de vue les mandats spécifiques convenus par nos Ministres à Nairobi pour poursuivre les négociations sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le mécanisme de sauvegarde spéciale par le biais de sessions spécifiques. Ces deux questions constituant des priorités de Nairobi, le Groupe est convaincu qu'elles seront abordées spécifiquement et rapidement afin de déboucher sur des résultats à la onzième Conférence ministérielle.

Une solution permanente concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et un mécanisme de sauvegarde spéciale efficace sont des outils importants dont les Membres en développement, les petites économies vulnérables et les PMA ont besoin pour soutenir les investissements dans le secteur de l'agriculture pour la sécurité alimentaire, la sécurité des moyens de subsistance et le développement rural, et pour faire face aux effets déstabilisants et dévastateurs des poussées des importations et des fluctuations à la baisse des prix sur des marchés mondiaux de produits agricoles toujours plus instables, imputables essentiellement aux subventions massives accordées par les Membres développés à la production et aux exportations.

Le Groupe est prêt à travailler en étroite collaboration avec le Directeur général et l'ensemble des Membres pour tirer le meilleur parti du temps qui reste et poursuivre les discussions sur ces deux questions de toute urgence. Comme nous l'avons montré par le passé, le Groupe se tient prêt à

considérer toute idée raisonnable, opportune, crédible et probante qui serait conforme aux mandats existants depuis Doha.

Le Groupe souhaite aussi réitérer qu'il continuera à poursuivre l'objectif des produits spéciaux pour les Membres en développement si les discussions sur la réduction des droits de douane pour le pilier de l'accès aux marchés reprennent.

27. Indonésie

Premièrement, l'Indonésie s'associe à la déclaration faite par les Philippines au nom des États membres de l'ASEAN.

L'Indonésie est convaincue qu'il est dans l'intérêt des Membres d'obtenir des résultats crédibles, tangible et équilibrés à Buenos Aires. À cet égard, ma délégation tient à réaffirmer que ces négociations continueront d'être guidées par la priorité accordée au développement, comme l'ont clairement défini le Programme de Doha pour le développement et la Déclaration ministérielle de Nairobi.

La Conférence de Buenos Aires aura lieu dans quelques mois seulement, et ma délégation accueille avec satisfaction toute proposition visant à faire avancer les négociations sur les questions de Doha restantes, mais elle estime que les Membres doivent se concentrer sur les questions qui permettront à tous les Membres de bénéficier d'avantages en matière de développement et qui peuvent faire l'objet d'un accord à Buenos Aires. Compte tenu de ce qui précède, l'Indonésie est d'avis que la discipline sur les subventions à la pêche et la réglementation nationale peut produire des éléments livrables à Buenos Aires.

Pour la suite des négociations, l'Indonésie souhaite toutefois réitérer que le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des PMA Membres fera partie intégrante de toute discipline qu'elle approuvera.

Enfin, l'Indonésie est prête à travailler en étroite collaboration avec le Directeur général et l'ensemble des Membres pour obtenir des résultats crédibles et axés sur le développement à Buenos Aires.

28. Mali (C-4)

Le C-4 a affirmé qu'un esprit de transparence et d'inclusion a prédominé tout au long de ce processus, et il soutient pleinement les déclarations faites par le Rwanda au nom du Groupe africain, par le Cambodge au nom des PMA et par le Guyana au nom du groupe des ACP.

Depuis son lancement en 2003, et jusqu'à la dixième Conférence ministérielle de Nairobi en décembre 2015, l'initiative sectorielle en faveur du coton a permis de faire du coton une priorité dans le programme de négociations de l'OMC, et nous nous en réjouissons.

Néanmoins, force est de reconnaître que malgré l'engagement réitéré et renouvelé des Membres à trouver une solution juste au problème emblématique du coton africain, comme annoncé dans les différentes décisions et déclarations des précédentes Conférences ministérielles, les résultats ne sont pas à la hauteur de nos ambitions.

En effet, le troisième pilier des négociations (le soutien interne) reste un nœud gordien, bien que les Membres aient reconnu que des efforts supplémentaires doivent être faits, et les mesures relatives à la transparence qui ont été annoncées ne peuvent pas remplacer la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir éliminer le soutien interne, comme établi dans le paragraphe 8 de la Décision ministérielle sur le coton figurant dans les documents WT/MIN(15)/46 et WT/L/981 du 21 décembre 2015.

Lors de la cinquième réunion ministérielle du C-4, qui vient d'avoir lieu à Cotonou du 18 au 21 avril, les Ministres nous ont chargés d'engager une phase active des négociations, dans l'objectif spécifique et tangible de trouver une solution juste et appropriée à la question du coton, conformément à nos ambitions.

La déclaration de Cotonou établissant cette mission, qui sera distribuée aux Membres, réitère les deux principaux objectifs, à savoir:

- suivre la mise en œuvre des objectifs atteints grâce à l'adoption de diverses Décisions ministérielles;
- trouver une solution négociée, équitable et équilibrée à la question du soutien interne et d'autres formes de soutien et de mesures ayant un effet de distorsion des échanges, un pilier qui n'a pas encore fait l'objet d'un accord contraignant.

Le C-4 prévoit de poursuivre les discussions convenues à la dixième Conférence ministérielle sous différents formats – de manière bilatérale et quadrilatérale à l'OMC.

Sur la base du consensus et de la nécessité d'enregistrer des progrès concernant les questions relatives au soutien interne, à l'occasion de la onzième Conférence ministérielle, le C-4 aimerait demander aux Membres de travailler de manière constructive et les inviter à faire des efforts tangibles pour obtenir des résultats de fond lors de cette conférence.

Pour sa part, le C-4 réaffirme sa volonté de participer à toute proposition de discussion concernant des négociations fondées sur un texte. Dans ce domaine, le C-4 prévoit de présenter dans les jours à venir un projet de texte de négociation sur la question du soutien interne, en vue de trouver une solution négociée et juste pour tous avant la onzième Conférence ministérielle, qui aura lieu à Buenos Aires en décembre 2017.

L'obtention de résultats substantiels concernant le soutien interne reste notre priorité.

Malgré l'incertitude qui règne dans l'environnement international et son incidence sur les négociations commerciales multilatérales, le C-4 prie instamment les Membres de donner une suite appropriée aux différents mandats sur le coton, sous le troisième pilier des négociations, celui du soutien interne. Il en va de la crédibilité du système commercial multilatéral.

Nous restons convaincus que le commerce est important pour lutter contre la pauvreté et parvenir à la croissance durable, en particulier dans les pays africains qui produisent et exportent du coton, et pour d'autres pays en développement ou PMA en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes, pour lesquels une meilleure stratégie d'inclusion et d'intégration dans le système commercial multilatéral est nécessaire.

Comme observé auparavant, la pertinence des résultats que nous obtiendrons à Buenos Aires prouvera que notre organisation est un véritable outil au service de tous ses Membres.

29. Bangladesh

Nous nous associons à la déclaration faite par le Cambodge au nom des PMA, qui nous paraît opportune étant donné que nous sommes en route vers la onzième Conférence ministérielle. Nous devons avoir assez de temps pour examiner les questions importantes pour la plupart des Membres. Comme vous vous rappelez peut-être, pendant la Conférence de Nairobi, nous nous sommes tous engagés à travailler sur les questions restantes relevant du PDD. Néanmoins, nous voyons peu de mouvement en ce sens. Nous observons au contraire que les Membres ont proposé d'examiner des questions qui ne relèvent pas du PDD.

Nous sommes d'avis que nous devrions d'abord nous concentrer sur le programme inachevé pour avancer. À cet égard, nous aimerions soulever plusieurs questions qui doivent être examinées avant la pause estivale afin que nous puissions prendre une décision concernant la suite à donner après cette pause.

Premièrement, nous avons pris une décision historique sur les règles d'origine. Nous sommes donc convenus d'un modèle de notification et d'une méthodologie de calcul des taux d'utilisation des préférences dont bénéficient les PMA. Néanmoins, aucune notification n'a été présentée jusqu'ici concernant la mise en œuvre de la décision de Nairobi. Nous espérons que les Membres qui accordent un accès aux marchés FDSC aux PMA présenteront des notifications relatives à leur mise en œuvre afin que nous puissions tenir des discussions fructueuses en octobre.

Deuxièmement, en septembre 2015, nous sommes convenus que le Secrétariat mène un examen clinique de la mise en œuvre de la Décision ministérielle de Hong Kong sur l'accès aux marchés FDSC pour les PMA. Cela reste à faire en raison de désaccords concernant les paramètres d'étude. Les PMA ont révisé leurs communications en tenant compte des observations des Membres. Nous espérons sincèrement que ces derniers sont désormais prêts à accepter les paramètres proposés par les PMA.

Troisièmement, nous devons lancer le processus d'examen de la mise en œuvre des préférences notifiées qui a été approuvé à Nairobi et qui n'a pas encore débuté.

S'agissant des questions restantes relevant du PDD, nous aimerions attirer l'attention des Membres sur les questions suivantes.

Développement

Il est très fâcheux que nous n'ayons pas pu conclure d'accord sur le traitement spécial et différencié à Nairobi. Il faut terminer ces travaux. Nous allons présenter notre communication en tenant compte des observations formulées avant et pendant la Conférence ministérielle de Nairobi. Nous espérons que des discussions constructives concernant notre proposition produiront des résultats fructueux.

Règles

Les discussions que nous tenons ne portent que sur les subventions à la pêche. Nous comprenons qu'il est important de répondre à cette question, conformément à l'ODD 14.6, mais il faut aussi répondre aux préoccupations relatives à la pêche à petite échelle et au système de notification embryonnaire des pays en développement, et en particulier des PMA.

Mécanisme de sauvegarde spéciale et détention de stocks publics

Pour nous, il est très important d'obtenir un résultat concernant le mécanisme de sauvegarde spéciale dans le secteur de l'agriculture, afin de protéger nos agriculteurs de la poussée imprévue des importations. Nous aimerions aussi trouver une solution permanente à la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

Autres questions ne relevant pas du PDD

Nous avons observé qu'aucune discussion n'a lieu concernant les questions définies dans le programme de travail sur le commerce électronique, bien que nos Ministres aient redynamisé ce programme pendant la Conférence de Nairobi. Nous devons examiner de manière approfondie les questions clés du commerce électronique telles que définies dans le programme de travail si nous voulons avoir des discussions constructives concernant le besoin d'établir des règles commerciales en la matière. Si nous pouvons procéder à cet examen approfondi, cela aidera notre capitale à délibérer sur la marche à suivre. Concernant la récente initiative sur la facilitation de l'investissement, nous avons besoin de plus de temps pour y réfléchir.

Pour conclure, je tiens à vous assurer que ma délégation est prête à participer de façon constructive aux discussions portant sur toute question pertinente, en vue d'obtenir des résultats utiles à la onzième Conférence ministérielle.

30. République bolivarienne du Venezuela

Au cours des derniers mois, de nombreuses propositions ont été avancées et de nombreuses réunions ont eu lieu. Pour notre délégation, elles ont été très utiles pour améliorer la compréhension des positions des Membres concernant diverses questions.

Nous sommes toutefois profondément préoccupés par le fait que, à quelques mois seulement de la Conférence ministérielle, les efforts fournis soient détournés vers des questions qui ne font pas l'objet d'un mandat de négociation ou vers des propositions qui outrepassent le mandat existant, reléguant les questions sur lesquelles nous devons nous concentrer au second plan.

Compte tenu de ce qui précède, la République bolivarienne du Venezuela considère qu'il est nécessaire de rappeler aux Membres que le chemin que nous suivons n'est pas conforme aux instructions données par nos Ministres à Nairobi.

La réaffirmation du mandat de développement de Doha devrait servir de point de départ pour toute avancée dans nos travaux, comme nos Ministres l'ont reconnu au paragraphe 31 de la Déclaration de Nairobi.

Toute discussion concernant des questions nouvelles ne doit pas nuire au Cycle du développement de Doha. La dichotomie décrite dans le paragraphe 34 de la Déclaration de Nairobi ralentit indubitablement les efforts que nous fournissons en vue de la Conférence ministérielle de Buenos Aires.

Le Programme de Doha pour le développement demeure un travail inachevé de l'OMC. Par conséquent, tout élément livrable pour lequel nous parvenons à un consensus doit être conforme au PDD, et bénéficier véritablement à l'ensemble des Membres, en particulier les pays en développement Membres. Au lieu de se concentrer sur des questions nouvelles, l'Organisation doit traduire les engagements déjà pris à Doha en faits concrets.

Agriculture

La réforme agricole est la priorité du PDD. Nous sommes préoccupés par le fait que les questions agricoles soient désavantagées par rapport à d'autres questions. Nous nous félicitons donc de la nomination récente de M. l'Ambassadeur Karau en tant que Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture. Nous sommes certains que sous sa conduite, cette question sera amenée au premier plan, comme il convient.

La Déclaration de Nairobi a clairement donné la priorité aux négociations sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement Membres.

En tant que membre du G-33, ma délégation est convaincue qu'un accord sur le mécanisme de sauvegarde spéciale peut être conclu indépendamment des négociations sur l'accès aux marchés, domaine dans lequel de nouveaux engagements ne peuvent pas être pris avant que les distorsions des échanges existantes aient été corrigées.

S'agissant de la détention de stocks publics à des fins alimentaires, nous souhaitons obtenir des résultats qui vont au-delà de la clause de paix, pour que le programme soit étendu à des programmes nouveaux et à davantage de produits pour tous les pays en développement. Conformément à la dimension du développement qui doit guider toutes nos décisions, nous devons trouver une solution permanente qui bénéficie à l'ensemble des pays en développement Membres, que leurs programmes de stocks alimentaires soient en cours de mise en œuvre ou non, sans quoi le droit à utiliser ces programmes est soumis à des conditions.

Nous n'approuvons pas la restriction de la marge de manœuvre politique des pays en développement dans le cadre des discussions relatives au soutien interne. Les pays en développement doivent investir davantage dans l'agriculture et doivent donc protéger leur marge de manœuvre politique. La quatrième révision du texte relatif aux modalités pour l'agriculture contient des questions relatives au développement, sur lesquelles de grands progrès ont déjà été réalisés, comme le soutien interne. En effet, nombre de ces questions ont déjà été stabilisées.

Subventions à la pêche

S'agissant des subventions à la pêche, nous reconnaissons le précieux échange d'idées qui a lieu. Notre pays est engagé dans cet exercice à condition que les disciplines se concentrent principalement sur les subventions à la pêche commerciale ou industrielle à grande échelle et sur les subventions aux activités de pêche qui ont lieu en dehors de la juridiction maritime des Membres. Nous reconnaissons que nous progressons à un rythme raisonnable, mais nous estimons que de nombreuses questions doivent faire l'objet d'un autre examen et ne doivent pas être expédiées en raison de leur nature stratégique.

Services

Nous réitérons que le Venezuela n'est pas demandeur de réglementation intérieure. À notre avis, cette question impose une charge supplémentaire aux pays en développement et pourrait nuire à la marge de manœuvre politique nécessaire aux politiques de développement. Nous estimons donc que pour faire progresser cette question, nous devons incorporer des éléments relatifs à la sauvegarde et au traitement spécial et différencié. S'agissant de la proposition relative à la facilitation des services, nous considérons qu'elle outrepasserait le mandat existant.

Commerce électronique

Nous estimons aussi que les propositions en la matière outrepassent le mandat existant. En ce qui concerne la facilitation de l'investissement, il n'y a pas d'équilibre entre les domaines de négociation du Cycle de Doha, comme définis dans les paragraphes 30 et 31 de la Déclaration de Nairobi.

J'aimerais réitérer l'attachement de la République bolivarienne du Venezuela au système commercial multilatéral, qui est le moyen le plus approprié de remédier, de manière concertée, aux déséquilibres existants sur les marchés mondiaux, afin que le commerce puisse réellement être un outil de développement pour l'ensemble de la population. Nous sommes donc prêts à œuvrer sans relâche pour parvenir à des résultats viables en vue de la Conférence, en ayant comme objectif le développement, comme outil les mandats existants et comme procédure l'équilibre et la transparence, de façon rationnelle et objective, en gardant à l'esprit la différence entre les attentes et la réalité auxquelles nous avons fait référence lors de la réunion précédente.

31. Zimbabwe

Ma délégation s'associe aux déclarations du Groupe africain, du Groupe ACP, du C-4 et du G-33.

Il ne nous reste guère de temps et nous avons encore beaucoup de travail à accomplir avant la onzième Conférence ministérielle. Par conséquent, nous devons commencer à nous engager de façon constructive et à travailler à l'achèvement de nos négociations, ici, à Genève.

Nous souhaiterions rappeler et insister sur le fait que nous devons travailler en accord avec le mandat de la Conférence ministérielle de Nairobi et accorder la priorité aux questions du PDD en suspens. Notre principale préoccupation est le manque d'équilibre entre les travaux sur les questions du PDD qui nous concernent spécifiquement – l'agriculture et d'autres domaines d'activité – et il faut y remédier afin de parvenir à des résultats équilibrés et significatifs du point de vue commercial à la onzième Conférence ministérielle.

Agriculture

L'agriculture devrait fixer le niveau d'ambition de nos travaux. Nous devons nous attaquer aux déséquilibres de l'Accord sur l'agriculture. À cette fin, il faudrait réduire de façon substantielle le soutien interne qui fausse les échanges, y compris pour le coton.

En accord avec les mandats ministériels de Bali et de Nairobi, nous devrions nous efforcer de trouver une solution permanente au sujet de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Nous attendons depuis longtemps des mesures de sauvegarde spéciale effectives et simples d'utilisation afin de protéger nos agriculteurs contre les poussées d'importations. Par conséquent, nous devons fonder nos travaux sur la proposition du G-33 et apporter des idées constructives sur les mesures de sauvegardes auxquelles nous pourrions donner suite, et ainsi faire avancer les choses.

Développement

Le développement devrait rester un élément central de tous les résultats des négociations. De plus, le résultat sur les propositions relatives au traitement spécial et différencié devrait donner effet au mandat du paragraphe 44 de la Déclaration de Doha et appuyer nos efforts en matière d'industrialisation.

Commerce électronique et commerce numérique

Nous nous réjouissons des développements dans ce domaine, car c'est là notre prochaine révolution industrielle, et nous saluons les discussions sur cette thématique sur la base du mandat actuel, tout en rappelant que nous ne disposons d'aucun mandat en ce qui concerne les règles sur le commerce électronique.

Ces dernières influenceront sur notre marge de manœuvre en matière d'industrialisation, y compris les efforts que nous déploierons à l'avenir en matière d'industrialisation numérique. Notre délégation n'est pas prête pour le commerce numérique à cause du fossé numérique, résultat du manque de connaissances, d'une connectivité inadaptée et du manque d'infrastructures, d'électricité et de législation appropriée. Nous avons encore beaucoup de choses à apprendre et à comprendre à propos du commerce électronique et du commerce numérique.

Par conséquent, il est logique que nous poursuivions les travaux menés dans le cadre du programme de travail sur le commerce électronique et que nous cherchions des moyens de combler ce fossé, afin de donner l'occasion aux pays en développement de participer avec profit au commerce numérique et à l'Internet des objets, deux domaines en rapide évolution.

Réglementation intérieure

Nous ne nous plaçons pas en position de demandeurs à cet égard et nous sommes préoccupés par le fait que les propositions à l'étude dépassent le cadre du mandat de l'AGCS et de la portée des travaux de l'OMC, en plus de s'ingérer dans notre processus interne. Certaines propositions ne sont pas réalistes et se solderont également par de lourdes prescriptions en matière de transparence pour notre pays.

MPME et facilitation de l'investissement

Nous n'y sommes pas favorables, car ce sont de nouvelles questions. À cet égard, nous rappelons le paragraphe 34 de la Conférence ministérielle de Nairobi qui préconise un consensus en ce qui concerne l'élaboration des règles relatives à ces questions. Nous ne disposons donc d'aucun mandat pour les examiner. L'investissement est une question de Singapour qui ne peut pas être examinée avant que le PDD soit conclu, conformément au paragraphe 1 g) du Cadre de juillet 2004. Par ailleurs, nous ne comprenons pas l'objectif ou les problèmes visés par ces règles.

Le Zimbabwe réaffirme qu'il est résolu à participer de façon constructive à tous les domaines dans l'optique de la onzième Conférence ministérielle et conjure les autres Membres de s'engager tout autant afin de parvenir à des résultats équilibrés.

32. Îles Salomon

Cette déclaration appuie les déclarations du Groupe des PMA et du Groupe ACP.

Les Îles Salomon font partie des PMA et espèrent parvenir à des résultats significatifs à la onzième Conférence ministérielle de Buenos Aires en décembre. Cela ne serait possible que si le développement fait partie intégrale de ces résultats.

Subventions à la pêche

Les Îles Salomon soulignent l'importance capitale du secteur de la pêche pour l'économie, la sécurité des moyens d'existence et le développement durable des îles. Par conséquent, les Îles Salomon sont favorables à un résultat multilatéral en matière de subventions à la pêche, qui ne devrait pas être lié à d'autres piliers dans les négociations sur les règles, et se félicitent de l'intensification des discussions menées dans le cadre du Groupe de négociations sur les règles. Les subventions à la pêche devraient traiter en priorité la question des subventions à la pêche INN et des stocks surexploités. Outre ces deux éléments, des disciplines concernant les subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche devraient prévoir un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en voie de développement et aux pays les moins avancés qui devrait faire partie intégrante de tout accord conclu sur les subventions à la pêche, conformément aux prescriptions des mandats de Doha (2001) et de Hong Kong (2006), ainsi que de l'ODD 14.6

(2015). Un TSD efficace pour les Îles Salomon consisterait à fournir aux petits pays insulaires les moins avancés la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour développer le secteur de la pêche, des périodes de transition appropriées, ainsi que des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Développement

Les Îles Salomon se félicitent des flexibilités effectives ménagées dans les règles de l'OMC pour renforcer leur capacité commerciale et soutenir la diversification et la transformation de leur économie.

La onzième Conférence ministérielle est dans sept mois seulement et les Îles Salomon tiennent à souligner l'importance d'assurer un processus transparent et inclusif permettant aux petits PMA de participer activement aux préparatifs des derniers mois.

33. Tunisie

On ne peut que constater le faible rythme des négociations et l'absence d'une orientation claire du contenu de ces négociations à quelques mois de la tenue de la Conférence de Buenos Aires. Il faut reconnaître que cela s'explique entre autres par l'importance des défis auxquels font face nos pays notamment les pays en développement pour assurer le développement de leurs échanges commerciaux et engendrer la croissance économique escomptée.

La Tunisie a toujours défendu un résultat équilibré et juste des négociations commerciales qui répond aux aspirations de tous en accordant une attention particulière à la dimension au développement et en veillant à ce que les pays en développement en particulier et les pays les moins avancés aussi ne soient pas marginalisés.

Nous continuons d'apprécier les résultats de toutes négociations commerciales en fonction des opportunités réelles pour ces mêmes pays en développement en vue de bénéficier du système commercial multilatéral.

Ceci dit nous pensons que nous sommes en mesure d'obtenir des résultats significatifs à l'occasion de la prochaine Conférence ministérielle dans des domaines où les conditions pourraient être favorables, tels que le soutien interne en matière d'agriculture, mais aussi et surtout les subventions aux pêcheries.

Agriculture

En ce qui concerne la relance des négociations en matière d'agriculture, et pour ce qui est du soutien interne: nous estimons nécessaire d'exempter les pays en développement et les pays les moins avancés importateurs nets des produits alimentaires de tout engagement de réduction de leurs mesures globales de soutien. Nous souhaitons également que davantage d'attention soit accordée à la catégorie des pays en développement et les PMA importateurs nets des produits alimentaires et que ceux-ci reçoivent les traitements requis en vue d'élaborer les modalités qui tiennent compte de leur spécificité. Le paragraphe 25 de la Déclaration de Nairobi va dans ce sens.

AMNA

Nous considérons qu'il est essentiel de préserver les flexibilités adéquates aux pays en développement, pour ce faire le principe de la réciprocité qui ne soit pas totale et l'épineuse question de l'érosion des préférences tarifaires devraient être traités de manière appropriée durant nos travaux et consultations futurs. Il est crucial de ne pas affecter la marge politique dont disposent plusieurs pays en développement dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique de développement économique et social notamment lorsqu'il s'agit d'industries naissantes.

Services

Nous sommes en faveur d'une libéralisation progressive, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de l'OMC sur le Commerce des services ainsi que l'octroi des flexibilités

appropriées aux pays en développement en tenant compte des secteurs qui intéressent ces pays du point de vue des exportations.

Règles

Nous appuyons l'accélération des négociations qui visent la prohibition et de certaines formes de subventions en matière de pêcheries qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche. En même temps, nous sommes d'avis que l'octroi d'un traitement spécial et différencié approprié, qui prend en considération l'importance considérable du secteur de la pêche pour les pays en développement, en termes de création d'emplois et de sécurité alimentaire, est une question cruciale.

Enfin je voudrais signaler que nous continuons à appeler à la nécessité de préserver l'OMC en tant qu'organisation internationale qui défend le multilatéralisme et assure la promotion des échanges commerciaux dans l'intérêt de tous sans marginalisation d'aucune catégorie d'État. Nous espérons que la poursuite des négociations en prévision de la onzième Conférence ministérielle se fera dans cette optique.

Je finis ma déclaration en souscrivant à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe africain.

34. Paraguay

Depuis Nairobi, ma délégation s'est montrée active dans divers domaines de négociation en adoptant une approche ouverte, réaliste et constructive, car le Paraguay porte un grand intérêt au renforcement du système multilatéral, en particulier dans le domaine des négociations.

En ce qui concerne la voie à suivre pour Buenos Aires, nous sommes favorables à l'intensification des travaux sur les questions spécifiques qui formeront la proposition finale. Dans celle-ci, nous espérons trouver des sujets nécessitant de prendre une décision finale à Buenos Aires, mais nous devrions également nous servir de cette Conférence ministérielle comme d'une plate-forme à partir de laquelle nous pourrions reprendre un programme de travail actualisé et amélioré de l'OMC, et avancer peu à peu sur de nouvelles questions.

Nous devons continuer de présenter des résultats et de renforcer les engagements à poursuivre les réformes dans le domaine de l'agriculture. C'est un pilier qui continue d'accuser du retard sur le plan de la libéralisation des échanges. Le traitement des produits agricoles dans les listes des Membres enregistre d'importants déséquilibres comparativement aux marchandises industrielles; il y a des déséquilibres entre les Membres, et on peut même retrouver toute une série de mesures de protection à l'intérieur d'une seule liste. Il y a beaucoup d'aspérités en ce qui concerne l'application des politiques.

Un cadre approprié pour exécuter les mesures et poursuivre ultérieurement notre travail doit être établi à la Conférence ministérielle de Buenos Aires. Nous continuerons d'apporter notre contribution aux résultats concernant l'accès aux marchés, le soutien interne et les autres questions figurant dans le programme portant sur l'agriculture. Nous estimons que nous pouvons progresser, et il y a de la marge pour les réformes convenues en matière de soutien interne, et viser certaines améliorations en ce qui concerne la simplification tarifaire, les crêtes tarifaires et la progressivité des tarifs. Nous voulons être certains que les réformes entreprises en matière d'accès aux marchés et de soutien interne se poursuivront après Buenos Aires.

S'agissant du commerce électronique, le Paraguay souhaite parvenir à un résultat plus concret que les fois précédentes. Nous avons participé à des débats plus dynamiques dans le cadre du Programme de travail, ce qui est une bonne chose. Le Paraguay continuera d'apporter son soutien en la matière en présentant de nouveaux documents avant la pause estivale.

Nous avons coparrainé un document visant à renforcer les dialogues sur les micro, petites et moyennes entreprises qui sera examiné à la prochaine réunion du Conseil général. Tel qu'il est indiqué dans le document, l'initiative peut aider les MPME à prendre part aux activités d'exportation et d'importation en examinant les questions liées à un accès insuffisant à l'information; aux réglementations techniques; aux coûts de transport/d'expédition et autres coûts

élevés liés à la logistique; à l'accès limité au financement du commerce; à la connectivité numérique et au développement technologique.

Nous sommes également favorables à l'idée selon laquelle l'OMC devrait jouer un rôle en matière d'investissement. L'un des principaux messages que nous avons retenus du séminaire du groupe MIKTA est que "le commerce constitue un investissement et l'investissement constitue du commerce". Les membres du MERCOSUR ont récemment adopté un protocole de coopération et de facilitation des investissements à Buenos Aires. Nous espérons faire la même chose dans le cadre de l'OMC à la fin de l'année.

Nous sommes conscients des progrès qu'il est possible de réaliser en ce qui concerne, entre autres, les services, les subventions à la pêche, le coton, les questions sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les priorités des PMA. Nous adoptons une approche positive et constructive dans ces domaines et nous espérons qu'ils contribueront également à renforcer et à actualiser le programme de travail de l'OMC, ce qui est bon signe vis-à-vis de la communauté commerciale internationale.

35. Fidji

Les Fidji souhaitent réaffirmer leur engagement envers le système commercial multilatéral de l'OMC. Alors que les Membres s'efforcent de parvenir à des résultats en vue de la onzième Conférence ministérielle, les Fidji souhaitent se joindre aux autres Membres et conclure les questions existantes de Doha, y compris celles touchant l'agriculture, la pêche et le traitement spécial et différencié, avant les autres. Les résultats en matière de développement doivent être au cœur de ces négociations.

En outre, les Fidji souhaitent également revenir sur le paragraphe 34 de la Déclaration ministérielle de Nairobi et indiquer que toute décision de lancer des négociations au niveau multilatéral sur de nouvelles questions devrait être convenue par la totalité des Membres.

Les Fidji restent déterminées à dialoguer avec les autres Membres sur les questions existantes de Doha dans le cadre multilatéral et apporteront une contribution positive en vue de parvenir à des résultats propres à favoriser le développement à la onzième Conférence ministérielle.

36. Afrique du Sud

Nous nous associons aux déclarations faites par le Rwanda, au nom du Groupe africain, et par le Guyana, au nom du Groupe ACP.

Nous ferons trois brèves observations. Premièrement, nous nous approchons à grands pas du moment où les Membres devront étudier sérieusement ce qui, le cas échéant, peut être présenté à la onzième Conférence ministérielle. Bien que nous ayons intensifié les discussions sur une variété de questions, les principales difficultés auxquelles nous nous sommes heurtées dans le cadre de nos négociations n'ont pas disparu. En fait, à certains égards, les chances de présenter des résultats à la onzième Conférence ministérielle s'amenuisent: le temps joue contre nous.

Deuxièmement, comme nous l'avons dit précédemment, les divergences entre les Membres demeurent en ce qui concerne le mandat de négociation: bon nombre d'entre nous appuient le mandat de Doha pour le développement, tandis que d'autres, qui préconisent de nouvelles approches, ne sont pas encore parvenus à s'entendre sur une solution de remplacement. L'idée d'adopter une "approche graduelle" pour faire avancer les négociations n'est pas une alternative en soi, étant donné que cela ne provient pas d'un mandat convenu par les Membres.

En effet, alors qu'il y a de nombreuses questions à examiner et que chacune bénéficie d'un soutien à des degrés divers, il est également évident qu'aucune d'elles ne fait l'unanimité. Les Membres ont des priorités et des sensibilités différentes, et ils ont établi des liens de différentes façons. En ce qui concerne les questions non liées au Programme de Doha proposées par certains, la situation reste la même. Il est difficile, voire impossible, de voir un consensus se dégager parmi les Membres pour même penser à examiner toute nouvelle question, tant que nous ne sommes pas en mesure de discerner de progrès significatifs en ce qui concerne les questions qui nous préoccupent le plus et qui sont en suspens depuis longtemps, notamment dans le domaine de l'agriculture.

Troisièmement, comme nous l'avons indiqué, l'Afrique du Sud est prête à continuer d'examiner les questions relatives au commerce électronique à l'OMC dans le cadre du mandat existant hors négociations. Beaucoup d'entre nous commencent à peine à évaluer les changements profonds et les perturbations entraînés par la transformation numérique et technologique qui est aujourd'hui amorcée. Le commerce électronique est en pleine mutation et évolue rapidement – mais de façon inégale. Les données montrent une forte concentration parmi quelques économies, la persistance d'un "fossé numérique" profond et large, et le fait que les pays et les entreprises se trouvent à des niveaux de préparation au commerce électronique très différents. Nous devons avoir une vision commune de l'éventail complet des mesures qu'il convient de prendre pour que les capacités dans le domaine du commerce électronique soient réparties de façon plus égale et pour assurer une plus grande inclusivité et équité. D'ici là, il serait totalement prématuré de parler d'élaboration de règles multilatérales.

Nous terminons là où nous avons commencé. Les Membres devront très bientôt se pencher sur ce qui peut réalistement être présenté à la onzième Conférence ministérielle tant sur le plan des questions que des niveaux d'ambition. Tout cela doit être entrepris dans le cadre d'un processus transparent et inclusif qui prend en considération les intérêts, les capacités et les sensibilités de tous les Membres.

37. Maroc

Le Maroc souscrit à la déclaration faite par Rwanda au nom du Groupe africain.

Faire aboutir nos discussions, au sein de cette enceinte, à des résultats significatifs, dans le contexte actuel marqué par des incertitudes, requiert un processus de négociation priorisé et cumulatif, s'inscrivant dans un élan solide et solidaire du Programme de Doha pour le développement, de l'Accord sur la facilitation du commerce et de l'ADPIC.²

Le commerce mondial ne peut prospérer en laissant pour compte les pays les moins avancés ou en exposant les pays en développement à des exigences contraignantes dans des secteurs embryonnaires, sans une offre significative et suffisante en matière d'assistance technique et de transfert de technologie.

La consolidation des acquis du système multilatéral requiert, également, une revitalisation plus prononcée de nos discussions allant au-delà des positions classiques. Ceci est, toutefois, tributaire en partie de notre capacité à améliorer la compréhension de tous les Membres et leur maîtrise au niveau d'un certain nombre de thématiques, tel que le e-commerce.

À cet égard, le Maroc remercie toutes les délégations qui font preuve de solidarité et de créativité, notamment en matière de partage d'expérience et de communication, en vue de construire la convergence et de la consolider.

Notre défi à tous est de convenir à des engagements collectifs et équitables et de les traduire en opportunités prometteuses pour les populations de tous les Membres.

Le Maroc porte beaucoup d'espoir en cette phase précieuse, qui nous sépare de la troisième réunion ministérielle informelle que Marrakech abritera, en octobre prochain, en préparation de la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires.

38. États-Unis

Je voudrais me référer à la déclaration faite par ma délégation à la réunion précédente des Chefs de délégation qui s'est tenue le 23 février. Cette déclaration continue de refléter nos vues à ce stade. Les vues que nous avons précédemment exprimées à l'égard des attentes pour la onzième Conférence ministérielle se sont seulement renforcées au cours des deux derniers mois durant lesquels nous n'avons observé aucun signe apparent d'un consensus sur des résultats négociés possibles.

² Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

39. Cameroun

Ma délégation souhaite appuyer les déclarations faites par le Rwanda au nom du Groupe africain, et par le Guyana au nom du Groupe ACP.

De même, à l'appui les déclarations faites par le Zimbabwe et l'Afrique du Sud. À cet égard et sur les sujets qu'ils ont abordés, je ne ferai pas de développement.

Nous voulons également soutenir la déclaration du Venezuela comme celle de l'Inde précisément en ce qui concerne le respect du mandat. C'est un point sur lequel ma délégation a une position constante et rappelée en permanence. Les sujets ou les parties des textes soumis ne bénéficiant pas de mandat clair ne feront que nous prendre un temps précieux dont nous aurons grandement besoin pour faire avancer les négociations sur les sujets convenus. La proposition relative à la facilitation du commerce des services fait partie de ces textes sur lesquels ma délégation a donné un commentaire précis. Ma délégation est donc prête à parler de tout pour autant que les discussions respectent les règles.

Sur un tout autre plan, certains Membres souhaitent voir l'engagement des délégations non pas pour faire barrage mais pour faire avancer les négociations. À cet égard, ma délégation souhaite relever que la meilleure façon de faire avancer les négociations c'est de respecter les règles qui structurent et encadrent ces négociations. Une lecture attentive de l'Accord sur la facilitation des échanges dont nous nous félicitons tous montre clairement que ce texte s'inscrit dans un processus cohérent et respectueux des règles. En tout cas, c'est dans cet esprit que les Membres l'ont adopté.

Ma délégation souhaite enfin avoir une clarification de vous, Monsieur le Directeur général, sur une question de droit et de procédure. Dans votre propos introductif, vous avez fait référence à la réunion du Conseil général en précisant que la discussion de ce jour se tiendrait au titre du Point 1 de l'ordre du jour de cette réunion, ainsi que l'indique l'aérogramme convoquant cette réunion. Bien plus, vous avez indiqué sans ambages qu'il n'y aura pas d'exception pour la prise de parole au cours de cette réunion ou pendant la discussion sur ce point. Une telle déclaration incline à penser que le processus de consultation des Chefs des délégations en salle W, processus informel dont la juridicité reste à préciser, a une autorité susceptible d'entamer le droit des Membres à pouvoir s'exprimer librement à une réunion du Conseil général qui demeure l'organe le plus important de l'OMC en dehors de la Ministérielle. Considérant ce qui précède, pourriez-vous donner des éléments de clarifications concernant le statut du processus de consultations en salle W en lien avec le Comité des négociations commerciales dont les réunions dans le cadre de cet organe n'ont plus eu lieu depuis quelque temps? Ma délégation souhaite que cette déclaration, ainsi que la clarification que le Directeur général voudrait bien apporter, figure dans le compte rendu du Conseil général et du TNC.

40. Colombie

Jusqu'à présent, mon pays est d'avis qu'un processus constructif est enclenché, dans lequel on peut voir une disponibilité et une volonté croissante d'envisager de nouvelles approches. Il est important pour nous de maintenir et de cultiver cette énergie, car la Conférence ministérielle de Buenos Aires approche et nous avons tous le même objectif de profiter de cette réunion pour communiquer la force et la pertinence du système commercial multilatéral.

Agriculture

Tout d'abord, nous voudrions souligner les efforts déployés et les progrès qui ressortent des rapports présentés par le nouveau Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture. À l'instar de nombreux autres pays, la Colombie accorde une grande importance aux résultats obtenus dans le domaine de l'agriculture, particulièrement en matière de soutien interne, et est prête à continuer de participer de manière constructive aux réunions informelles prévues au début du mois de juin. Nous devons étudier plus activement de nouvelles possibilités et recourir davantage à l'aide de nos administrations centrales afin d'examiner les solutions qui pourraient être apportées. Il est temps de faire le récapitulatif des propositions et d'examiner les mesures qui permettraient de parvenir à des résultats concrets à Buenos Aires. La Colombie continuera, comme dans le passé, de collaborer activement avec les autres proposant de cette question à l'examen et

de vouloir parvenir à un résultat, ce qui est indispensable à la réussite de la prochaine Conférence ministérielle.

Règles

Nous remercions le Président du Groupe de négociation pour les efforts déployés afin d'avancer sur les propositions présentées. La Colombie, ainsi que d'autres pays d'Amérique latine, a joué un rôle actif en soutenant les propositions qui visent à imposer des disciplines aux subventions préjudiciables liées à la pêche illégale, à la surpêche et à la surcapacité, ainsi qu'aux subventions qui ont une incidence sur la pêche hauturière et la surpêche et aux subventions qui permettent à certains Membres de maintenir leur surcapacité de pêche. Nous avons également souligné l'importance de tenir compte du traitement spécial et différencié en faveur des pays les moins avancés, en proposant une architecture des accords qui suit les principes de l'Accord sur la facilitation des échanges. Il sera extrêmement important de parvenir à un résultat à ce sujet, car cela montrera l'engagement de l'Organisation envers les objectifs jugés prioritaires par nos chefs d'État.

Services

La Colombie prend acte de l'intérêt démontré et des efforts déployés par un grand nombre de Membres, y compris notre pays, pour approfondir les discussions sur la réglementation intérieure qui sont menées dans le groupe de travail fondé à cet effet. En particulier, nous nous félicitons de la présentation portant sur la plupart des aspects nécessaires à une proposition globale de négociation, notamment "les mesures administratives", "l'élaboration de mesures", "la transparence" et "les normes techniques". La dimension "développement" doit toutefois encore être intégrée. Une fois de plus, nous voudrions exprimer notre volonté de travailler sur des propositions spécifiques en vue de trouver un bon équilibre entre les dispositions. Selon nous, un résultat sur la réglementation intérieure des services, combiné aux résultats précédemment mentionnés sur l'agriculture et les subventions à la pêche, se traduirait par des résultats équilibrés et avantageux pour l'ensemble des Membres dans le cadre de la onzième Conférence ministérielle.

Commerce électronique

Notre délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le Costa Rica au nom des Amis du commerce électronique pour le développement. La Colombie continuera de travailler de manière constructive avec ce groupe de pays en vue de mieux comprendre la manière dont le commerce électronique permet concrètement de promouvoir un développement inclusif et, en particulier, comment il aide les MPME à s'intégrer dans l'économie mondiale, en facilitant leur croissance.

41. Uruguay

Pour l'Uruguay, Buenos Aires représente une chance à saisir. Notre pays espère parvenir à trois résultats importants, même s'ils n'ont rien de spectaculaire, dans le domaine de l'agriculture:

- une réduction sensible du soutien interne;
- pour l'accès aux marchés des produits agricoles, un résultat qui ait une incidence sur le commerce; et
- une amélioration considérable au niveau des mécanismes de transparence.

L'Uruguay n'est pas favorable à l'introduction d'outils ou de mesures potentiellement restrictifs pour le commerce. Dans les faits, cela ne conduira pas à une égalité des chances, mais affaiblira plutôt l'ensemble des disciplines qui existent en agriculture.

Nous considérons que les travaux préparatoires actuellement menés en vue de Buenos Aires comportent des éléments positifs, comme nous en avons été informés, mais nous avons le sentiment que ce processus risque de prêter à confusion, ce qu'il faut éviter.

L'OMC et le système commercial multilatéral sont indispensables à l'ensemble des Membres et doivent être protégés, développés et actualisés afin de suivre le rythme des temps modernes et des nouvelles questions sur la douleur d'être laissés en arrière. Buenos Aires nous donne l'occasion

de rattraper le temps perdu et peut-être d'établir des programmes de travail bien définis dans des domaines nouveaux tels que les subventions à la pêche et le commerce électronique.

42. Canada

Les objectifs et les priorités du Canada n'ayant pas changé, je ne m'attarderai pas sur les positions que mon pays défend depuis longtemps; je vais simplement les souligner.

Le soutien interne au secteur agricole et les questions en suspens concernant la concurrence à l'exportation restent des priorités essentielles pour le Canada. Nous sommes prêts à examiner ces questions ainsi que celles touchant d'autres domaines d'intérêt pour les autres Membres dans les négociations sur l'agriculture.

Le réexamen du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends est un autre domaine où nous devons relancer nos négociations afin de traiter certains des éléments qui sont à l'origine des enjeux liés à la charge de travail auxquels nous faisons actuellement face.

Les avancées réalisées dans le domaine des services comme la réglementation intérieure, y compris la proposition récemment présentée par le Canada sur l'égalité entre hommes et femmes, sont des domaines importants où nous avons de fortes chances d'accomplir des progrès.

En ce qui concerne les Règles, nous participons activement aux discussions très encourageantes portant sur les disciplines relatives aux subventions à la pêche. Compte tenu du nouvel élan insufflé par les ODD, nous espérons parvenir à un résultat significatif dans ce domaine à temps pour la onzième Conférence ministérielle. Nous sommes également ouverts à toute discussion sur les autres domaines des Règles tels que la proposition de la Chine concernant les mesures correctives commerciales, mais nous ne pensons pas que les progrès accomplis dans un domaine devraient être liés aux progrès obtenus dans d'autres domaines.

Nous trouvons également que le commerce électronique se prête bien à un approfondissement des discussions et nous sommes encouragés par la bonne volonté dont font preuve les pays développés ainsi que les pays en voie de développement. Nous le voyons également comme un domaine où nous pourrions faire des progrès considérables d'ici à la onzième Conférence ministérielle.

Le Canada est déterminé à poursuivre l'intégration de toutes les parties prenantes au système commercial multilatéral, en particulier des MPME – ces entreprises constituent une composante importante de l'ensemble de nos économies. Nous participerons activement aux discussions afin de déterminer ce qui peut être accompli au sein de cette Organisation pour aider les PME et les MPME à mettre leurs intérêts commerciaux de l'avant. À cet égard, tous les Membres pourraient concrètement franchir une étape en mettant l'AFE pleinement en œuvre le plus tôt possible.

Le Canada souhaite également engager des discussions sur la facilitation de l'investissement. Nous croyons comprendre que ces discussions porteraient sur ce qui pourrait aider à attirer et à retenir l'investissement, qui constitue un moteur important du développement durable. Compte tenu de cela, nous estimons qu'il nous appartient au moins d'examiner ce qui pourrait être fait au sein de l'OMC dans ce domaine.

Parallèlement à ces domaines multilatéraux, le Canada participe également aux discussions plurilatérales visant à imposer des disciplines aux subventions à la pêche; en fait, il préside ces discussions. Nous avons tenu des discussions fructueuses sur la question du traitement des subventions en cas de pêche INN et de surpêche. Ces efforts n'entrent pas en concurrence avec les discussions qui ont lieu au sein du Groupe de négociation sur les règles et nous espérons tous que les progrès que nous accomplirons rendront nos discussions plurilatérales redondantes. Nous avons eu et avons actuellement des discussions qui, nous l'espérons, viendront compléter les discussions engagées au sein du Groupe de négociation sur les règles, sous la présidence de l'Ambassadeur McCook.

En conclusion, le Canada appelle de ses vœux un engagement accru dans tous les domaines de négociation pertinents et nous sommes encouragés par la promesse de nouvelles propositions

fondées sur des textes, alors que nous nous dirigeons de façon collective vers ce qui sera, nous l'espérons, une Conférence ministérielle couronnée de succès à Buenos Aires.

43. Norvège

Cette journée nous a donné à réfléchir; les divergences sont très profondes et nécessiteront beaucoup de travail si nous voulons les concilier, mais nous ne devons pas laisser l'incertitude nous paralyser.

Nous devons poursuivre notre travail visant à démontrer l'importance que nous accordons au système commercial multilatéral, en faisant que Buenos Aires soit le plus efficace possible et en donnant de nouvelles directives aux travaux que nous entreprenons au sein de l'OMC au-delà de la onzième Conférence ministérielle.

Nous devons trouver des façons de tenir compte des progrès graduels réalisés dans divers domaines de négociation, mais nous devrions également nous efforcer d'accomplir des progrès notables à la onzième Conférence ministérielle, lorsque c'est possible. Nous devrions traiter chaque question en toute objectivité; les subventions à la pêche, le soutien interne, la détention de stocks publics et la réglementation intérieure.

Comme toujours, le développement et notamment les intérêts et les besoins des PMA devront être au centre de toutes nos discussions.

De plus, nous espérons qu'à Buenos Aires, les ministres donneront au moins de nouvelles directives pour nos futurs travaux sur le commerce électronique et la facilitation de l'investissement.

Nous devons poursuivre le travail que nous avons entrepris à Genève. Peut-être plus que jamais, avant d'avoir besoin de faire preuve de pragmatisme et de créativité.

L'engagement politique sera en fait crucial pour trouver le juste milieu entre les anciennes et les nouvelles questions lors des préparatifs de Buenos Aires.

Et cela est extrêmement important: nous devons avoir des attentes réalistes et nous devrions vérifier bien avant d'aller à Buenos Aires que tous les Membres soient plus ou moins sur la même longueur d'onde à ce sujet. Cela sera essentiel pour réaffirmer le rôle crucial de l'OMC et du système commercial multilatéral dans les années à venir.

44. Nigéria

Pour commencer, notre délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par le Rwanda, au nom du Groupe africain; le Guyana, au nom du Groupe ACP; l'Indonésie, au nom du G-33; et le Mali, au nom du C-4. Par ailleurs, notre délégation voudrait remercier le Directeur général pour son rapport détaillé, sur la situation actuelle, et l'évaluation ultérieure. Nous constatons la croissance encourageante des activités et du niveau d'engagement à Genève. Nous sommes également reconnaissants aux présidents des groupes de négociation pour le travail qu'ils ont accompli et les mises à jour qu'ils nous ont communiquées sur leurs consultations respectives. Compte tenu de l'évolution des discussions et des consultations en cours dans notre pays, nous souhaitons appeler brièvement l'attention sur les points suivants, alors que nous approchons de la onzième Conférence ministérielle.

Premièrement, nous prenons note de l'intensification des travaux rapportée par le Directeur général et par les présidents des groupes de négociation, et nous souhaitons souligner combien il est important de maintenir cet élan, sans retour en arrière.

Deuxièmement, les résultats dans le secteur de l'agriculture, élément central du Cycle de Doha, revêtent un caractère essentiel dans les trois piliers, surtout pour corriger les déséquilibres existants, en particulier le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. C'est pourquoi notre engagement doit se fonder sur le projet de texte de modalités pour l'agriculture de 2008 (Rev.4). À cet égard, nous nous félicitons de la nomination tant attendue de l'Ambassadeur Stephen Karau du Kenya en qualité de nouveau Président du Comité de

l'agriculture réuni en session extraordinaire. Nous souhaitons l'assurer de notre plein appui dans la tâche difficile, mais pas insurmontable, qui l'attend.

Troisièmement, les questions relatives au développement, au coton et aux PMA doivent rester des éléments centraux de notre travail. Le traitement spécial et différencié doit faire partie intégrante des différents piliers en cours de négociation et ne doit pas être vu comme une concession ou comme une mesure qui s'oppose à l'équilibre général.

Quatrièmement, le processus de libéralisation graduelle des services et des futures disciplines concernant les réglementations intérieures devrait être compatible avec l'article VI.4 de l'AGCS, et devrait également reconnaître et respecter les aspirations nationales, le niveau de développement et la taille des économies des différents Membres. À cet égard, nous devons trouver le juste milieu entre la transparence et la prévisibilité de notre régime de réglementation et le droit de réglementer, y compris d'établir de nouvelles réglementations de manière à réaliser les objectifs de politique nationale.

Cinquièmement, la négociation des règles concernant les subventions à la pêche constitue un élément central de la composante développement du Cycle de Doha, étant donné l'importance critique de ce secteur pour répondre aux préoccupations des pays en développement en matière de réduction de la pauvreté, de garantie des moyens d'existence et de sécurité alimentaire. À cet égard, nous soutenons l'appel lancé en vue d'interdire d'urgence les subventions à la pêche INN, y compris la pêche des stocks excédentaires, tout en reconnaissant les intérêts légitimes et les droits des pays en développement à la onzième Conférence ministérielle, conformément à la cible 14.6 des ODD.

Sixièmement, en ce qui concerne la onzième Conférence ministérielle, nous attendons un engagement total pour la mise en œuvre des mandats de Bali et de Nairobi. Nous prions aussi instamment les Membres de faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises pour arriver à un consensus à la onzième Conférence ministérielle. Par conséquent, conformément au mandat donné et à titre prioritaire, il faut également chercher une solution permanente à la question de la détention de stocks publics et à celle du mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS).

Septièmement, nous appuyons la déclaration faite par l'Ambassadeur Alvaro Cedeno du Costa Rica, au nom des Amis du commerce électronique pour le développement dont nous accueillons avec intérêt la feuille de route, sur la base de laquelle nous poursuivrons notre dialogue. En tant que proposant, nous examinons la question du commerce électronique sous l'angle des possibilités pour les entreprises, notamment les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), tout en reconnaissant également les défis importants à relever, tels que la logistique et l'infrastructure. À ce sujet, le Nigéria continuera à participer activement dans l'espoir d'obtenir des résultats livrables concrets à la onzième Conférence ministérielle, au-delà de la traditionnelle prolongation du moratoire dans ce domaine.

Huitièmement, nous soutenons l'initiative conjointe lancée par la Chine sur la facilitation de l'investissement pour le développement. Attirer et faciliter l'investissement afin d'entraîner la croissance et la diversification sont des priorités majeures pour le Nigéria. Cependant, le dialogue consacré à cette question devrait être défini et géré ouvertement et impliquer tous les Membres de l'OMC, sans préjudice des résultats définitifs. Par conséquent, le Nigéria souhaite exprimer son soutien et sa volonté de coopérer avec les autres Membres pour approfondir les discussions techniques et étudier la possibilité d'un futur rôle de l'OMC dans ce domaine. Cette initiative est perçue comme un appui à la décision du Nigéria de donner la priorité à la reprise économique et de créer un environnement favorable aux entreprises. Il est nécessaire de créer un cadre dans lequel les Membres sont à même de faire progresser l'initiative, et il sera crucial de dégager un consensus, étant donné la pertinence croissante du sujet. En ce qui concerne les MPME, nous appuyons le dialogue en cours lancé par les Philippines et d'autres pays. Notre objectif est d'encourager et de soutenir un sous-secteur dynamique des MPME qui deviendra un moteur de la croissance économique nationale et de l'emploi. À cet égard, nous souhaiterions souligner l'importance d'avoir un dialogue informel afin de faciliter la participation des MPME au commerce mondial et également de s'assurer qu'elles puissent en tirer le meilleur parti.

Neuvièmement, en ce qui concerne le processus, le processus qui guide nos travaux, à l'approche de la onzième Conférence ministérielle, doit être crédible, transparent, inclusif et ascendant. De

plus, il faut accorder une place centrale au développement, y compris les flexibilités et les sensibilités nécessaires à l'égard des préoccupations des PMA, des PEV et des pays en développement, dont le Nigéria, compte tenu de la situation exceptionnelle que nous traversons, même si notre économie reste ouverte.

Enfin, nous devons redoubler d'efforts afin que l'OMC réponde aux besoins de tous les Membres, dans le contexte d'une économie mondiale en pleine évolution. Permettez-moi, Président, de rappeler que le Nigéria est en train de mettre en œuvre un plan audacieux de transformation structurelle en vue d'industrialiser et de diversifier son économie. Le "Projet pour une économie numérique intelligente au Nigéria" est la réponse de notre pays à un domaine d'activité économique et technologique intense par la jeunesse nigériane, qui constitue un bassin d'emploi de plus en plus important. Par conséquent, il est de notre responsabilité collective de nous assurer que les règles commerciales contribuent à réduire le fossé numérique et permettent à nos MPME d'être concurrentielles à l'échelle mondiale en facilitant leur participation au commerce international.

Le Nigéria demeure disposé et déterminé à coopérer étroitement avec tous les Membres afin de faire avancer le programme de négociation, notamment pour assurer le succès et l'utilité de la onzième Conférence ministérielle.

45. Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe)

Nous estimons qu'il est temps d'engager des discussions franches pour trouver un terrain d'entente sur les questions qui pourraient donner des résultats à la onzième Conférence ministérielle. Nous devrions nous appuyer sur la dynamique positive et sur le succès obtenu aux Conférences ministérielles de Bali et de Nairobi.

Notre action future devrait être guidée par les Décisions adoptées lors des précédentes Conférences ministérielles et maintenir le développement au centre des négociations.

Notre priorité est peut-être différente; neuf pays de la région arabe ne sont pas Membres de l'OMC et certains ont entamé leur processus d'accession à l'OMC. Nous espérons accélérer les négociations et voir certains d'entre eux accéder d'ici à la conclusion de la onzième Conférence ministérielle, ce qui renforcera assurément la stabilité et la prospérité de la région.

Enfin, le Groupe arabe réaffirme son attachement au système commercial multilatéral et demeure prêt à s'engager de manière constructive dans les travaux à venir.

46. Kenya

Nous souhaitons nous associer aux déclarations faites par le Guyana, au nom du Groupe ACP; du Rwanda, au nom du Groupe africain; et de l'Indonésie, au nom du G-33.

Nous nous félicitons de la participation que nous avons eue jusqu'à présent dans différentes configurations. Nous avons assisté à la présentation de nouvelles propositions dans certains domaines qui ont facilité nos discussions sur l'éventuel ensemble de résultats en vue de la onzième Conférence ministérielle. Par conséquent, nous devons agir rapidement et déterminer un ensemble possible de résultats à présenter à cette Conférence avant la pause estivale.

D'après les enseignements tirés de Bali et de Nairobi, nous pouvons encore parvenir à des résultats progressivement. À cet égard, l'ordre du jour de la onzième Conférence ministérielle ne devrait pas être surchargé. Par ailleurs, à l'approche de cette Conférence, nous devrions éviter d'établir des liens de manière à pouvoir progresser sur diverses questions en toute objectivité. Cela nous permettra de conclure les négociations sur les questions susceptibles d'enregistrer d'importants progrès tout en les poursuivant en ce qui concerne les questions restantes.

À partir d'aujourd'hui et jusqu'à la onzième Conférence ministérielle de Buenos Aires, nous devons nous concentrer sur des résultats tangibles dans lesquels le volet développement aura toute sa place. Les principes essentiels du traitement spécial et différencié et de la réciprocité qui ne soit pas totale devraient rester des fondamentaux de nos travaux.

À Nairobi, les Ministres ont fourni des indications politiques sur la manière d'accélérer les discussions sur certaines questions présentant un intérêt pour les pays en développement. Par exemple, il est convenu que les discussions sur le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) pour les pays en développement et la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire devraient être tenues dans le cadre de sessions spécifiques, et que le Conseil général examinerait régulièrement les progrès accomplis. Par conséquent, il est important que les Membres fassent preuve de souplesse dans les discussions menées dans le cadre de sessions spécifiques afin que nous puissions parvenir à un accord d'ici à la onzième Conférence ministérielle.

Les subventions agricoles ont continué d'avoir des effets de distorsion des échanges sur les marchés mondiaux en ce qui concerne les produits agricoles, privant ainsi les agriculteurs des pays pauvres de débouchés commerciaux. Du point de vue du développement, la réduction substantielle du soutien interne doit rester une priorité pour la onzième Conférence ministérielle. La réduction substantielle du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges est donc nécessaire pour atteindre l'objectif à long terme de réductions progressives du soutien et de la protection, comme prévu dans l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

L'établissement de disciplines concernant les subventions à la pêche est également une priorité pour le Kenya. Des pays développés et de nombreux pays en développement ont présenté des propositions relativement à cette question en vue d'interdire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et de soumettre à des disciplines les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche. Les chiffres concernant la pêche illégale sont très inquiétants. D'après l'ONU, la pêche illégale prive, chaque année, l'économie mondiale de plus de 23 milliards de dollars EU. La pêche illégale est à l'origine de l'épuisement des recettes, de la surpêche et de la dégradation du milieu marin. Par conséquent, elle détruit les collectivités locales qui comptent sur la pêche pour assurer leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire. L'OMC doit donc faire partie des efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre la pêche illégale et la surpêche.

Pour ce qui est du processus, nous espérons également avoir un processus transparent et inclusif – un processus progressif et interactif qui permettra aux Membres de suivre les progrès de différents groupes et organes et offrira la possibilité de rechercher des compromis chaque fois qu'ils seront nécessaires.

Pour conclure, le Kenya tient à assurer le Directeur général de son soutien. Nous sommes convaincus que vous saurez nous guider et que les Présidents des Groupes de négociations sauront faire avancer nos travaux afin de parvenir à des résultats positifs et significatifs à la onzième Conférence ministérielle de Buenos Aires.
